LE DÉPARTEMENT

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2026 - n° 66

Publication parue
le 23 novembre 2026

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 16 novembre 2026

SOMMAIRE

A1 ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 4

A2 ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUIN 2026 12

A3 AUTORISATIONS D'URBANISME CONCERNANT LES BIENS DU DEPARTEMENT - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 35

A4 COMMUNICATION DE LA DECISION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR FAISANT SUITE A LA SAISINE DEPOSEE PAR LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GRAND PRIX DE FRANCE - LE CASTELLET AUX FINS D'INSCRIPTION AU BUDGET DEPARTEMENTAL DU VAR D'UNE DEPENSE OBLIGATOIRE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1612-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 40

A5 PRESENTATION DU RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 52

A6 COMPOSITION DU CABINET DU PRESIDENT 98

A7 FIXATION DU TAUX D'EVOLUTION 2027 DES DEPENSES POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE TARIFAIRE DU DEPARTEMENT DU VAR 101

A8 DECLINAISON DE LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT RELATIVE A LA MODERNISATION ET L'ADAPTATION DES ECONOMIES AGRICOLES, FORESTIERES, PECHE ET AQUACOLES DU VAR - APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE DU DEPARTEMENT A LA TRESORERIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES IMPACTES PAR LES INCENDIES 2026 103

A9 DECLINAISON DE LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT RELATIVE A LA MODERNISATION ET L'ADAPTATION DES ECONOMIES AGRICOLES, FORESTIERES, PECHES ET AQUACOLES DU VAR - AIDE DU DEPARTEMENT A LA TRESORERIE DE 4 EXPLOITANTS AGRICOLES IMPACTES PAR LES INCENDIES 2026 - PREMIERE TRANCHE 109

A10 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 112

MPA/DAJ/
AD/ILB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A1

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,
Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et d'allègement des procédures,
Vu la délibération n° A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental modifiée par les délibérations A7 du 7 février 2023 et A10 du 6 novembre 2023,
Vu le rapport du Président,
Vu le compte-rendu des actions en justice pour la période du 20 juillet au 27 septembre 2026 joint en annexe,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 novembre 2026

PREND ACTE :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 20 juillet au 27 septembre 2026, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1132241-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

Compte-rendu des actions en justice exercées par le Président du Conseil départemental en vertu de l'article L3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°A4 du 26 octobre 2022 modifiée
- Période du 20 juillet au 27 septembre 2026 -

Dossiers pour lesquels le Département est défendeur			
Juridiction	**Date de réception de la requête ou de l'assignation**	**Nature de la procédure**	**Objet**
Tribunal administratif de Toulon	20/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus de revalorisation du point de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)
Tribunal administratif de Marseille	23/07/2026	Excès de pouvoir	Recours en annulation partielle contre une décision conjointe CD 83 et ARS, portant création du Service Autonomie Aide et soins (SAAS) en tant qu'il fixe une durée d'autorisation de quinze ans courant à compter du 4 janvier 2017 et non du 1er septembre 2025, ne porte pas la capacité de l'Equipe Spécialisée Alzheimer à 20 places et n'inclut pas les communes du Muy et de la Motte au sein du périmètre d'intervention de cette ESA, n'intègre pas les dispositifs de soutien aux aidants ni les nouveaux financements complémentaires sollicités par l'association, et ne précise pas que le SAAS demeure habilité à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale
Tribunal administratif de Toulon	24/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Courd'Appel d'Aix-en-Provence	28/07/2026	Excès de pouvoir	Appel du jugement du tribunal judiciaire de Toulon du 19 juin 2026 contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet invalidité et priorité
Tribunal administratif de Toulon	29/07/2026	Référé suspension	Recours contre une décision de suspension de droits en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	29/07/2026	Référé provision	Recours indemnitaire lié à une maladie professionnelle
Tribunal administratif de Toulon	30/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal judiciaire de Toulon	30/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	30/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	30/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	30/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité

Tribunal administratif de Toulon	31/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	31/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	31/07/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	03/08/2026	Excès de pouvoir	Recours indemnitaire pour refus de nomination au grade supérieur
Tribunal administratif de Toulon	03/08/2026	Plein contentieux	Recours contre une contrainte pour un recouvrement d'une créance en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	04/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	04/08/2026	Référé expertise	Recours indemnitaire suite à un accident de la route - RD 5, commune de La Celle
Tribunal administratif de Toulon	05/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre une décision de non renouvellement de contrat de travail
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus de prise en charge de prestations d'aide à une personne âgée fournies par un organisme non autorisé par le Département du Var
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus de prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD
Tribunal administratif de Toulon	06/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un refus de remise de dette en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	07/08/2026	Plein contentieux	Recours contre une contrainte CAF et une mise en demeure de payer
Tribunal administratif de Toulon	07/08/2026	Plein contentieux	Recours indemnitaire suite à un accident de la route - RD 5, commune de La Celle

Tribunal administratif de Toulon	10/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un indu en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	10/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un indu en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	11/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre une décision portant refus de revalorisation de l'IFSE
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence	11/08/2026	Excès de pouvoir	Appel du jugement du tribunal judiciaire de Toulon du 8 juillet 2026 relatif au refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet invalidité
Tribunal administratif de Toulon	11/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un indu en matière de RSA
Tribunal judiciaire de Toulon	11/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	18/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus de paiement de report de congés avant départ à la retraite
Tribunal administratif de Toulon	20/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus de communication de documents administratifs en matière d'enfance
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un refus de remise de dette totale en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un refus de reprise de droits en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre deux titres exécutoires en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un titre exécutoire en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un indu en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	24/08/2026	Plein contentieux	Recours contre un indu en matière de RSA

Tribunal judiciaire de Toulon	24/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	24/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	25/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Cour Administrative d'Appel de Marseille	26/08/2026	Excès de pouvoir	Appel du jugement du Tribunal administratif de Toulon du 10 juillet 2026 (IFSE)
Cour Administrative d'Appel de Marseille	26/08/2026	Plein contentieux	Appel du jugement du Tribunal administratif de Toulon du 26 juin 2026
Tribunal administratif de Toulon	29/08/2026	Plein contentieux	Recours contre une décision de suspension de droits en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	29/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre la suppression du versement de l'IFSE suite à un arrêt maladie
Tribunal judiciaire de Toulon	31/08/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	02/09/2026	Plein contentieux	Recours contre un refus de remise de dette en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	02/09/2026	Plein contentieux	Recours contre une décision de trop perçu en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	03/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un retrait d'agrément d'accueillant familial
Tribunal judiciaire de Toulon	03/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	04/09/2026	Plein contentieux	Recours contre une suspension de droits en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	08/09/2026	Plein contentieux	Recours contre une créance en matière de RSA
Tribunal judiciaire de Toulon	08/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	09/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement

Tribunal judiciaire de Toulon	09/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal judiciaire de Toulon	10/09/2026	Référé suspension	Recours contre un retrait d'agrément d'accueillant familial
Cour Administrative d'Appel de Marseille	10/09/2026	Appel	Appel du jugement du tribunal administratif de Toulon du 27 aout 2026 de rejet de demande de provision en matière RH
Tribunal judiciaire de Toulon	10/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	11/09/2026	Plein contentieux	Recours contre un titre exécutoire en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	14/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'augmentation du point de nouvelle bonification indiciaire
Tribunal administratif de Toulon	16/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'autorisation de temps partiel pour mise en place d'une retraite progressive
Tribunal judiciaire de Toulon	16/09/2026	Référé expertise	Désignation d'expert pour une construction d'une maison de santé et de logements à Saint-Mandrier
Tribunal judiciaire de Toulon	16/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	17/09/2026	Plein contentieux	Recours contre un refus de remise de dette en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	18/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	18/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'aide FSL
Tribunal administratif de Toulon	18/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	18/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal judiciaire de Toulon	21/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	21/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement

Tribunal judiciaire de Toulon	21/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volets invalidité et/ou priorité
Tribunal administratif de Toulon	22/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion volet stationnement
Tribunal administratif de Toulon	25/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre une décision de récupération des sommes avancées au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement de personne âgée
Tribunal administratif de Toulon	25/09/2026	Plein contentieux	Recours contre une contrainte pour le recouvrement d'indus en matière de RSA
Tribunal administratif de Toulon	25/09/2026	Excès de pouvoir	Recours contre une décision de mise en congés de maladie ordinaire
Dossiers pour lesquels le Département est demandeur			
Juridiction	**Date de la requête, de l'assignation ou de l'acte de procédure**	**Nature de la procédure**	**Objet**
Tribunal judiciaire de Toulon	20/07/2026	Dépôt de plainte	Usurpation de plaque d'immatriculation
Tribunal judiciaire de Toulon	24/07/2026	Dépot de plainte	Fraude au Revenu de solidarité active
Dossiers pour lesquels le Département est engagé dans une procédure de résolution amiable de litige			
Juridiction	**Date de la requête, de l'assignation ou de l'acte de procédure**	**Nature de la procédure**	**Objet**
NEANT			

MPA/DCP/
IL/VF

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A2

OBJET : ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JANVIER A JUIN 2026

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, son article L.3221-11,
Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2112-1,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A6 du 22 septembre 2026 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental, notamment en matière de commande publique,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 2 novembre 2026

PREND ACTE :

- du compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental relative aux marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2026 tels que joints en annexes (1 à 6).

Dans le cadre de cette délégation, les montants cumulés des marchés supérieurs ou égaux à 25 000 € HT de janvier à juin 2026 s'élèvent à :

Travaux :	3 275 515,18 €HT
Fournitures :	2 023 885,73 €HT
Services :	6 023 825,48 €HT
Achats sur factures :	276 275,89 €HT
Avenants :	428 611,59 €HT
Centrales d'achats :	4 859 571,56 €HT
Total :	**16 887 685,43 €HT**

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1129401-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

Annexe 1 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de travaux (compris entre 25 000€ht et 500 000€ht)
pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Tiers Nom	Type	Montant Initial HT
Travaux	20260981	Rénovation complète des sanitaires élèves sur le site du collège de La Ferrage à Cuers-Lot 2-Revêtements murs et sols	30/06/2026	GER 83	MAPA	35 356,00 €
Travaux	20260338	Reprise des infiltrations de menuiseries du gymnase François de Leusse à La Londe	16/02/2026	OERIS	MAPA	36 683,00 €
Travaux	20260980	Rénovation complète des sanitaires élèves sur le site du collège de La Ferrage à Cuers-Lot 1- Installation chantier - démolition - Maçonnerie	30/06/2026	ABC RENOVATION	MAPA	38 965,00 €
Travaux	20260640	Plantations en zone humide - Espace Nature Départemental du Plan - Commune de La Garde - Programme de coopération européenne RICREA	13/04/2026	SOCIETE PROVENCALE DE PAYSAGE	MAPA	39 695,00 €
Travaux	20260094	Réhabilitation de la toiture et des terrasses des logements - Gendarmerie de Aups	27/05/2026	ALPHA SERVICES	MAPA	47 516,28 €
Travaux	20260983	Rénovation complète des sanitaires élèves sur le site du Collège de La ferrage à Cuers - Lot 4 - Plomberie	30/06/2026	ACORUS AZUR	MAPA	49 875,60 €
Travaux	20250603	Travaux de mise en sécurité des deux bâtisses sur l'ENS de La Touravelle Lot 2 : Charpente - Couverture	15/01/2026	COUVREUR DU NORD	MAPA	52 477,64 €
Travaux	20251185	RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière : travaux de finitions - PR 36+800 au PR 37+500 à Draguignan	05/03/2026	SARL BTPS MEDITERRANEE	MAPA	58 374,00 €
Travaux	20260677	RD74 Stabilisation de chaussée et reconstitution d'accotement Plan de la Tour - PR9+750	03/06/2026	ETS DALL ERTA SARL	MAPA	59 050,00 €
Travaux	20250604	Travaux de mise en sécurité des deux bâtisses sur l'ENS de La Touravelle Lot 3 : Ravalement de façade - Menuiserie	15/01/2026	MV2 MACONNERIE VERTICALE	MAPA	70 463,00 €
Travaux	20252211	RD559 Travaux reconstruction du mur et de la chaussée le long de voie SNCF à Saint Raphael	07/01/2026	EUROVIA PROVENCE ALPES COTE AZUR	MAPA	83 000,00 €

Travaux	20260610	Travaux d'améliorations fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège Le Fenouillet à La Crau Lot n°5 - Menuiseries extérieures - Auvent - Serrureries suite à résiliation	10/06/2026	ENTREPRISES NGUYEN	MARCHES FORMALISES	96 305,98 €
Travaux	20240513	RD562 Création d'accotements - PR 33+150 à 34+400 à Lorgues	23/01/2026	SARL SUDLOC EQUIPEMENT	MAPA	113 864,50 €
Travaux	20250602	Travaux de mise en sécurité des deux bâtisses sur l'ENS de La Touravelle Lot 1 : Structure - Gros oeuvre	15/01/2026	SC PACA	MAPA	113 900,00 €
Travaux	20260027	Travaux de remplacement de la chaudière Gendarmerie de Salernes	02/06/2026	SAS NIETO LOIC	MAPA	136 676,31 €
Travaux	20241999	Travaux de mise à niveau Section Fenouillet - Hameau du Dattier à Cavalaire	08/01/2026	EUROVIA PROVENCE ALPES COTE AZUR	MAPA	149 885,50 €
Travaux	20242262	RD562 Aménagement du réseau d'eau pluvial - PR62+630 à 62+900 à Fayence	04/02/2026	TAXIL ALAIN SAS	MAPA	162 350,00 €
Travaux	20252235	Aménagement de l'ENS du Mont Lachens - Communes de Mons La Roque-Esclapon, Séranon - Circuit des jardins naturels sensibles	02/06/2026	TEE PAYSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN	MAPA	192 895,65 €
Travaux	20250632	RD97 Sécurisation de l'entrée de ville et de la zone commerciale du Collet - PR31+570 à 31+910 à Carnoules	19/05/2026	SVCR	MAPA	282 681,47 €
Travaux	20251339	RD554 Sécurisation du carrefour - du PR 81+200 au 81+400 à Méounes Les Montrieux	07/01/2026	EUROVIA PROVENCE ALPES COTE	MAPA	342 748,53 €
Travaux	20251261	RD12 Création de bandes multifonctionnelles entre le chemin de la Mayonnette et le giratoire des Déportés - PR30+820 à 33+620 à Hyères	19/05/2026	SVCR	MAPA	350 041,72 €
Travaux	20251543	Renovation des installations CVC et création d'une GTC pour le collège La Guicharde à Sanary sur Mer	06/03/2026	ENGIE ENERGIE SERVICES	MAPA	377 150,00 €
Travaux	20250108	RD29 Aménagement d'un carrefour giratoire avec la rue Aspirant Albert Piault à La Garde	05/03/2026	EUROVIA PROVENCE ALPES COTE	MAPA	385 560,00 €

Annexe 2 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de fournitures (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée des FCS)
pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Tiers Nom	Type	Montant Initial HT
Fournitures	20260220	Milieux de culture et consommables pour la recherche de bactéries sulfito reductrices et de Clostridium perfringens	15/06/2026	BIOMERIEUX SA	MAPA	28 000,00 €
Fournitures	20260478	Achat en salle des ventes du livre d'heure pour le Couvent Royal	11/03/2026	MILLON RIVIERA	MAPA	34 121,25 €
Fournitures	20260664	Fourniture de produits d'hygiène corporelle pour les besoins du Centre Départemental de l'Enfance du Var site de Draguignan	25/06/2026	ARTEMIS	MAPA	36 000,00 €
Fournitures	20260221	Milieux de culture pour le contrôle microbiologique des surfaces	16/06/2026	SOLABIA SAS	MAPA	36 000,00 €
Fournitures	20252352	Fourniture et reproduction de clés pour les besoins des services du Conseil départemental du Var	13/02/2026	DESCOURS ET CABAUD PACA	MAPA	38 000,00 €
Fournitures	20260369	Fourniture de pièces et réparation de vérins hydrauliques	26/04/2026	TRVS - EASY FLEX	MAPA	39 000,00 €
Fournitures	20260187	Fourniture et livraison de LEXAN, lame de déneigement non percées	28/05/2026	PLASTI D	MAPA	39 990,00 €
Fournitures	20260952	Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion au profit du Département du Var	09/06/2026	EXCELLIUM AUTOMOBILE	MAPA	53 338,18 €
Fournitures	20251630	Construction du gymnase du collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence - Lot 10 – Mobilier sportif	23/01/2026	NOUANSPORT	MARCHES FORMALISES	59 737,30 €
Fournitures	20260917	Fourniture et livraison lait de chaux avec marquage CE	29/05/2026	LHOIST FRANCE OUEST	MAPA	59 999,00 €
Fournitures	20260031	Fourniture d'aliments pour bébés à destination des enfants du Centre Départemental de l'Enfance du Var – Lot 1 - Fourniture de lait infantile et de petits pots	12/03/2026	SA LABORATOIRES RIVADIS	MAPA	72 000,00 €
Fournitures	20260009	Fourniture du vaccin BEXSERO pour les services du Conseil départemental du Var (P.M.I.) et du Centre Départemental de l'Enfance du Var.	17/02/2026	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE	MAPA	80 000,00 €
Fournitures	20252324	Fourniture de café en capsule ou dosettes avec mise à disposition de machines à café de type professionnel compatibles pour le Département du Var	25/02/2026	IVS FRANCE	MAPA	80 000,00 €

Fournitures	20250456	Location et installation d'équipements modulaires provisoires dans le cadre des travaux d'améliorations fonctionnelles, d'accessibilité et de réhabilitation du collège de la vallée du gapeau à Sollès - Pont	27/01/2026	ALGECO	MAPA	83 200,00 €
Fournitures	20260510	Fourniture d'articles de sport pour les besoins du Conseil Départemental du Var (CDE, service Diapason)	15/06/2026	DECATHLON DIRECTION GENERALE	MAPA	87 000,00 €
Fournitures	20260745	Location d'articles pour des prestations événementielles pour les besoins du Département du Var	18/05/2026	LUNCH SERVICE	MAPA	88 500,00 €
Fournitures	20251345	Fourniture, pose et livraison sur sites de flexibles hydrauliques pour engins agricoles de TP camions	29/05/2026	TRVS - EASY FLEX	MAPA	89 000,00 €
Fournitures	20260663	Fourniture de produits d'hygiène corporelle pour les besoins du Centre Départemental de l'Enfance du Var site du Pradet	21/05/2026	PRAVOFI SAS	MAPA	100 000,00 €
Fournitures	20260219	Milieux de culture et consommables pour la recherche le dénombrement et l'identification des Legionella selon la norme NF T 90-431	16/06/2026	SOLABIA SAS	MAPA	100 000,00 €
Fournitures	20251841	Fourniture et livraison d'enrobé à froid noir stockable conditionné en seaux sur l'ensemble des centres territoriaux du Département du Var	14/04/2026	DESCOURS ET CABAUD PACA	MARCHES FORMALISES	140 000,00 €
Fournitures	20252351	Fourniture et livraison d'enrobé à froid noir réactif à l'eau sans solvant conditionné en seaux pour le Département du Var	14/04/2026	DESCOURS ET CABAUD PACA	MARCHES FORMALISES	140 000,00 €
Fournitures	20252154	Fourniture et maintenance en location de dispositifs d'alarme pour la protection des travailleurs isolés (DATI) pour les agents du Conseil départemental du Var	05/03/2026	SCUTUM PREMIUM SERVICES	MAPA	160 000,00 €
Fournitures	20251953	Acquisition de fournitures et matériels de plomberie pour les services du Département du Var	03/03/2026	LEGALLAIS SA	MAPA	180 000,00 €
Fournitures	20252130	Fourniture, marquage et livraison de coupes et médailles	23/04/2026	SUD PROMOTION	MARCHES FORMALISES	200 000,00 €

Annexe 3 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de services (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée des FCS)
pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Tiers Nom	Type	Montant Initial HT
Services	20251513	Formation initiale et/ou de recyclage à la prévention du risque électrique et à l'habilitation pour les agents mécaniciens du personnel du Département du Var.	19/02/2026	SA IFPST INSTITUT FORM PROF	MAPA	25 500,00 €
Services	20252320	Maintenance et réparation des vélos avec ou sans assistance électrique et fourniture de pièces détachées et accessoires	20/01/2026	CARLANGES BICYCLETTE	MAPA	26 000,00 €
Services	20260908	Assistance d'exploitation et la tierce maintenance du SI RH période du 01/01/2026 au 28/02/2026	27/04/2026	REVEL INFO	MAPA	27 360,00 €
Services	20260646	Réalisation et installation du soclage des oeuvres pour l'exposition temporaire INCA, l'héritage sacré des Andes à l'hotel départemental des expositions du Var à Draguignan	07/05/2026	VERSION BRONZE	MAPA	29 300,00 €
Services	20251328	Assistance dans le cadre de la gestion financière de la dette propre et de la dette garantie de la collectivité avec accés à des plateformes logicielles en ligne	01/01/2026	FINANCE ACTIVE	MAPA	29 600,00 €
Services	20260164	Maitrise d'oeuvre pour les travaux de drainage et de rénovation des réseaux enterrés du collège Paul Cézanne à Brignoles	24/04/2026	EURL BET CERRETTI	MAPA	29 820,00 €
Services	20261112	Eradication et contrôle de la Jussie sur l'étang de Badelune ENS de Badelune au Cannet des Maures	09/06/2026	IDVERDE	MAPA	29 911,62 €
Services	20252046	Maintenance préventive et curative du matériel médical du Département du Var et achat de pièces détachées.	06/01/2026	S T M	MAPA	30 000,00 €
Services	20251216	Mission de nettoyage de fin de chantier pour les travaux d'améliorations fonctionnelles et d'accessibilité handicapés du collège Paul Cézanne situé sur la commune de Brignoles	10/06/2026	HYGIPRONET	MARCHES FORMALISES	30 000,00 €
Services	20260693	RD560 Missions de diagnostic structurel et Maîtrise d'oeuvre - P1667 Aqueduc - PR 61+1365 à Salernes	24/04/2026	DEM INGENIERIE	MAPA	31 700,00 €

Services	20260885	Assistance exploitation et tierce maintenance du SI RH période du 01/03/2026 au 30/04/2026	25/02/2026	REVEL INFO	MAPA	33 120,00 €
Services	20252288	Fournitures des données climatiques de la cour du collège Jean Moulin à Brignoles (mise à disposition, installation, maintenance de capteurs fixes, avec transit, stockage et mise à disposition des données)	14/01/2026	SURYA INGENIERIE	MAPA	34 350,00 €
Services	20260830	Tournée Var opéra 2026 - Opéra de Toulon "Figaro là" extraits du Barbier de Seville	17/04/2026	OPERA TOULON PROVENCE	MAPA	35 000,00 €
Services	20260717	Maintenance du système de gestion pool de véhicules par armoires à clés automatisées fourniture de consommables et d'accessoires nécessaires à l'utilisation des matériels	14/04/2026	SARL SA SYSTEMES	MAPA	35 000,00 €
Services	20260930	Transport express d'échantillons de denrées alimentaires du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var - Sites de Toulon et de Draguignan	04/06/2026	TSE TRANSPORT SANTE EXPRESS	MAPA	36 000,00 €
Services	20260781	Missions de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la construction du gymnase du collège Joseph d'Arbaud à Barjols	18/06/2026	EXACT AMO	MAPA	38 175,00 €
Services	20260191	Maintenance base fixe radio déportée du fort Faron - base radio Stadium du BCE OMEGA.	28/01/2026	SERV ELECTRONIQUE ENGINEERING	MAPA	39 000,00 €
Services	20260163	Maintenance et fourniture de pièces détachées pour entretien d'engins de TP de marque AMMANN	19/05/2026	COMET PRO BTP	MAPA	39 900,00 €
Services	20260428	Maintenance et fourniture de pièces pour poids lourds de marque MERCEDES	05/05/2026	CHABAS AVIGNON SAS	MAPA	39 900,00 €
Services	20260251	Maintenance et fourniture de pièces détachées pour l'entretien d'engins TP de marque BOMAG	24/04/2026	COMET PRO BTP	MAPA	39 900,00 €
Services	20260730	Maintenance, fourniture et livraison de piéces détachées de marque LIEBHERR	08/06/2026	ETS PIC	MAPA	39 900,00 €
Services	20260264	Maintenance et fourniture de pièces détachées de marque BIALLER	08/04/2026	SOCIETE NOUVELLE DES	MAPA	39 900,00 €
Services	20260989	Maintenance et fourniture de pièces détachées pour l'entretien d'engins VH	28/05/2026	EUROPE SERVICE	MAPA	39 900,00 €
Services	20260377	Mise en place d'une solution de vote électronique	23/03/2026	LEGAVOTE	MAPA	39 900,00 €

Services	20252331	Maintenance et entretien de la signalisation lumineuse embarquée d'urgence	20/03/2026	AXIMUM INDUSTRIE	MAPA	39 900,00 €
Services	20260253	Maintenance et fourniture de pièces détachées pour balayeuse de marque FRANCE NEIGE	22/04/2026	EUROPE SERVICE	MAPA	39 900,00 €
Services	20260015	Fourniture et pose de pneus, accessoires et prestations annexes pour les matériels agricoles et engins de TP	23/01/2026	AZUR TRUCKS PNEUS	MAPA	39 900,00 €
Services	20260045	Maintenance et fourniture de pièces pour saleuse de marque ARVEL	16/02/2026	SARL BUCHER MUNICIPAL COUDES	MAPA	39 900,00 €
Services	20260266	Maintenance et pièces détachées de marque AEBI	02/04/2026	EUROPE SERVICE	MAPA	39 990,00 €
Services	20260726	Fourniture et réparation de sellerie pour le Conseil départemental du Var	26/06/2026	NOUVELLE SELLERIE HYEROISE	MAPA	39 990,00 €
Services	20260252	Maintenance et fourniture de pièces détachées de marque VILLETON	09/04/2026	ETS VILLETON JEAN	MAPA	39 990,00 €
Services	20260441	Entretien courant, transitoire du Parcours Cyclable du Littoral	05/05/2026	PROVENCE PAYSAGES 83	MAPA	39 999,00 €
Services	20252314	Prestation de service de collecte, de traitement et de valorisation des déchets - Lot 5 - Location et enlèvement de bennes sur le territoire départemental	30/04/2026	DRAGUI TRANSPORTS	MARCHES FORMALISES	40 000,00 €
Services	20261289	Maintenance et fourniture de pièces pour les véhicules électriques de marque GOUPIL	15/06/2026	GOUPIL INDUSTRIE	MAPA	40 000,00 €
Services	20251322	Acquisition de licences et location d'un système de billetique multicanal, en mode SAAS, avec la maintenance, l'assistance technique de l'outil pour l'hôtel departemental des expositions à Draguignan	27/04/2026	PARTNER TALENT	MAPA	43 680,00 €
Services	20252304	Audit de contrôle de qualité externe sur un appareil de radiologie pour les services du Département du Var.	12/01/2026	APAVE EXPLOITATION FRANCE	MAPA	45 000,00 €
Services	20260673	Maintenance de Pleiades NG	16/03/2026	SOPRA HR SOFTWARE	MAPA	46 390,00 €
Services	20260854	Maitrise d'oeuvre pour la rénovation de la salle polyvalente Esposito sur le site du collège Le Fenouillet commune de La Crau	27/05/2026	EURETEC INGENIERIE	MARCHES FORMALISES	49 504,50 €
Services	20260869	Maintenance et fourniture de pièces détachées engins VH de marque ACOMETIS	23/04/2026	ACOMETIS PRODUCTIONS SAS	MAPA	50 000,00 €
Services	20260129	Maintenance du logiciel Amiante 360	01/01/2026	SOGELINK	MAPA	55 200,00 €

Services	20242409	Mission de programmation et d'assistance à maitrise d'ouvrage en vue de la construction d'un nouveau centre technique d'exploitation des routes au Muy	24/04/2026	VERDI MEDITERRANEE	MAPA	55 652,50 €
Services	20261020	Prestations ponctuelles de sécurité pour des travaux sur la RD559 de reconstruction du mur et de la chaussée le long de voie SNCF à Saint-Raphael	12/05/2026	SNCF RESEAU	MAPA	56 950,00 €
Services	20260188	Co-édition du catalogue de l'exposition "Sorcelleries, entre symboles et sortilèges" à l'Hôtel Départemental des Expositions à Draguignan	29/04/2026	ATELIER TUTTI FRUTTI	MAPA	57 000,00 €
Services	20252289	Conception, réalisation et mise en oeuvre d'un spectacle alliant drones lumineux, sons et musique en aout 2026 Lot 1 Conception, réalisation et mise en oeuvre d'un spectacle de drones	10/03/2026	DIFFUSE SAS	MAPA	58 500,00 €
Services	20260019	Prestations de médiation à l'Abbaye de la Celle sur l'architecture, l'archéologie et l'histoire, la botanique, la photographie d'art et des prestations d'animation d'ateliers - Lot 1 - A destination des scolaires	31/03/2026	MASSIERA-BUDA	MAPA	59 250,00 €
Services	20260243	Prestations de conseil en radioprotection (PCR) pour les besoins du Département du Var.	23/02/2026	MEDICONTROLE	MAPA	60 000,00 €
Services	20251618	Animations d'éveil/expression corporelle pour la structure « Mieux Grandir » à la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon.	01/01/2026	BOUJON -TOUZE CELINE AURORE	MAPA	60 000,00 €
Services	20252342	Transport de collégiens pour le Conseil départemental des jeunes	26/01/2026	ADANEV MOBILITES	MAPA	60 000,00 €
Services	20260186	Conception et réhalisation de la scénographie permanente de la salle "Sciences et nature" de la Maison départementale de la nature du Plan à La Garde	25/03/2026	L ATELIER DU 8	MAPA	61 750,00 €
Services	20251228	Co-édition du catalogue de l'exposition "*Incas, l'héritage sacré du Pérou*" à l'hôtel départemental des expositions à Draguignan	21/01/2026	SILVANA EDITORIALE SpA	MAPA	64 000,00 €
Services	20250712	Prestation de conseils et d'assistance en matière d'assurance pour les besoins du Département du Var	16/01/2026	SA ACE CONSULTANTS	MAPA	65 800,00 €

Services	20251550	Maitrise d'oeuvre pour la démolition et la reconstruction du pont de la cave coopérative - RD559A à La Londe les Maures	18/05/2026	SEGIC INGENIERIE	MAPA	66 150,00 €
Services	20251430	Maintenance des ascenseurs, élévateurs pour personnes à mobilité réduite, escalators et monte-charge dans les batiments du Département du Var - Lot 1 pôle technique de Toulon Est	08/01/2026	ORONA	MARCHES FORMALISES	67 796,00 €
Services	20260509	Location d'une répandeuse de 10000 litres avec chauffeur pour l'entretien des routes du Département du Var	09/04/2026	SOCIETE ROUTIERE DU MIDI	MAPA	68 472,20 €
Services	20251433	Maintenance des ascenseurs, élévateurs pour personnes à mobilité réduite, escalators et monte-charge dans les batiments du Département du Var - Lot 4 pôle technique de Saint Maximin	08/01/2026	ORONA	MARCHES FORMALISES	68 912,00 €
Services	20251719	Maintenance en conditions opérationnelles de la plateforme Salesforce et Amazon Connect	27/01/2026	ORNIDEX	MAPA	80 000,00 €
Services	20260278	Formations diplômantes de qualification SSIAP pour des agents du Département du Var.	30/03/2026	SA IFPST INSTITUT FORM PROF	MAPA	80 000,00 €
Services	20251431	Maintenance des ascenseurs, élévateurs pour personnes à mobilité réduite, escalators et monte-charge dans les batiments du Département du Var - Lot 2 Pôle technique de Toulon Ouest	08/01/2026	ORONA	MARCHES FORMALISES	80 996,00 €
Services	20251329	Maintenance du logiciel LOCALIS	15/06/2026	1SPATIAL FRANCE SAS	MAPA	85 000,00 €
Services	20260604	Location de camions gravillonneurs avec chauffeur pour l'entretien des routes du 83	27/04/2026	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	MAPA	88 600,00 €
Services	20252281	Prestation d'accompagnement des agents en situation de handicap psychique prédominant, mental ou cognitif	11/03/2026	ARIANE MEDITERRANEE	MAPA	89 595,00 €
Services	20260005	Cablage des bâtiments et collèges du Var	27/04/2026	EPM CONNECTIQUE	MAPA	89 800,00 €
Services	20251535	Maintenance de la plateforme SAP BUSINESS OBJECTS EDGE	05/01/2026	DECIVISION	MAPA	89 900,00 €
Services	20251471	Maintenance de l'outil d'éditique KSL du progiciel de gestion de l'aide sociale GENESIS	13/04/2026	NAELAN GROUP	MAPA	89 900,00 €
Services	20252092	Maintenance du système de vidéoprotection des collèges du Département du Var	16/02/2026	SNEF	MAPA	89 998,00 €

Services	20260008	Conception, réalisation et installation de la scénographie de l'exposition "Sorcelleries, entre symboles et sortilèges" à l'hôtel départemental des expositions à Draguignan	07/01/2026	ASSOCIATION DIFFEREMMENT	MAPA	98 200,00 €
Services	20260001	Conseil et accompagnement financier relatif à la concession en matière d'aménagement du numérique	15/04/2026	RYDGE CONSEIL	MARCHES FORMALISES	102 000,00 €
Services	20251687	Prestation de bilan professionnel à destination des agents du Conseil départemental du Var bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en situation d'inaptitude totale ou partielle à leurs fonctions	11/03/2026	FORMAT COOPER PROMO PROF	MAPA	108 000,00 €
Services	20251512	Formation initiale et/ou de recyclage à la prévention du risque électrique et à l'habilitation pour les agents électriciens et non électriciens du personnel du Département du Var.	19/02/2026	SA IFPST INSTITUT FORM PROF	MAPA	114 000,00 €
Services	20251621	Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'ENS Jardin de l'Enclos à Saint maximin	13/01/2026	AMENAGEMENT PAYSAGES ET SITES	MAPA	119 772,16 €
Services	20260512	Maintenance de Project Monitor	01/06/2026	VIRAGE GROUP	MAPA	120 000,00 €
Services	20251432	Maintenance des ascenseurs, élévateurs pour personnes à mobilité réduite, escalators et monte-charge dans les batiments du Département du Var - Lot 3 Pôle technique de Draguignan	08/01/2026	SEALIFT COTE D'AZUR	MARCHES FORMALISES	133 120,00 €
Services	20260733	Communication de l'image du Département du Var pour la saison sportive du Saint-Raphaël Var Handball 2026-2027	01/06/2026	STE SAINT RAPHAEL VAR HANDBALL	MAPA	142 000,00 €
Services	20260399	Entretien et nettoyage des locaux des services techniques et administratifs hors TPM et fournitures associées du secteur bassin tropézien	25/06/2026	GROUPE FRANCE CLEAN	MARCHES FORMALISES	148 831,50 €
Services	20251860	Maintenance hébergement éditeur pour l'outil Arkotheque / Arkogestion	31/03/2026	PROFILS	MAPA	158 000,00 €
Services	20260002	Conseil et accompagnement financier relatif aux partenaires bénéficiant d'engagements financiers du département aux autres contrats de DSP et conseils juridiques accessoires	15/04/2026	ERNST ET YOUNG ADVISORY	MARCHES FORMALISES	160 000,00 €
Services	20260069	Prestation de décontamination - dépoussierage - conditionnement et transport de documents	18/03/2026	AB ANTIQUO	MAPA	170 000,00 €

Services	20252221	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de potentiel et de faisabilité d'installation de centrales solaires photovoltaîques sur le patrimoine du Département du Var:Approche technique, économique et juridique	05/01/2026	SPL VAR ENERGIES RENOUVELABLES	MAPA	176 200,00 €
Services	20260734	Communication de l'image du Département du Var par la S.A.S.P Toulon Métropole Var Handball pour la saison sportive 2026-2027	08/06/2026	TOULON METROPOLE VAR HANDBALL	MAPA	180 000,00 €
Services	20252262	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de la construction du nouveau collège du Luc en Provence et du collège existant qui doit être réhabilité en tout ou partie	08/04/2026	FLORES	MARCHES FORMALISES	190 000,00 €
Services	20252305	Prestations d'interprétariat français / langues européennes et vice versa pour les projets de coopération européenne. Lot 1	24/04/2026	FLUENT PLANET	MARCHES FORMALISES	200 000,00 €
Services	20252306	Prestations de traduction écrite français / langues européennes et vice versa pour les rapports imprimés magazines et autres documents produits par le Département du Var Lot 2.	24/04/2026	FLUENT PLANET	MARCHES FORMALISES	200 000,00 €
Services	20260100	Mission de contrôle technique pour la construction du nouveau collège des Pins d'Alep - Site Toulon	19/01/2026	SOCOTEC CONSTRUCTION	MARCHES FORMALISES	201 200,00 €

Annexe 4 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats sur facture (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

Programme	Mouvement	Libellé	Tiers (Nom)	Montant HT	Montant TTC	Type Achat
MOYENS GENERAUX DE L ADMINISTRATION	26015732	DOC-LEXISNEXIS 1044530 2026 DPT83	SA LEXISNEXIS JURIS CLASSEURS	27 643,29 €	33 171,95 €	SERVICES
FLUIDE BATIMENTS	26023892	Fact. N°9215287106759 9077 16/06/2026	CIE EAU OZONE PROCEDES M P OTTO	52 632,60 €	55 527,37 €	SERVICES
CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	26009678	Fact. N°Pin Alep 260003 09/03/2026	CORINNE VEZZONI ASSOCIES SARL D'ARCHITECTURE	98 000,00 €	117 600,00 €	SERVICES
CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	26012721	Fact. N°FC1-2603021 19/03/2026	ATELIERS 234	98 000,00 €	117 600,00 €	SERVICES

Annexe 5 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Avenants pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

Catégorie	Numéro de marché	Libellé Marché	Numéro avenant	Date effet	Montant HT	Libellé Type Avenant
Fournitures	20220077	Exploitation des installations thermiques des collèges du Département du Var - Lot1 Pôle Technique de Toulon Ouest	Avenant n°3	06/01/2026	-102 965,10 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20240046	Aménagement de l'ENS de Saint-Barthélémy à Salernes - Lot 1 Terrassement, VRD, Maçonnerie, Espaces verts et Travaux forestiers	Avenant n°1	09/03/2026	-46 150,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Fournitures	20220079	Exploitation des installations thermiques des collèges du Département du Var - Lot 3 - Pôle Technique de Saint Maximin	Avenant n°3	26/02/2026	-28 808,47 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20260440	Désencombrement et nettoyage logement	Avenant n°1	04/03/2026	-1 350,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20201731	Maîtrise d'oeuvre pour la restauration du mur d'enceinte fortifié en façade Est du Couvent Royal de Saint Maximin à la Sainte Baume	Avenant n°1	15/01/2026	182,28 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20260148	Location d'une durée inferieure à 2 mois sans chauffeur, d'un finisseur d'intervention rapide (modèle FIR3000) monté sur porteur pour l'entretien des routes du Var	Avenant n°2	14/04/2026	500,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20252247	Création, production et installation de l'exposition photographique " Var Eternel: des paysages façonnés par le temps" de l'artiste Jean Belvisi à la Maison départementale de la nature du Plan à la Garde	Avenant n°1	20/05/2026	650,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250898	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège de la vallée du Gapeau à Solliès-Pont - Lot 4- Menuiseries exterieures serrurerie	Avenant n°2	29/04/2026	665,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242349	Travaux d'améliorations fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège Jean Giono au Beausset Lot 6 : Menuiseries extérieures	Avenant n°2	19/03/2026	900,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20251399	Création, production et installation d'une exposition d'oeuvre originale de l'artiste Thierry Cohen Carbon Catchers à la maison départementale de la nature du Plan à La Garde	Avenant n°2	04/05/2026	964,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés

Services	20220181	Mission de contrôle technique pour la construction du gymnase du Luc	Avenant n°2	01/04/2026	1 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20231357	Travaux de réhabilitation du collège Jean Giono au Beausset	Avenant n°2	06/03/2026	1 100,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242392	Travaux d'améliorations fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège de la vallée du Gapeau à Solliès-Pont - Lot 3 : Doublage / Cloisons / Faux Plafond	Avenant n°3	26/01/2026	1 350,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242396	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège de la vallée du Gapeau à Solliès-Pont - Lot 7 : Electricité courant faible/fort	Avenant n°3	23/01/2026	2 465,83 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250604	Travaux de mise en sécurité des deux bâtisses sur l'ENS de La Touravelle Lot 3 : Ravalement de façade - Menuiseries	Avenant n°1	07/04/2026	2 782,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Fournitures	20250456	Travaux d'améliorations fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège de la vallée du Gapeau à Solliès-Pont Lot 10 Location et installation d'équipement modulaires provisoires	Avenant n°1	16/06/2026	3 800,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250262	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 6- Menuiseries exterieures aluminium	Avenant n°2	20/03/2026	4 015,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20241396	RD94 Elargissement de chaussée - PR 0+700 à 1+150 - commune de Montauroux	Avenant n°1	15/03/2026	5 616,30 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20260674	Conseil cabinets d'avocats - délégation maitrise d'ouvrage à la SPL SAGEP dans le cadre du plan de rénovation des collèges	Avenant n°1	17/06/2026	6 666,67 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20251370	Conception, réalisation et installation de la scénographie de l'exposition "Incas, l'héritage sacré du Pérou" à l'hôtel départemental des expositions à Draguignan	Avenant n°1	10/06/2026	6 791,60 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20240692	Travaux d'extension de centre d'exploitation de Saint Maximin La Sainte Baume - Lot 1. Voirie et réseau divers	Avenant n°1	18/05/2026	6 938,50 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250267	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 11 Revêtements de sol dur / faiences	Avenant n°1	26/03/2026	7 566,30 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250265	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 9 - Menuiseries Interieures bois	Avenant n°1	18/03/2026	7 829,28 €	Modification des montants estimés ou notifiés

Travaux	20242369	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence Lot 9 - CVCRP	Avenant n°2	03/03/2026	8 500,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250261	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 5- Bardage bois façades	Avenant n°1	19/03/2026	8 963,84 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250264	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 8- Plâtrerie Peinture	Avenant n°1	20/03/2026	10 749,80 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20251650	Mandat de maitrise d'ouvrage déléguée pour la construction du gymnase Jacques Yves Cousteau sur la commune de La Garde	Avenant n°1	26/06/2026	12 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250270	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 14- Equipements de restauration, cloisonnements isothermes	Avenant n°1	19/06/2026	16 653,24 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242381	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège Le Fenouillet à La Crau - Lot 8 : CVC - Plomberie	Avenant n°2	04/06/2026	17 737,20 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242050	Construction d'un gymnase pour le collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence - Lot 3 Façade	Avenant n°1	31/03/2026	21 232,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Services	20241792	Maîtrise d'oeuvre loi MOP pour la réalisation d'une extension de la demi pension et de la cuisine du collège Marie Mauron à Fayence	Avenant n°1	07/01/2026	22 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250257	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 2- Démolition - Désamiantage - gros oeuvre - Maçonnerie	Avenant n°2	20/03/2026	22 597,49 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242390	Travaux d'améliorations fonctionnelle, d'accessibilité et de réhabilitation du collège de la vallée du Gapeau à Solliès-Pont - Lot 1 Désamiantage	Avenant n°1	22/06/2026	23 595,99 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250271	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 15- VRD	Avenant n°1	29/06/2026	29 245,14 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242049	Construction d'un gymnase pour le collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence - Lot 2 Gros oeuvre	Avenant n°1	23/01/2026	43 998,61 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20250257	Travaux d'améliorations fonctionnelle et d'accessibilité du collège Paul Cézanne à Brignoles - Lot 2 - Démolition - Désamiantage - Gros oeuvre - Maçonnerie	Avenant n°3	18/06/2026	58 950,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés

Travaux	20242049	Construction d'un gymnase pour le collège Pierre de Coubertin au Luc en Provence - Lot 2 Gros oeuvre	Avenant n°2	22/04/2026	60 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20242344	Travaux d'amélioration fonctionnelle et d'accessibilité et de réhabilitation du collège Jean Giono au Beausset Lot 1 : Démolition- installation de chantier	Avenant n°2	01/06/2026	78 468,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
Travaux	20241452	RD 559 - PR 33 + 835 au PR 34+80 - Commune de La Garde et du Pradet Pont de la Clue - Carrefour à feux intelligents et construction d'une passerelle mode doux Lot 1 : Voiries et réseaux divers	Avenant n°1	09/03/2026	111 411,09 €	Modification des montants estimés ou notifiés

Annexe 6 aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats auprès des centrales d'achats (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er Janvier au 30 Juin 2026
Assemblée Plénière du 16 novembre 2026

RESAH	Programme	Désignation	Numéro de Mouvement	Montant Mandaté
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	26010772	27 435,20 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	26020507	38 602,83 €
CANUT	**Programme**	**Désignation**	**Numéro de Mouvement**	**Montant Mandaté**
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26009345	36 600,00 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26012660	36 600,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	PROJETS NUMERIQUES EN AP	26018499	37 836,72 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	AE MAINTENANCE DES APPLICATIONS INFORMATIQUES	26027309	38 736,00 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26010306	45 900,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26025013	52 524,00 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	25040931	61 740,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26017452	118 311,43 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26010159	121 920,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26017452	128 500,80 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	25040932	137 760,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26020600	272 878,34 €

UGAP	Programme	Désignation	Numéro de Mouvement	Montant Mandaté
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	PROJETS NUMERIQUES EN AP	26018211	25 089,98 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	AP -ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	26013933	27 150,71 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	AP -ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	26013965	27 150,71 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	AP -ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	26013992	27 150,71 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	AP -ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	26014011	27 150,71 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	AP -ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	26013958	27 150,71 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26004434	27 417,98 €
ADMINISTRATION GENERALE	MOYENS GENERAUX DE L ADMINISTRATION	LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE (INV)	25032093	29 754,37 €
SOCIAL	FLUIDE	CDE FLUIDES	26001473	30 950,58 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26011837	31 073,32 €
ADMINISTRATION GENERALE	MOYENS GENERAUX DE L ADMINISTRATION	LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE (INV)	26009594	32 246,30 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26027220	33 294,90 €
COLLEGE	RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	RENOVATION ENERGETIQUE + AMELIORATION FONCTIONNELLE COLLEGES - PRC AXE 2	26017306	33 408,88 €
SOCIAL	VEHICULES ET MATERIELS	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	26003193	33 483,67 €
SOCIAL	VEHICULES ET MATERIELS	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	26003192	33 483,67 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	PROJETS NUMERIQUES EN AP	26016191	35 618,94 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26015260	35 883,13 €

ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26019172	36 687,17 €
ADMINISTRATION GENERALE	AUTRES DEPENSES DRH	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE CHAPITRE 011 COMPTE 62261	26004084	39 312,76 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26009428	39 727,33 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26003312	41 241,50 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES HAP	26017571	42 538,93 €
COLLEGE	CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	26017301	43 198,03 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26013071	44 858,05 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26009361	44 875,19 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	24005055	45 145,82 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26011796	46 637,22 €
SOCIAL	FLUIDE	CDE FLUIDES	26001680	50 099,95 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26013074	50 826,12 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26015117	57 862,00 €
COLLEGE	DOTATIONS ET EQUIPEMENTS DES COLLEGES PUBLICS - DEPENSES OBLIGATOIRES	NUMERIQUE EDUCATIF HORS AP /AE	26020425	59 951,70 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26002446	62 029,98 €
ADMINISTRATION GENERALE	VEHICULES ET MATERIELS	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	26010928	75 273,68 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	PROJETS NUMERIQUES EN AP	26007434	78 242,94 €
ADMINISTRATION GENERALE	DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP/AE	26022844	89 819,10 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26009365	90 552,65 €

COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26022809	103 335,00 €
SOCIAL	VEHICULES ET MATERIELS	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	26000590	110 775,94 €
ADMINISTRATION GENERALE	FLUIDE BATIMENTS	FLUIDES DES BATIMENTS	26009145	138 305,27 €
COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26027198	160 488,76 €
COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26018886	277 160,56 €
COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26015165	312 745,52 €
COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26003296	352 534,94 €
COLLEGE	FLUIDE COLLEGES	FLUIDES DES COLLEGES	26009239	692 540,86 €

SST/DBEP/
MR

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A3

OBJET : AUTORISATIONS D'URBANISME CONCERNANT LES BIENS DU DEPARTEMENT - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3211-2,
Vu la loi 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A6 du 22 septembre 2026 portant délégation de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission patrimoine immobilier départemental du 29 octobre 2026

PREND ACTE :

- de l'information relative à la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme concernant la démolition, la transformation ou l'édification des biens du Département, telles que présentées en annexe, faisant état des demandes signées pour le compte du Département et notamment permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, autorisations de travaux, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et actes connexes pour les projets de constructions/réhabilitations, restructurations et aménagements, dont la conception est soit confiée à des maîtres d'oeuvre/architectes privés, soit réalisée en interne au titre de l'année 2025.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1131610-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

Canton	Bâtiments	N° bien	COMMUNE	Description demande	PC/DP/AT type dossier	Date Dépot en mairie	N° Autorisation	Date décision mairie
BRIGNOLES	PMS DE BRIGNOLES	023P24	BRIGNOLES	PC aménagements intérieurs	PC	01/10/2025	083 023 21 0085 M01	19/01/2026
DRAGUIGNAN	PMS AIRE DRACENOISE - JEAN AICARD	050P20	DRAGUIGNAN	mise en place d'un capotage acoustique sur une machine en toiture sur le bâtiment D	DP	10/10/2025	DP 083 050 25 00376	04/12/2025
FLAYOSC	GENDARMERIE D'AUPS	007P03	AUPS	REHABILITATION TOITURE LOGEMENTS ET TERRASSES	DP	19/11/2025	DP 083 007 25 00062	16/12/2025
FREJUS	COLLEGE VILLENEUVE	061P21	FREJUS	Rénovation accès pompier cour collège	DP	05/08/2025	DP 083 06125 00416	04/09/2025
FREJUS	MECS DE FREJUS - ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	061P15	FREJUS	remplacement de la centrale incendie	AT	30/06/2025	AT 083 061 25 000 53	26/08/2025
FREJUS	COLLEGE ANDRE LEOTARD	061P16	FREJUS	Travail sur le plan du réseau de chauffage en VS	AT	30/06/2025	AT 083 061 25 000 50	10/09/2025
FREJUS	COLLEGE ANDRE LEOTARD	061P16	FREJUS	Création d'un préau	PC	18/08/2025	PC 083 061 25 F00100	28/11/2025
FREJUS	GYMNASE COLLEGE LES CHENES	061P19BB	FREJUS	AT SSI	AT	30/06/2025	AT 083 061 25 000 51	10/09/2025
FREJUS	COLLEGE LES CHENES	061P19	FREJUS	AT PC Preau	AT PC	04 et 05/08/2025	PC 083 061 25 00099	défavorable 4/12/2025
FREJUS	COLLEGE ANDRE LEOTARD	061P16	FREJUS	création préau	AT	18/08/2025	AT 083 061 25 000 69	28/11/2025
GAREOULT	COLLEGE PIERRE GASSENDI	106P03	ROCBARON	REAMENAGEMENT DE LA ZONE CUISINE	AT	03/04/2025	AT 083 106 25B 0002	23/05/2025
HYERES	COLLEGE GUSTAVE ROUX	069P17	HYERES	Auvent portail SAS	DP	27/03/2025	DP 083 069 25 00165	24/04/2025
HYERES	COLLEGE JULES FERRY	069P14	HYERES	Clôture SAS	DP	17/07/2025	DP 083 069 25 00312	16/07/2025
HYERES	COLLEGE JULES FERRY	069P14	HYERES	Clôture SAS	AT	15/07/2025	AT 083 069 25 00071	08/09/2025
HYERES	COLLEGE GUSTAVE ROUX	069P17	HYERES	Auvent portail SAS	DP	31/07/2025	DP 083 069 25 00165 M01	08/08/2025
LA CRAU	COLLEGE LE FENOUILLET	047P02	LA CRAU	Améliorations fonctionnelles	PC	09/01/2025	pc 083 047 25 00001	03/07/2025
LA CRAU	COLLEGE LE FENOUILLET	047P02	LA CRAU	Améliorations fonctionnelles	AT	09/01/2025	at 083 047 25 0002	05 mai 2025
LA SEYNE SUR MER 1	COLLEGE MARIE CURIE	126D11	LA SEYNE SUR MER	ETANCHEITE TOITURE	DP	01/12/2025	DP 083 126 25 00618	16/12/25
LA SEYNE SUR MER 2	COLLEGE REYNIER	129D03	SIX FOURS LES PLAGES	SALLE DE MUSIQUE	AT	31/03/2025	AT 0831292500008	24/07/25
LA SEYNE SUR MER 2	CMS DE SIX FOURS LES PALGES - JOUGLAS	129L02	SIX FOURS LES PLAGES	BANQUE ACCUEIL	AT	11/06/2025	AT 0831292500014	08/10/25
LE LUC EN PROVENCE	COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN	073P08	LE LUC EN PROVENCE	Modernisation chaufferie	AT	30/07/2025	AT 083 073 25 L0013	20/10/2025
OLLIOULES	COLLEGE LES EUCALYPTUS	090P06	OLLIOULES	CHAUDIERE +CLIM	AT	13/02/2025	AT08309025T0006	28/03/25
OLLIOULES	COLLEGE RAIMU	009P06	BANDOL	GARDES CORPS	AT	25/03/2025	AT 0830092500018	28/05/25
OLLIOULES	COLLEGE LES EUCALYPTUS	090P06	OLLIOULES	RELAMPING	AT	14/05/2025	AT08309025T0016	04/07/25
OLLIOULES	COLLEGE LA GUICHARDE	123P06	SANARY SUR MER	CHAUDIERES	AT	10/10/2025	AT 0831232500037	04/12/25
OLLIOULES	COLLEGE LES EUCALYPTUS	090P06	OLLIOULES	SSI	AT	21/11/2025	AT 08309025T0026	04/02/26
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	CENTRE TERRITORIAL DE PUGET	099P05	PUGET	Construction d'un bâtiment (garage) pour les véhicules de l'exploitation	PC	16/01/2025	PC 083 099 25 O 0001	11/02/2025
ROQUEBRUNE SUR ARGENS	GYMNASE COLLEGE ANDRE CABASSE	107P10G1	ROQUEBRUNE SUR ARGENS	photovoltaïque	PC	04/04/2025	PC08310722S0179 M02	24/09/2025

Canton	Bâtiments	N° bien	COMMUNE	Description demande	PC/DP/AT type dossier	Date Dépot en mairie	N° Autorisation	Date décision mairie
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE ROMAIN BLACHE	112P02	SAINT CYR SUR MER	SAS	AT	10/01/2025	AT083112250O0001	30/04/25
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE ROMAIN BLACHE	112P02	SAINT CYR SUR MER	TOITURE	DP	13/02/2025	DP 083112250O0028	03/03/2025
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE ROMAIN BLACHE	112P02	SAINT CYR SUR MER	MARQUISE	DP	07/05/2025	DP083112250O0092	16/05/25
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE LE VIGNERET	035P02	LE CASTELLET	BRISE SOLEIL	DP	03/06/2025	DP 083 035 25 00064	09/06/25
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE LE VIGNERET	035P02	LE CASTELLET	BRISE SOLEIL	AT	16/06/2025	AT 0830352500003	29/07/25
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE JEAN GIONO	016P05	LE BEAUSSET	REFECTION ISO ETANCHE TOITURE	DP	10/07/2025	DP 08301625T0105	28/08/25
SAINT CYR SUR MER	GYMNASE DE SAINT CYR SUR MER - LES OLIVIERS	112P03	SAINT CYR SUR MER	CHANGEMENT SOL SPORTIF	AT	05/08/2025	AT 083112250O0013	17/11/25
SAINT CYR SUR MER	COLLEGE JEAN GIONO	016P05	LE BEAUSSET	PERMIS PRECAIRE	PC	22/01/20026	PC08301626T0001	02/006/2026
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME	COLLEGE JOSEPH D'ARBAUD	012P07	BARJOLS	MODIFICATION CLOISONS LAVERIE	AT	18/11/2025	AT 083 012 25 A0010	22/01/2026
SAINT RAPHAEL	COLLEGE ALPHONSE KARR	118P12	SAINT RAPHAEL	AT SSI	AT	22/05/2025	AT 083 118 25 000 30	24/07/2025
SAINTE MAXIME	COLLEGE GERARD PHILIPPE	042P03	COGOLIN	Renovation façades Cuisine/ Sport/ Segpa	DP	27/03/2025	DP 083 042 25 00051	22/05/2025
SAINTE MAXIME	COLLEGE LE MOULIN BLANC	119D02	SAINT TROPEZ	AT SSI	AT	22/05/2025	AT 083 119 25 00034	05/08/2025
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Modif facade escalier metal	DP	21/03/2025	DP 083 049 25 00063	08/04/2025
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Modif facade escalier metal	AT	24/03/2025	AT 083 049 25 00004	11/06/2025
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Changement de chaudières	AT	05/05/2025	AT 083 049 25 00007	03/07/2025
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Création SAS sécurité	AT	11/12/2025	AT 083 049 25 00026	12/02/2026
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Création SAS sécurité	DP	12/12/2025	DP 083 049 25 00240	30/12/2025
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Pose voiles d'ombrage parvis entrée	AT	11/12/2025	AT 083 049 25 00028	26/02/2026
SOLLIES PONT	COLLEGE LA FERRAGE	049P09	CUERS	Pose voiles d'ombrage parvis entrée	DP	12/12/2025	DP 083 049 25 00241	30/12/2025
TOULON 1	PMS DE TOULON - MAYOL	137P42	TOULON	CHAUDIERE+CLIM+ETANCHEITE	AT	03/02/2025	AT0831372500013	27/03/25
TOULON 1	COLLEGE PEIRESC	137D19	TOULON	REHABILTATION WC	AT	15/04/2025	AT 0831372500055	27/06/25
TOULON 1	MAISON DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION	137P31	TOULON	CHASSIS R+5	AT	14/05/2025	AT 0831372500082	25/07/25
TOULON 1	BUREAUX MIRABEAU	137P27	TOULON	BANQUE ACCUEIL	AT	10/10/2025	AT 0831372500137	13/11/25
TOULON 1	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON	137P26	TOULON	FENETRES	DP	22/12/2025	DP 083 137 25 P1114	12/01/26
TOULON 2	COLLEGE LA MARQUISANNE	137P68	TOULON	SSI	AT	17/01/2025	AT0831372500005	04/03/25
TOULON 3	CDE DE TOULON	137P48	TOULON	Réfection CLIM	DP	20/05/2025	DP 083 137 25P0460	03/05/2025
TOULON 3	CDE DE TOULON	137P48	TOULON	Réfection CLIM	AT	21/05/2025	AT 083 137 25 00083	25/07/2025
TOULON 3	CDE DE TOULON	137P48	TOULON	Changement et déplacement SSI	AT	21/03/2025	AT 083 137 25 00036	24/ 04/ 2025
TOULON 3	OMEGA	144P04	LA VALETTE DU VAR	Abri vélos	PC	19/03/2025	PC 083 144 25 00014	28/04/2025
TOULON 3	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULON	137P47	TOULON	verrière existante	PD	27/08/2025 11/09/2025	083 137 25 D 0032	22/12/2025

Canton	Bâtiments	N° bien	COMMUNE	Description demande	PC/DP/AT type dossier	Date Dépot en mairie	N° Autorisation	Date décision mairie
TOULON 3	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULON	137P47	TOULON	extension salle expo temporaire et rénovation du bâti existant	PC	27/08/2025	083 137 25 C 0081	26 05 2026
TOULON 3	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULON	137P47	TOULON	extension salle expo temporaire et rénovation du bâti existant	AT	28/08/2025	083 137 25 00124	26 05 2026
TOULON 4	COLLEGE MAURICE RAVEL	137D16	TOULON	Remplacement SSi	AT	16/05/2025	AT 083 137 25 00072	25/07/2025
VIDAUBAN	COLLEGE LA PEYROUA	086P06	LE MUY	Remplacement des fusibles par des disjoncteurs	AT	26/05/2025	AT 083 086 25 K0008	23/07/2025
VIDAUBAN	COLLEGE JACQUES PREVERT	004P05	LES ARCS	PC GYMNASE	PC	09/04/2025	PC 083 004 23 K0019 M02	18/07/2025
VIDAUBAN	COLLEGE JACQUES PREVERT	004P05	LES ARCS	AT GYMNASE	AT	17/04/2025	AT 083 004 25 K 0003	24/07/2025

DGS/DSGAT/

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A4

OBJET : COMMUNICATION DE LA DECISION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR FAISANT SUITE A LA SAISINE DEPOSEE PAR LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) GRAND PRIX DE FRANCE - LE CASTELLET AUX FINS D'INSCRIPTION AU BUDGET DEPARTEMENTAL DU VAR D'UNE DEPENSE OBLIGATOIRE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1612-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la décision délibérée par la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes Côte-d'Azur le 10 septembre 2026, faisant suite à la saisine n°11/2026 déposée par le Groupement d'intérêt public "Grand Prix de France-Le Castellet" aux fins d'inscription au budget du Département d'une dépense obligatoire, en application des dispositions de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, notifiée au Département le 18 septembre 2026,
Vu le rapport du Président,
Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L. 1612-19 code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes,
Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil départemental de prendre acte de cette communication,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 novembre 2026

PREND ACTE :

- de la communication de la décision de la Chambre régionale des comptes du 10 septembre 2026, telle que jointe en annexe, faisant suite à la saisine déposée par le GIP Grand prix de France - Le Castellet, aux fins d'inscription au budget départemental du Var de la somme de 3 908 351 euros, en application des dispositions de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales.

La Chambre régionale des comptes déclare recevable la saisine du GIP Grand prix de France - Le Castellet et constate que la dépense, objet de la saisine, ne présente pas de caractère obligatoire pour le Département du Var.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1134654-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

Chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ENVOYÉ À FIN DE NOTIFICATION LE 18 SEPTEMBRE 2026

Chambre

Demande d'inscription d'une dépense obligatoire au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence, au budget du département des Bouches-du-Rhône, au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, au budget du département du Var

Saisine n° 2026/11

Article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales

Séance du 10 septembre 2026

DECISION

La chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-15 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et R. 232-1 ;

VU le courrier du 24 juillet 2026, enregistré au greffe de la chambre le 28 juillet 2026, du liquidateur du groupement d'intérêt public Grand Prix de France-Le Castellet, valant saisine de la chambre, au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, en vue de la demande d'inscription au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence de la somme de 2 852 664 euros ; au budget du département des Bouches-du-Rhône, de la somme de 1 058 545 euros ; au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, de la somme de 1 241 391 euros ; au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la somme de 3 908 351 euros ; au budget du département du Var, de la somme de 3 908 351 euros ;

VU le courrier envoyé par voie dématérialisée en date du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le liquidateur du groupement d'intérêt public de la désignation du rapporteur en charge de l'instruction de la saisine ;

VU le courrier en date du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, de la désignation du rapporteur en charge de l'instruction de la saisine. Ce courrier a été envoyé par voie dématérialisée et a fait l'objet d'un accusé de réception le 4 août 2026 ;

VU le courrier du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le président de la métropole Aix-Marseille-Provence de cette saisine, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour par lequel le président de la chambre a informé la présidente du département des Bouches-du-Rhône de cette saisine, de la désignation du rapporteur, et l'a invitée, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier en date du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le préfet des Alpes-Maritimes de la désignation du rapporteur en charge de l'instruction de la saisine ;

VU le courrier du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le président de la métropole Nice Côte d'Azur de cette saisine, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier en date du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le préfet du Var de la désignation du rapporteur en charge de l'instruction de la saisine ;

VU le courrier du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé la présidente de la métropole Toulon Provence Méditerranée de cette saisine, de la désignation du rapporteur, et l'a invitée, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 4 août 2026 dont l'accusé de réception est daté du même jour, par lequel le président de la chambre a informé le président du département du Var de cette saisine, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 5 août 2026, par lequel le président de la chambre a informé le comptable public en charge de la métropole Aix-Marseille-Provence, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 5 août 2026, par lequel le président de la chambre a informé le comptable public en charge du département des Bouches-du-Rhône, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 5 août 2026, par lequel le président de la chambre a informé le comptable public en charge du département du Var, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 5 août 2026, par lequel le président de la chambre a informé le comptable public en charge de la métropole Nice Côte d'Azur, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 5 août 2026, par lequel le président de la chambre a informé le comptable public en charge de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la désignation du rapporteur, et l'a invité, en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières, à faire part de ses observations dans un délai de huit jours ;

VU le courrier du 7 août 2026, par lequel le rapporteur a adressé au liquidateur une demande de pièces à laquelle des réponses ont été apportées le 13 août 2026 ;

VU le courrier du 17 août 2026, par lequel la chambre a adressé aux services des préfectures des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes des demandes de pièces auxquelles des réponses ont été apportées en différents envois[1] ;

VU le courrier du 20 août 2026, par lequel le rapporteur a sollicité les préfectures des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes afin de connaître les suites données à la saisine du liquidateur, et les réponses corrélatives des préfets concernés décidant de ne pas mettre en œuvre les dispositions de l'article L. 1612-16 du CGCT concernant le mandatement des dépenses obligatoires pour les collectivités et établissements concernés, avant la notification de l'avis de la chambre, saisie sur le fondement de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales ;

VU les courriers du 31 août 2026 et du 4 septembre 2026, par la voie desquels le liquidateur a fourni des pièces complémentaires au rapporteur ;

VU le courrier, en date du 3 septembre 2026, par lequel la présidente de la métropole Toulon Provence Méditerranée a fait connaître ses observations à la chambre ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

VU le rapport du rapporteur ;

VU les conclusions du procureur financier près la chambre ;

Après avoir entendu M. Xavier Leonetti, premier conseiller, en son rapport ;

REND LA DECISION SUIVANTE

Considérant ce qui suit :

Par courrier du 24 juillet 2026, enregistré au greffe de la chambre le 28 juillet 2026, le liquidateur du groupement d'intérêt public (GIP) Grand Prix de France – Le Castellet, a saisi la chambre, au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, en vue de la demande d'inscription au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence de la somme de 2 852 664 euros ; au budget du département des Bouches-du-Rhône, de la somme de 1 058 545 euros ; au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, de la somme de 1 241 391 euros ; au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la somme de 3 908 351 euros ; au budget du département du Var, de la somme de 3 908 351 euros.

[1] Réponse de la préfecture du Var le 17 août 2026

Tableau n° 1 : **Etat des créances transmis à l'appui de la saisine**

Collectivité	Sommes exigées par le liquidateur du GIP
Métropole Aix-Marseille-Provence	2 852 664 €
Département des Bouches-du-Rhône	1 058 545 €
Métropole Toulon Provence Méditerranée	3 908 351 €
Département du Var	3 908 351 €
Métropole Nice Côte d'Azur	1 241 391 €

Source : données saisine liquidateur

1 SUR LA COMPÉTENCE DE LA CHAMBRE ET LA RECEVABILITE DE LA SAISINE

Aux termes de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : *« Ne sont obligatoires pour les collectivités territoriales que les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé. La chambre régionale des comptes saisie, soit par le représentant de l'État dans le département, soit par le comptable public concerné, soit par toute personne y ayant intérêt, constate qu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou l'a été pour une somme insuffisante. Elle opère cette constatation dans le délai d'un mois à partir de sa saisine et adresse une mise en demeure à la collectivité territoriale concernée. Si, dans un délai d'un mois, cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet, la chambre régionale des comptes demande au représentant de l'État d'inscrire cette dépense au budget et propose, s'il y a lieu, la création de ressources ou la diminution de dépenses facultatives destinées à couvrir la dépense obligatoire. Le représentant de l'État dans le département règle et rend exécutoire le budget rectifié en conséquence. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».*

La métropole Aix-Marseille-Provence, le département des Bouches-du-Rhône, la métropole Toulon Provence Méditerranée, le département du Var, la métropole Nice Côte d'Azur sont situés dans le ressort territorial de la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui fonde sa compétence.

Aux termes de l'article R. 1612-34 du CGCT : *« La chambre régionale des comptes se prononce sur la recevabilité de la demande. Elle constate notamment la qualité du demandeur [soit le représentant de l'État dans le département, soit le comptable public concerné, soit toute personne y ayant intérêt] et, s'il y a lieu, l'intérêt qu'il a à agir »*. La recevabilité de la saisine implique donc d'identifier l'auteur de la demande et de vérifier qu'il dispose d'un intérêt direct et certain à agir.

La saisine reçue par la chambre est signée par M. Bernard De Froment, liquidateur, désigné dans ses fonctions au terme de la procédure de mise en concurrence et de publicité lancée pour le choix du liquidateur amiable du GIP.

L'acte d'engagement corrélatif daté du 24 mars 2026 est venu procéder à cette nomination pour une durée de quatre mois. Le liquidateur était donc en fonction et compétent pour saisir la chambre à la date du 24 juillet 2026.

Aux termes de l'article R. 1612-32 du CGCT, la saisine de la chambre doit être appuyée de toutes justifications utiles, et notamment des budgets visés. L'acte de saisine a été accompagné de pièces au soutien des prétentions de son auteur et de nature à caractériser les dettes de la métropole Aix-Marseille-Provence ; du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole Nice Côte d'Azur, de la métropole Toulon Provence Méditerranée et du département du Var, mais différents documents budgétaires des collectivités et établissements précités étaient manquants.

En application de l'article R. 1612-8 du CGCT, la chambre dispose d'un mois pour formuler des propositions à compter de la réception au greffe de la chambre de l'ensemble des documents dont la production est requise. Les dernières pièces nécessaires à son traitement ont été réceptionnées par la chambre le 21 août 2026.

La saisine est recevable et complète à cette date, date qui fait courir le délai d'un mois dont la chambre dispose pour formuler son avis.

2 SUR LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA DÉPENSE

Il résulte des dispositions de l'article L. 1612-15 du CGCT et de la jurisprudence du Conseil d'État, que la chambre régionale des comptes ne peut constater le caractère obligatoire d'une dépense que pour les dettes certaines, liquides, non sérieusement contestées dans leur principe et dans leur montant et découlant de la loi, d'un contrat ou de toute autre source d'obligations.

La dissolution du GIP a été prononcée par arrêté du 1er mars 2024 pris par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduisant le conseil d'administration du GIP à mettre en œuvre la procédure de liquidation prévue à l'article 24 de la convention constitutive du groupement. Cette procédure a notamment pour objet la réalisation des éléments d'actif et l'apurement du passif tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

Lors du conseil d'administration du 22 novembre 2024, les membres du GIP sont parvenus à un accord unanime des membres présents et votants, tendant à acquitter une partie du passif du groupement (au 31 décembre 2022, le montant de la dette du GIP était de 36,1 millions d'euros). Le passif du groupement peut donc être considéré comme certain.

Il convient de souligner que la région et la métropole Nice Côte d'Azur ont chacune avancé les sommes de 16 800 000 euros pour la région et de 5 017 487 euros pour la métropole Nice Côte d'Azur, pour permettre au groupement, sans attendre sa liquidation, de régler une partie de ses dettes.

Lors du conseil d'administration du GIP daté du 25 novembre 2025, le projet de liquidation et ses conséquences, le montant des avances finales et le calendrier de leur versement ont été présentés. Lors de l'assemblée générale du GIP, datée du 18 mars 2026, le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 25 novembre

2025 a été approuvé ainsi que le projet de liquidation du GIP notifié aux membres du conseil d'administration, par courrier recommandé du 12 décembre 2025.

Par courrier du 24 juillet 2026, le liquidateur du GIP Grand Prix de France – Le Castellet, a saisi la chambre, au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, en vue de la demande d'inscription au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence de la somme de 2 852 664 euros ; au budget du département des Bouches-du-Rhône, de la somme de 1 058 545 euros ; au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, de la somme de 1 241 391 euros ; au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la somme de 3 908 351 euros ; au budget du département du Var, de la somme de 3 908 351 euros.

Au vu des éléments transmis à la chambre, la dette fait l'objet d'une contestation de la part du département du Var, du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole de Toulon Provence Méditerranée et de la métropole Nice Côte d'Azur.

Dans son courrier adressé au président de la CRC le 10 août 2026, le président du département du Var indique que le décompte de la somme objet de la saisine est « erroné ».

Un premier recours a ainsi été introduit le 20 mars 2024 devant le tribunal administratif de Marseille en annulation de l'arrêté de dissolution du GIP pris le 1er mars 2024 par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par la suite, le département du Var a déposé deux requêtes devant le tribunal administratif de Marseille. La première enregistrée le 11 février 2026, conteste le décompte de liquidation dans son entièreté, ainsi que l'appel de fonds correspondant pris par décision du liquidateur de répartition de la dette datée du 12 décembre 2025. La seconde requête, enregistrée le 28 avril 2026, conteste la délibération du conseil d'administration du GIP du 18 mars 2026 approuvant le décompte de liquidation. Le montant total du passif et sa ventilation entre les membres fait ainsi l'objet d'une contestation judiciaire pendante. En conséquence, le département du Var conteste le montant de sa dette et donc le caractère obligatoire de la dépense. Cette contestation est constante, cohérente et consistante au regard des échanges ininterrompus de courriers avec le liquidateur et de trois procédures contentieuses en cours devant le tribunal administratif de Marseille.

Dans son courrier du 12 août 2026, adressé à la chambre, la présidente du département des Bouches-du-Rhône indique que l'existence des recours contre une décision constitue une contestation sérieuse. En l'espèce sont concernés : le recours devant le tribunal administratif de Marseille en excès de pouvoir contre la décision de répartition du passif du 12 décembre 2025 du liquidateur ; le recours en excès de pouvoir contre la décision de répartition de l'assemblée générale du 18 mars 2026 ; le recours de plein contentieux devant le tribunal administratif de Toulon contre la répartition résultant de la décision du 12 décembre 2025 et celle de l'assemblée générale du 18 mars 2026. Le département des Bouches-du-Rhône conteste également la prise en compte dans la répartition du passif pour ce qui le concerne, de sommes relatives à l'exercice 2017, alors qu'il n'a adhéré au GIP qu'en 2018, et de sommes relatives à la période postérieure à 2020 durant laquelle il estime ne plus en être membre. Cette contestation est constante, cohérente et consistante au regard des échanges ininterrompus de courriers avec le liquidateur et de trois procédures

contentieuses en cours devant le tribunal administratif de Marseille et le tribunal administratif de Toulon.

Dans son courrier daté du 4 septembre 2026, la présidente de la métropole Toulon Provence Méditerranée conteste le caractère obligatoire de la dette, indiquant que la dette ne présente pas de caractère exigible compte tenu notamment des contentieux en cours relatifs à la détermination du passif du groupement ainsi qu'à la répartition des contributions entre ses membres.

Dans son courrier daté du 12 août 2026, le président de la métropole Nice Côte d'Azur indique que la métropole a adressé au procureur de la République un signalement en application de l'article 40 du code de procédure pénale et qu'elle conteste la somme de 1 241 391 euros mise à sa charge, qui comprend notamment la somme de 629 934 euros, comptabilisée au titre de frais d'études pour l'organisation d'une course de Formule 1 à Nice.

Par conséquent, au regard de l'exigence posée par l'article L. 1612-15 du CGCT et de la jurisprudence du Conseil d'État, l'existence d'une contestation sérieuse de la dépense, dans son montant ou dans son principe, ainsi que dans sa répartition entre les membres du groupement, doit conduire la chambre régionale des comptes à rejeter la demande tendant à l'inscription obligatoire aux budgets du département du Var, du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole Toulon Provence Méditerranée, et de la métropole Nice Côte d'Azur, prétendument débiteurs.

Ces contestations sérieuses en cours ne permettant pas de déterminer la répartition du montant de la dette entre les membres du groupement, la dette en outre ne peut pas être considérée comme liquide et donc exigible pour les collectivités concernées, y compris pour la métropole Aix-Marseille-Provence, quand bien même cette dernière ne conteste pas la créance la concernant.

Au regard du caractère sérieux des contestations engagées par le département des Bouches-du-Rhône, le département du Var, la métropole Toulon Provence Méditerranée et la métropole Nice Côte d'Azur, la chambre considère que :

- la demande d'inscription au budget du département des Bouches-du-Rhône de la somme de 1 058 545 euros ne présente pas le caractère de dépense obligatoire ;
- la demande d'inscription au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence de la somme de 2 852 664 euros ne présente pas le caractère de dépense obligatoire ;
- la demande d'inscription au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la somme de 3 908 351 euros ne présente pas le caractère de dépense obligatoire ;
- la demande d'inscription au budget du département du Var, de la somme de 3 908 351 euros ne présente pas le caractère de dépense obligatoire ;
- la demande d'inscription au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, de la somme de 1 241 391 euros ne présente pas le caractère de dépense obligatoire.

PAR CES MOTIFS :

ARTICLE 1er : DÉCLARE recevable la saisine de M. Bernard De Froment, liquidateur, désigné dans ses fonctions au terme de la procédure de mise en concurrence et de publicité lancée pour le choix du liquidateur amiable du groupement d'intérêt public - Grand Prix de France – Le Castellet, au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales, en vue de la demande d'inscription au budget de la métropole Aix-Marseille-Provence de la somme de 2 852 664 euros ; au budget du département des Bouches-du-Rhône, de la somme de 1 058 545 euros ; au budget de la métropole Nice Côte d'Azur, de la somme de 1 241 391 euros ; au budget de la métropole Toulon Provence Méditerranée, de la somme de 3 908 351 euros ; au budget du département du Var, de la somme de 3 908 351 euros ;

ARTICLE 2 : CONSTATE que la dépense, objet de la saisine, ne présente pas de caractère obligatoire pour le département du Var ; le département des Bouches-du-Rhône ; la métropole Aix-Marseille-Provence, la métropole Toulon Provence Méditerranée et la métropole Nice Côte d'Azur ;

ARTICLE 3 : DIT qu'il n'y a pas lieu en conséquence de s'assurer de la disponibilité des crédits aux budgets du département du Var, du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole Aix-Marseille-Provence, de la métropole Toulon Provence Méditerranée et de la métropole Nice Côte d'Azur ;

ARTICLE 4 : DIT que la présente décision sera notifiée au liquidateur du groupement d'intérêt public Grand Prix de France – Le Castellet ; au président de la métropole Aix-Marseille-Provence, à la présidente du département des Bouches-du-Rhône, à la présidente de la métropole Toulon Provence Méditerranée, au président du département du Var, au président de la métropole Nice Côte d'Azur, au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, au préfet du Var, au préfet des Alpes-Maritimes, aux comptables publics en charge, sous couvert du directeur départemental des finances publiques des Bouches-du-Rhône, au comptable public en charge sous couvert du directeur des finances publiques du Var, au comptable public en charge sous couvert de la directrice départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes ;

ARTICLE 5 : RAPPELLE qu'en application des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes de la métropole Aix-Marseille-Provence, du département des Bouches-du-Rhône, de la métropole Toulon Provence Méditerranée, du département du Var et de la métropole Nice Côte d'Azur seront tenues informées de la présente décision, dès la plus proche réunion.

Fait et délibéré par la chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 10 septembre 2026.

Présents : M. Xavier Lefort, président de chambre, président de séance, M. Didier Gory, vice-président, Mme Audrey Cavaillier, présidente de section, M. Olivier Villemagne, président de section, Mme Sophie Pistone, conseillère présidente, M. Mickaël Le Mestric, premier conseiller, Mme Maureen Beyrend, première conseillère, M. Samuel Jaulmes, premier conseiller, M. Xavier Leonetti, premier conseiller, rapporteur.

Le président,
président de séance,



Xavier LEFORT

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : la présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

DGS/DSGAT/
SC VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A5

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT 2025 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés :M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-24 disposant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des différents services de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,
Vu l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
Vu la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, intégrant l'index de l'égalité professionnelle,
Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 précisant le contenu du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A6 du 19 mars 2024 approuvant les axes stratégiques en faveur de l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Var,
Vu le rapport du Président,
Considérant la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2025 au comité social territorial le 3 novembre 2026,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 2 novembre 2026

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport, de l'année 2025, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

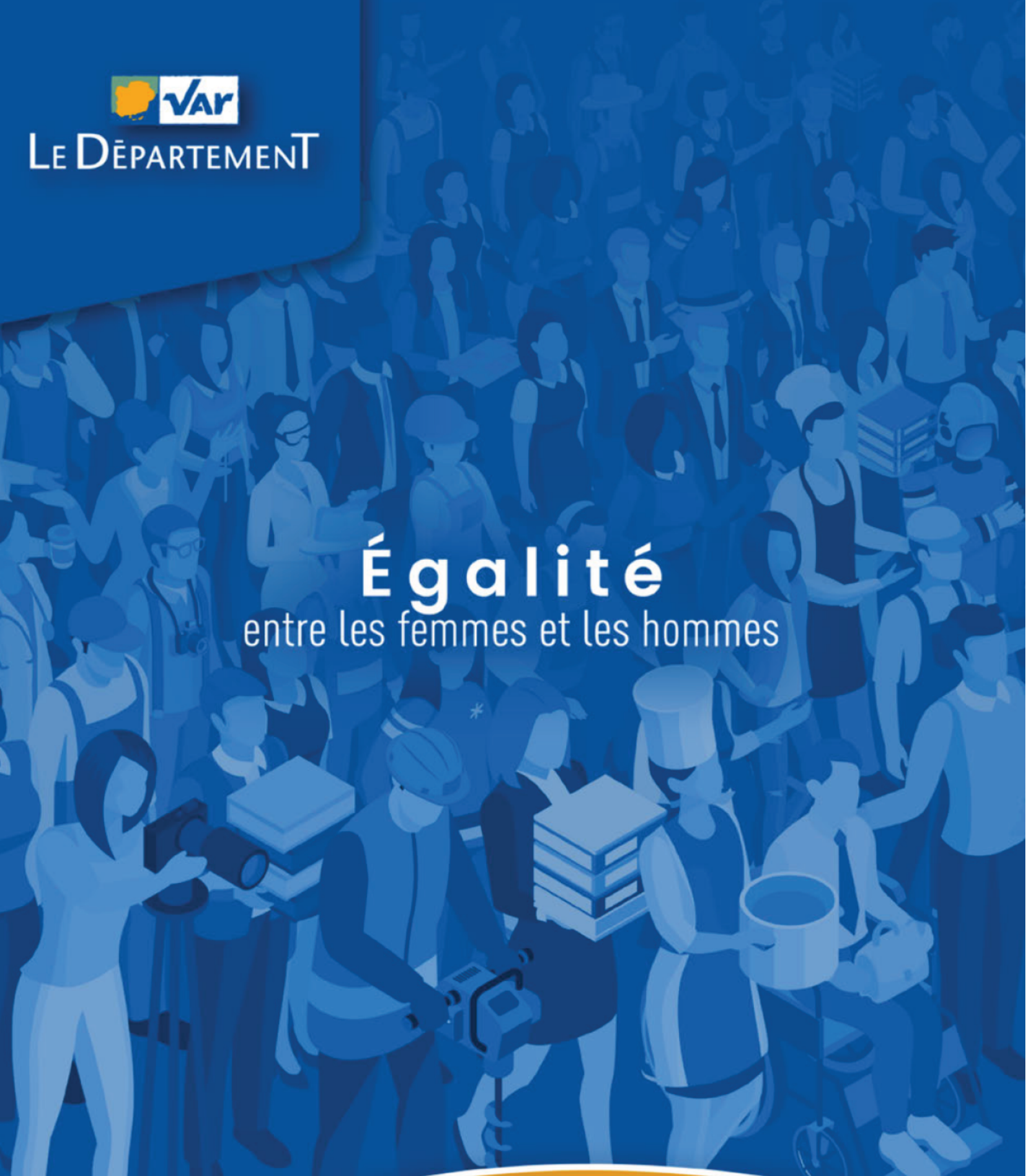
Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1129738-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

LE DÉPARTEMENT

Égalité
entre les femmes et les hommes



Égalité Professionnelle

RAPPORT 2025



Égalité Professionnelle

RAPPORT 2025

ÉDITO

L'égalité entre les femmes et les hommes, plus qu'un principe constitutionnel ou une obligation réglementaire, est une exigence et un levier de progrès pour l'ensemble de notre territoire.

Pour le Département du Var, l'année 2025 marque la deuxième année de notre stratégie « Équité et Égalité » et de notre plan pluriannuel d'égalité (2024-2026). A ce titre, nous avons continué à faire progresser l'équité et l'objectif d'égalité réelle dans chaque politique publique : de l'éducation à l'action sociale, de la culture au sport.

Par ailleurs, le Département du Var se veut un acteur public exemplaire. Nous veillons à ce que l'égalité professionnelle soit une réalité tangible pour nos agents. Nous agissons pour que la compétence soit le seul critère de reconnaissance, favorisant ainsi un environnement de travail bienveillant et attractif.

L'égalité réelle se mesure sur le terrain. En 2025, le Département a intensifié ses efforts dans des initiatives visibles telles que :

- la mise en place d'un prix thématique égalité femmes-hommes pour le Prix de l'innovation et de la recherche du Var ;
- l'organisation d'un atelier "histoire de l'art" avec des lycéens autour de l'image de la femme dans des documents figurés ;
- la participation de 120 agents du Département à la course solidaire « la Pradétane » ;
- l'opération « Femmes libres » au sein du site de logements de Bandol.

Ce rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2025 recense nos avancées, mais il fixe aussi nos exigences pour demain.
Ensemble, élus, agents et partenaires, nous continuons de faire de l'équité le moteur de la cohésion sociale et du dynamisme de notre beau territoire varois.
L'égalité est une force pour le territoire, un moteur de cohésion et de développement.

Ensemble, continuons à en faire une réalité vivante dans le Var.

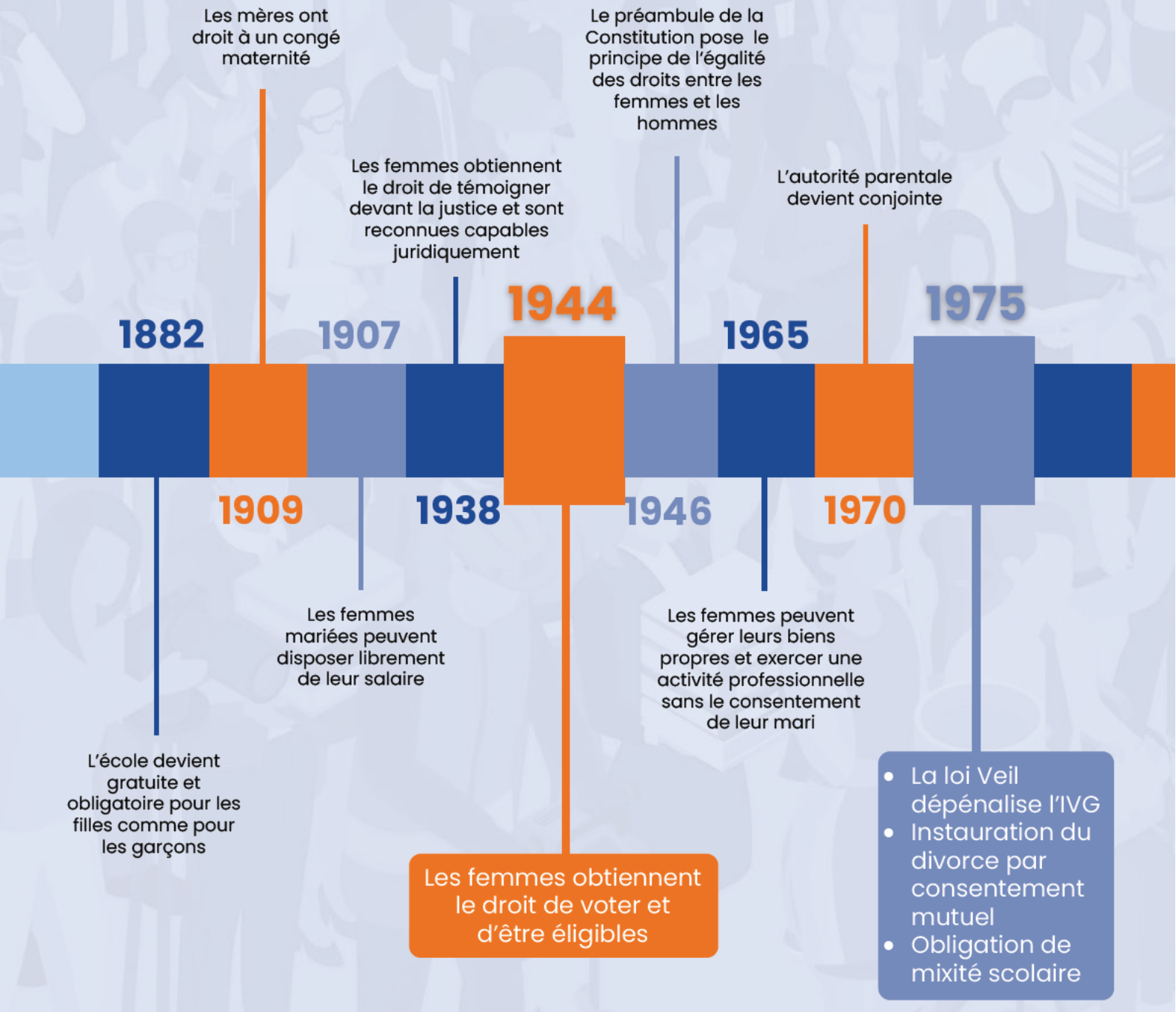
La Présidente de la commission collèges, chargée du suivi de l'égalité entre les femmes et les hommes

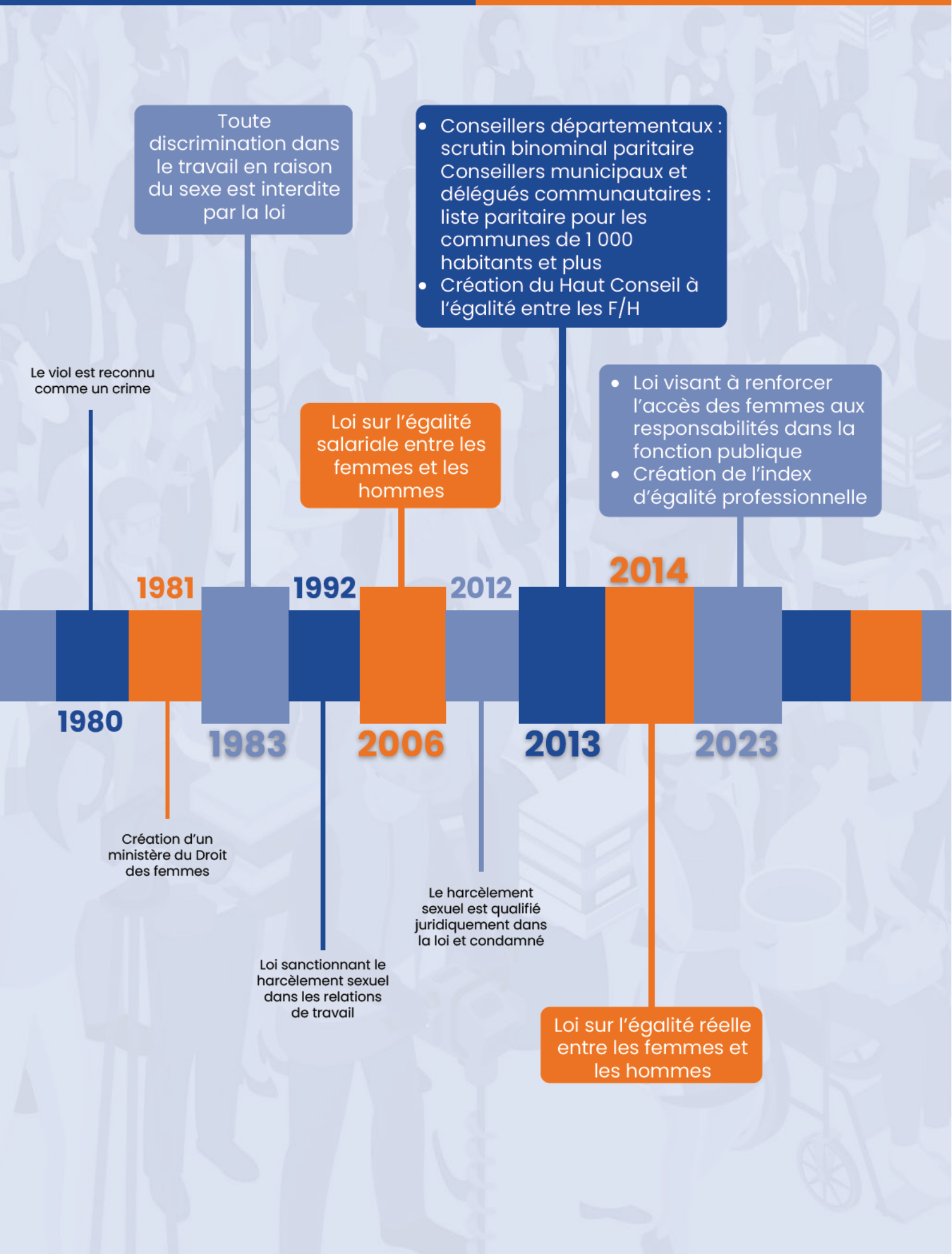
Madame Valérie Rialland

Le Président du Conseil départemental du Var

Monsieur Jean-Louis Masson

Frise chronologique de grandes dates de l'égalité femmes-hommes




Le viol est reconnu comme un crime
1980
1981
Création d'un ministère du Droit des femmes
Toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi
1983
Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail
Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
1992
2006
2012
Le harcèlement sexuel est qualifié juridiquement dans la loi et condamné
• Conseillers départementaux : scrutin binominal paritaire Conseillers municipaux et délégués communautaires : liste paritaire pour les communes de 1 000 habitants et plus
• Création du Haut Conseil à l'égalité entre les F/H
2013
• Loi visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique
• Création de l'index d'égalité professionnelle
2014
Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
2023

Méthodologie d'élaboration du rapport

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

Comme le prévoit l'**article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, le Président du Conseil départemental du Var présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et en tant qu'employeur, mais aussi les orientations et programmes de nature à lutter contre les inégalités.

Le **décret n° 2015-761 du 24 juin 2015** précise le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à deux thématiques :

- La politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est présenté préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) de l'exercice 2027.

Produit pour la onzième année consécutive, ce rapport est le fruit des contributions émanant de l'ensemble des directions.

En application de la **loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023** visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, il intègre l'**index de l'égalité professionnelle**.

Le Département se mobilise pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Au-delà des obligations légales, le présent rapport renseigne sur la **situation économique et sociale en matière d'inégalités** entre les femmes et les hommes dans le département et présente les **politiques publiques menées** dans le domaine par la collectivité sur son territoire, ainsi que sa **politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle**.

Partie 1

La première partie du rapport souligne l'engagement de la collectivité à travers les actions soutenues et menées par le Département en lien avec les quatre premiers axes de la Stratégie équité votée au printemps 2024.

page 8

Partie 2

La seconde partie présente les données clés de la collectivité en matière d'égalité professionnelle. A cet effet, elle reprend les données relatives aux effectifs, aux recrutements, à la formation, au management, aux conditions de travail et à la rémunération. Elle inclut par ailleurs l'index d'égalité professionnelle du Département pour l'année 2025.

page 21

La politique départementale 2024-2028 en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil départemental du Var a adopté, lors de l'Assemblée plénière du 19 mars 2024, **des axes stratégiques pluriannuels (2024-2028) dédiés à l'équité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.** Cette politique vise à la fois la gestion des services publics, les politiques publiques et le rôle du Département en tant qu'employeur.

A travers ces axes stratégiques, le Conseil départemental du Var choisit d'affirmer solennellement l'engagement du Département dans le renforcement de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes. Cet engagement s'illustre par l'adoption de cinq axes stratégiques.

Axe 1 – L'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

- Le Département s'assure que l'égalité soit **vécue concrètement par chaque citoyen**, quel que soit son lieu de résidence et sa situation.

Axe 2 – Mobiliser les partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

- Le Département utilise son rôle de chef de file pour **mobiliser les autres acteurs varois** dans cette dynamique.

Axe 3 – Promouvoir l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

- Le Département **agit à la racine des inégalités** en déconstruisant les stéréotypes auprès de la jeunesse.

Axe 4 – L'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et les difficultés de la vie

- Le Département appuie ses efforts **sur les publics les plus vulnérables**, où les enjeux d'équité sont les plus marqués.

Axe 5 – La promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

- Le Département se veut **exemplaire en tant qu'employeur public**.

Axe 1 - L'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

De manière transversale, le Département entend garantir l'égalité femmes-hommes dans la conduite de ses politiques publiques, et veiller à ce que les services qu'il déploie et les soutiens qu'il octroie bénéficient équitablement aux deux sexes sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, il entend notamment s'appuyer sur la création d'un observatoire partenarial, en collaboration étroite avec l'Agence d'urbanisme de Toulon et du Var (AUDAT). Le croisement et l'analyse fine des données territoriales et sexuées permettront d'éclairer les choix publics. Dans le prolongement de ses engagements au titre de la Charte européenne pour l'égalité, l'objectif est d'intégrer avec finesse la dimension de genre afin d'identifier les disparités et de déployer des réponses ciblées. Cette analyse s'applique aussi bien au suivi des partenariats territoriaux qu'à l'attribution des aides financières ou au pilotage interne de sa propre gestion des ressources humaines.

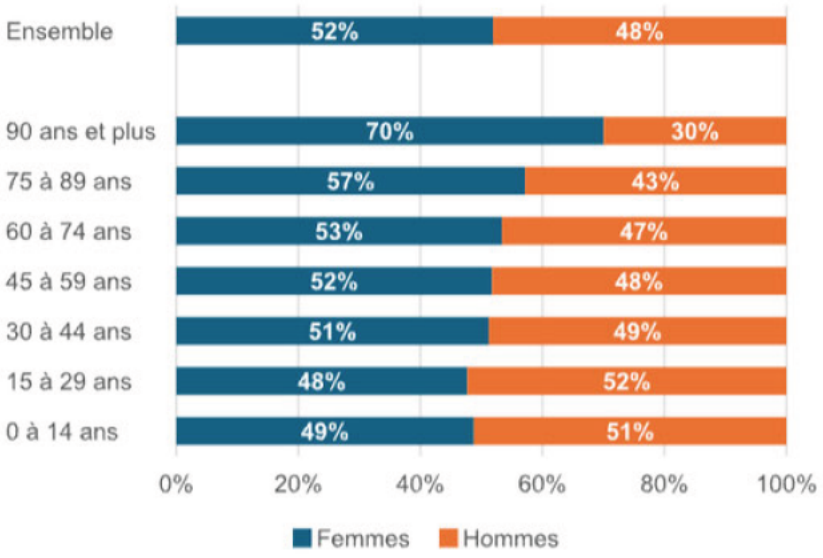
Par ailleurs, la généralisation du réflexe égalité vient enrichir les dispositifs départementaux, à l'instar de la politique mémorielle (exposition Résistantes), du Prix de l'innovation et de la recherche du Var, du soutien aux familles monoparentales ou encore aux parents allocataires du RSA. Il s'agit encore de promouvoir la mixité, sensibiliser et lutter contre les stéréotypes sexistes à l'appui des dispositifs départementaux.

Cette ambition globale s'illustre par les actions qui sont détaillées dans les axes qui suivent, ainsi que par un relai constant auprès du grand public grâce aux réseaux d'acteurs locaux et aux initiatives d'information sur le territoire. mais aussi promouvoir la mixité, sensibiliser et lutter contre les stéréotypes sexistes.

Lancement de l'observatoire varois de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes

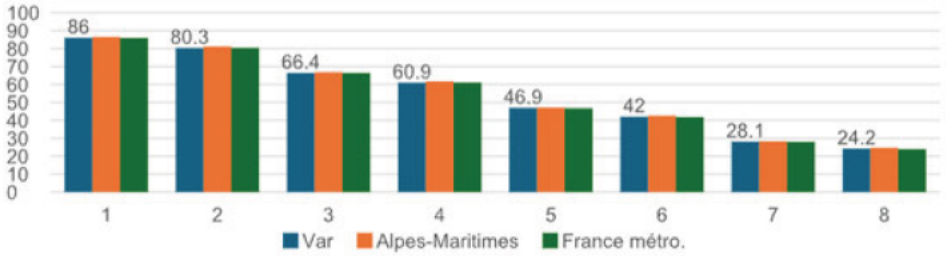
L'observatoire varois de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes a été lancé en 2026 par le Conseil départemental, accompagné par l'audat.var. Il aura pour mission d'objectiver les écarts entre les femmes et les hommes à travers une clé d'entrée territoriale et sur différents champs thématiques. L'observatoire reposera sur un fonctionnement partenarial et sur un réseau d'acteurs, qui permettront d'affiner les constats émanant de l'analyse de données statistiques et d'identifier des problématiques émergentes.

Répartition femmes-hommes par tranche d'âge en 2023 dans le Var
Source : Insee, Recensement.



Le Var compte, en 2026, près d'1,15 million d'habitants, dont 52 % sont des femmes.
Cette proportion varie sensiblement selon l'âge : elle est inférieure à 45 % entre 18 et 21 ans, sous l'effet d'un solde migratoire négatif parmi les jeunes femmes de la tranche d'âges, dont une part importante quitte le Var pour aller étudier dans un autre département. À partir de 90 ans, il y a en revanche 70% de femmes, du fait d'une espérance de vie plus importante, en particulier aux âges avancés.

Espérance de vie selon l'âge en 2024 dans le Var
Source : Insee - Etat civil et estimations localisées de population.



Bien que les femmes varoises soient plus diplômées que les hommes, elles rencontrent davantage de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. En effet, alors que le taux d'emploi des femmes s'établit à 62,7 %, il est largement supérieur chez les hommes (69,1%).

Écart taux d'emploi des femmes et des hommes dans le Var en 2023 selon la tranche d'âge
Source Insee, RP.



Pour les 205 000 femmes qui travaillent, des disparités continuent d'exister, notamment sur les conditions d'emploi, le type d'emploi occupé ou encore le secteur d'activité dans lequel elles exercent. Les femmes restent sous-représentées parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures. Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale demeure quant à lui largement féminisé, ce qui entraîne une moindre diversité de métiers. Les 10 métiers les plus exercés par les femmes du Var regroupent en effet 47 % des femmes en emploi, alors que les 10 métiers les plus exercés par les hommes regroupent quant à eux seulement 39 % des hommes en emploi.

Un autre angle pour mettre en lumière les inégalités entre les hommes et les femmes est le recours au temps partiel. Il est sollicité par 22 % des femmes en emploi, contre seulement 8 % des hommes. Cet écart s'explique en partie par le fait que la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle continue de reposer largement sur les femmes. Cette situation se traduit par un net recul du taux d'emploi lorsque le nombre de jeunes enfants augmente, tandis qu'il reste relativement stable chez les hommes. Par ailleurs, le statut de personne au foyer demeure très majoritairement féminin ; parmi les personnes ayant entre 25 et 54 ans, 12 900 femmes se déclarent femme au foyer pour moins de 500 hommes. La difficulté d'accès à l'emploi, en prenant le prisme de la conciliation vie personnelle/ vie professionnelle, est plus marquée pour les familles monoparentales, qui sont très majoritairement constituées de mères seules.

Ces inégalités sur le marché du travail se répercutent sur les conditions de vie. La plus forte exposition au temps partiel, la concentration dans certains métiers et les parcours professionnels davantage interrompus ou contraints contribuent à maintenir un écart de salaires important entre les femmes et les hommes. Elles sont ainsi plus exposées à la pauvreté : le taux de pauvreté atteint 15,9 % chez les femmes, contre 14,3 % chez les hommes. Ce taux de pauvreté plus important impacte notamment l'accès au logement, de surcroît dans un territoire où les prix peuvent être très élevés. Les femmes sont aujourd'hui légèrement moins souvent propriétaires que les hommes et davantage présentes dans le parc social.

Ces premiers éléments dessinent les grandes tendances, mais les moyennes départementales masquent des situations contrastées. L'observatoire, en cours d'installation, approfondira ces constats à l'échelle des territoires varois, afin d'identifier ceux où les inégalités sont les plus marquées. Il explorera de nombreuses autres thématiques telles que l'éducation et l'orientation, la santé, la prévention, les conditions de vie ou encore l'accès au sport, etc. Il les enrichira grâce à son réseau de partenaires et les étendra à ses autres champs d'analyse.

Axe 2 - Mobiliser les partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

Le Département du Var s'inscrit dans une démarche d'ouverture en réseau avec les acteurs du territoire, qu'il entend étendre au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au travers de la création d'un observatoire partagé et partenarial, conçu avec l'Agence d'urbanisme de Toulon et du Var (AUDAT), il est question d'animer une dynamique collective et territoriale, et de produire des travaux utiles au progrès de l'égalité sur le territoire.

Promouvoir le sport féminin dans les collèges

Le challenge inter collèges 2025, initié par le conseil départemental des jeunes varois, s'est tenu au stade Léo Lagrange à Toulon. Il a réuni **280 collégiennes et collégiens** autour de nombreux sports. Un moment de partage, de convivialité et de mixité.



Le prix thématique de l'innovation 2025 met en lumière l'égalité femmes-hommes



En 2025, le Département a mis en place le **prix de l'innovation et de la recherche du Var**. Pour la catégorie Prix thématique, il a choisi de mettre à l'honneur les **innovations œuvrant en faveur de l'égalité femmes-hommes**. L'association Génération 8.3 a été récompensée pour son projet de création d'un open lab sur l'innovation technologique et numérique au service des citoyens, qui vise en autres à la promotion des métiers du numérique auprès des jeunes filles.

Égalité et partenariats dans le Var : le recensement des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes auprès des collectivités varoises

Une démarche de **recensement des plans d'actions portés par les collectivités varoises** a été initiée en 2025 qui permettra d'alimenter le futur observatoire d'égalité, prévu pour 2026.
Pour accompagner sa mise en œuvre, le Département s'appuie sur l'**agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AUDAT)**. Grâce à sa mission d'observation, d'évaluation et de prospective, elle accompagnera le déploiement de ce projet.
Concrètement, l'observatoire réalisera un **état des lieux statistique et territorialisé de l'égalité femmes-hommes dans le Var**.
Cette étude s'appuiera sur des cartographies précises couvrant des domaines variés tels que **l'éducation**, **l'emploi** et **l'insertion**, la **précarité sociale**, la **santé**, le **logement** ou encore les **violences subies**. Au-delà de l'apport en données, l'AUDAT assurera un **appui méthodologique** en définissant le périmètre et les axes de travail de cet observatoire, et facilitera son pilotage en identifiant et mobilisant un **réseau d'acteurs de l'égalité sur le territoire**.

L'exposition « Résistantes » : faire rayonner la place des femmes dans l'Histoire



En partenariat avec l'association de l'Appel du 18 juin, le Département du Var a organisé une **exposition, du 7 au 16 mars , mettant en avant des portraits de résistantes.**

Cet hommage s'est inscrit dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes et des 80 ans de la Libération, en cohérence avec l'engagement mémoriel du Département (**Var44 : les routes varoises de la liberté**). Cette présentation de photos et de portraits de varoises engagées rend hommage aux femmes, ayant joué un rôle essentiel dans la résistance française pendant la seconde guerre mondiale.
L'exposition a permis de **mettre en lumière leur courage, leur détermination** et leur juste place dans l'Histoire.
Une exposition qui a ensuite été mise à la disposition des collèges et des mairies.

Adhésion du Département à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Portée par le conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et cofinancée par l'union européenne, cette Charte a été adoptée en 2006 et actualisée en 2022.
Elle invite les collectivités territoriales à utiliser leurs compétences et leurs partenariats pour **faire de l'égalité une réalité concrète et quotidienne pour leurs populations**.

En devenant signataire de cette Charte, le Département du Var réaffirme que **l'égalité est un droit fondamental et un pilier de la démocratie locale**. Cet engagement se traduira par le déploiement d'une approche intégrée du genre dans l'ensemble des politiques départementales.

Mise en oeuvre de six engagements fondamentaux :

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un **droit fondamental ;**
- Les **discriminations** multiples et les **obstacles** doivent être pris en compte, afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes ;
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la **prise de décision** est un préalable de la société démocratique ;
- L'**élimination des stéréotypes** est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes ;
- Intégrer la **dimension du genre** dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes ;
- Des **plans d'action** et des **programmes** adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

Le dispositif départemental des clauses sociales

Depuis de nombreuses années, le Département du Var a la volonté de faire progresser la part des femmes parmi les bénéficiaires des **clauses sociales**.
Ces clauses prévoient que les entreprises titulaires de marchés publics réservent une partie de leurs heures de travail à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, dont les allocataires du RSA.

Pour 2026, l'application de la **loi « Climat et Résilience »**, qui impose des critères sociaux dans la commande publique, vient conforter et amplifier cette dynamique déjà engagée.

Axe 3 - Promouvoir l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

Pour le Département, cet engagement se traduit par de nombreuses actions : de l'égalité des chances à travers l'insertion et l'accompagnement des mineurs confiés à l'ASE, jusqu'à l'épanouissement personnel via l'éducation à la vie affective et à la santé.
Convaincue que la citoyenneté nécessite de déconstruire les stéréotypes et le harcèlement, notre collectivité s'appuie aussi sur la culture.

C'est pour porter cette vision complète que le Département poursuit les objectifs suivants :

- Veiller à l'équité et à l'égalité entre les deux sexes au sein des collèges ;
- S'appuyer sur un dense réseaux d'acteurs départementaux pour promouvoir l'égalité ;
- Traduire les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique jeunesse et le projet éducatif varois.

Le CDE et l'égalité des chances

Le centre départemental de l'enfance (CDE) assure l'accueil en urgence, 24 heures sur 24 et tous les jours de l'année, des mineurs âgés de 0 à 18 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).
Avec un **flux annuel de plus de 500 jeunes**, le CDE s'appuie sur un budget de 27 millions d'euros (en 2025) et mobilise **400 agents répartis sur 7 sites distincts**. Il s'appuie aussi sur un maillage partenarial et associatif solide.

L'établissement place la culture, le sport et l'engagement citoyen au cœur de son projet pédagogique, afin de favoriser l'épanouissement et l'inclusion de chaque enfant.
Ainsi par exemple :

- Lors de l'édition 2025 de Var en Sport, le volet Solidarité a permis a 39 enfants de s'initier à la pratique du basket, à l'équitation ou au skateboard ;
- Lors de l'édition 2025 de Mai à Vélo, 43 enfants confiés ont participé à la manifestation sur le circuit du Var au Luc-en-Provence aux côtés de 500 personnes.

Atelier femmes et histoire de l'art aux Archives départementales

En 2025, les Archives départementales du Var à Draguignan ont mis en place un **atelier Histoire de l'Art sur l'image des femmes dans des documents**.

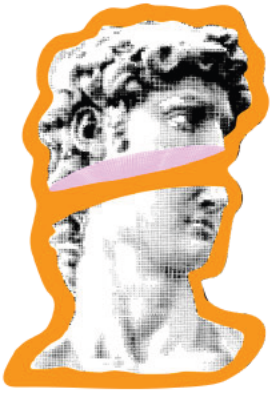
A travers des reproductions de documents d'archives (affiches, cartes postales) représentant des femmes, des élèves de Première ont complété une fiche sur la description et la symbolique du document analysé, puis ils ont expliqué oralement aux autres groupes la thématique sur laquelle ils ont travaillé.
Ensuite, en classe, ils ont réalisé des affiches dans lesquelles ils expliquent la représentation des femmes sur le document étudié et ce qu'elles pourraient penser aujourd'hui de cette représentation.

Le musée virtuel du Var

Le Département du Var a créé un nouveau dispositif dédié à l'art contemporain : le musée virtuel du Var.
Il s'agit d'un **équipement itinérant et numérique présentant une sélection de douze œuvres issues de la collection départementale d'art contemporain**, mis à disposition des communes varoises ou des établissements accueillant du public, afin de proposer un événement culturel de proximité.



Parmi les douze œuvres présentées :



- **6 artistes femmes** : Carmen Calvo, Katia Kameli, Julia Montilla Campillo, Catherine Lee, Katharina Schärer, Liliane Tomasko
- **6 artistes hommes** : Quentin Destieu, Günther Förg, Speedy Graphito, Chris Kenny, Vik Muniz, Claude Viallat

En 2025, le dispositif du musée virtuel a débuté son itinérance à Ollioules, accueillant 260 personnes et à Solliès-Pont, accueillant 308 personnes. En 2026, le musée sera accueilli dans 6 ou 7 communes, afin de faire profiter l'ensemble des varois de ces expositions.

L'éducation à la vie affective et à la santé

Le Département déploie des **actions d'éducation à la vie affective et à la santé**, de prévention au harcèlement, de lutte contre les stéréotypes, les violences et les discriminations.
Ce dispositif global s'articule en plusieurs interventions, intégrant des partenaires, des publics et des lieux divers afin de couvrir l'ensemble du territoire et des besoins :

- Les interventions des conseillères conjugales et familiales départementales en milieu scolaire : 339 séances au sein de 10 lycées, 43 collèges et 48 écoles élémentaires du Var ;
- Les centres de santé sexuelle départementaux : 1 464 entretiens conjugaux, dont 188 auprès de mineurs, ainsi que de 528 consultations médicales assurées par des médecins et des sages-femmes du Département ;
- Les programmes d'éducation à la sexualité en milieu scolaire et au sein des maisons d'enfants à caractère social (MECS).

Enfin, le Département poursuit le déploiement de ses interventions spécifiques au cœur des MECS afin de **prévenir les comportements sexistes et sexuels entre jeunes**, à travers des thématiques [2]telles que les changements corporels à la puberté, la distinction entre relations saines et toxiques, ou encore l'impact des réseaux sociaux.

Axe 4 – L'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et difficultés de la vie

Les solidarités sont le coeur de compétence du Département. En portant une attention toute particulière aux enjeux d'équité entre les femmes et les hommes en matière de solidarités, **l'action du Département en faveur de l'axe 4 se structure autour des ambitions suivantes :**

- Soutenir les familles monoparentales ;
- Porter une attention prioritaire à l'accompagnement des victimes de violences conjugales ;
- Faciliter l'accès aux places en crèches pour favoriser l'insertion ;
- Soutenir les aidants aidants familiaux.

Le soutien à la parentalité avec les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et sociale (AVIS)

Porté à l'échelle de l'ensemble du département, le dispositif des crèches à vocation d'insertion (AVI) se déploie de manière permanente à travers deux outils complémentaires, **AVIP** (À Vocation d'Insertion Professionnelle) et **AVIS** (À Vocation d'Insertion Sociale), dont la mission est de lever le frein de la garde d'enfants. Ce dispositif est à disposition des familles relevant de minima sociaux dont le RSA, et bénéficie en majorité aux familles monoparentales.

Pour l'année 2025, ce dispositif a proposé un total de 293 places d'insertion:

- **230** AVIP financées grâce à un budget départemental annuel de 460 000 €, qui ont permis d'accueillir **234** enfants, dont **102** issus de familles monoparentales ;
- **63** places labellisées AVIS pour un coût global de 82 500€ (dont 50% pris en charge par l'Etat dans le cadre de la contractualisation des solidarités) : sur ces places, 110 nouveaux enfants ont été accueillis et dont 54 sont issus de familles monoparentales.

En totalité, ce sont 147 enfants qui auront été accueillis.

L'outil AVIP garde d'enfants démontre tout son intérêt et sa plus-value dans le parcours professionnel facilitant l'accès à l'emploi.
Le volet AVIS se concentre sur l'accueil d'un à deux jours par semaine pour offrir aux enfants, un espace d'éveil et de socialisation cognitive, tout en libérant du temps pour l'insertion sociale des parents et l'accompagnement à la parentalité.

La reconduction globale des dispositifs est engagée, accompagnée d'une réflexion pour renforcer le volet AVIS d'une part, et d'autre part en menant un travail de refonte des modalités de financement avec la CAF afin de poursuivre la création de places AVIP.

Parents Solo 83 : le retour à l'emploi des familles monoparentales

Destinée aux familles monoparentales allocataires du RSA avec enfant de moins de 18 ans, composées à 98 % de femmes, cette action départementale se déroule de manière permanente sur la commune de Toulon et reste accessible à l'ensemble des parents isolés du Var afin de préparer ou consolider leur dynamique d'insertion et de retour à l'emploi.

Le dispositif, financé à hauteur de 458 515 € pour une période de 18 mois allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026 en partenariat avec la CAF, repose sur une approche systémique qui prend en compte simultanément les temps de vie familiale, sociale et professionnelle des bénéficiaires. Pour lever les freins périphériques, l'accompagnement est opéré au sein d'un **lieu unique d'accueil parents-enfants par une équipe pluridisciplinaire** associant un conseiller en insertion professionnelle (CIP), une éducatrice de jeunes enfants (EJE), un responsable pédagogique et un psychologue clinicien, offrant un espace de garde adapté pour les enfants de 0 à 6 ans pendant les démarches des parents.

Sur l'année 2025, 100 familles ont intégré le dispositif, soit un taux de réalisation de 66 % et un taux d'intégration net de 70,42 %, le reste des situations correspond à 26 % de non-intégrations principalement à l'initiative de l'allocataire. Le taux de sortie vers l'emploi s'élève à 10 %

Soutenir les aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Tout au long de l'année, la maison des aidants située au Luc-en-Provence propose des actions spécifiques (ateliers d'expression manuelle, méditation animale, activité physique adaptée, etc.) qui visent à soutenir les proches aidants, un public majoritairement féminisé puisque **trois aidants sur quatre sont des femmes.**
Des permanences itinérantes sont organisées sur l'ensemble du territoire.
Ce dispositif global, qui a bénéficié à 2 800 personnes en 2025, s'appuie sur un budget de 234 000 € alloué à un important maillage de partenaires associatifs ou publics (associations, CCAS, CLIC) dans le cadre de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.



Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales : le rôle des intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie

Établi en 2006 pour assurer une prise en charge sociale parallèle l'accompagnement policier ou judiciaire, le dispositif d'intervenant social en commissariat ou gendarmerie (ISCG) est orienté dans le Var vers la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, ciblant prioritairement les femmes victimes.
Déployée de manière permanente sur l'ensemble du département, cette action partenariale triennale (2024-2026) s'appuie sur l'expertise des associations En Chemin, Le Cap et le CIDFF.

Chaque poste d'intervenant fait l'objet d'un cofinancement annuel global de 60 000 € associant l'État (15 000 à 20 000 €), le Département (15 000 €), la CAF (7 000 €) ainsi que les communes et EPCI (18 000 €). Pour l'année 2025, l'engagement du Département s'est traduit par une enveloppe globale de 105 000 € sous forme de subventions forfaitaires de 15 000 € permettant de financer 7 des 8 postes du territoire.

L'utilité du dispositif se confirme par une augmentation constante du public accueilli : 1 982 personnes reçues lors du dernier bilan consolidé de 2025.

Les équipes de prévention spécialisée luttent contre les violences faites aux femmes

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les femmes et les jeunes filles peuvent être confrontées à des entraves et discriminations dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la culture, à l'apprentissage de la langue, aux lieux de vie.

Ainsi dans le cadre d'actions collectives, la prévention spécialisée agit sur différents leviers permettant de rompre l'isolement de certaines adolescentes, favoriser l'estime de soi et déconstruire des stéréotypes genrés.
Les clubs de prévention sur Le Muy et Draguignan ont accompagné 47 filles de 9 à 17 ans sur des actions régulières et 103 filles sur des sorties culturelles, rencontres collectives, ateliers, actions solidaires et séjours. Sur Fréjus, 52 jeunes (18 filles et 37 garçons) ont participé à des activités communes favorisant l'échange, la connaissance, le respect.

« Femmes libres » : mettre à l'abri les femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales et leurs enfants

Le Département s'est engagé dans le déploiement d'un lieu d'hébergement innovant basé sur le co-housing et le co-working, ciblant à 100 % des femmes avec enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Ce dispositif s'appuie sur la mise à disposition de locaux, dont le Conseil départemental est propriétaire, où quatre appartements accueillent des familles nombreuses de trois enfants et plus, tandis que **deux logements sont spécifiquement dédiés à l'action « Femmes libres », permettant de loger jusqu'à quatre familles simultanément.** Sur place, les résidentes bénéficient d'un accompagnement renforcé et pluridisciplinaire assuré par un travailleur social, une conseillère en insertion professionnelle, un éducateur de jeunes enfants pour le volet parentalité et une psychologue dédiée aux traumatismes liés aux violences subies.

Menée en partenariat avec l'État via la contractualisation des solidarités, les fonds européens FEDER-MARITTIMO et l'association En Chemin, **l'opération a nécessité des travaux de rénovation et de mise en sécurité engagés en août 2025 et finalisés fin novembre 2025**. Qautre familles ont pu être accueillies en 2025, soit 10 personnes au total.





Axe 5 - La promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

Le Département est aussi un employeur, et, à ce titre, oeuvre en faveur de l'égalité et de l'équité professionnelle afin que l'ensemble des agents de la collectivité bénéficient de chances égales et de conditions de travail justes et équitables au quotidien.

Cet engagement se décline en 4 objectifs principaux :

- Suivre l'index égalité, notamment concernant les écarts de rémunération et mettre en œuvre des plans pluriannuels ;
- Garantir la neutralité et l'équité lors des processus de recrutement ;
- Accorder une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la communication départementale ;
- Inciter les prestataires externes à intégrer les enjeux d'égalité au sein de leurs propres structures.

Le plan pluriannuel 2024-2026 du Département du Var

Le plan pluriannuel 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'appuie sur la **loi du 4 août 2014.**
Il est structuré autour de cinq axes prioritaires :

Axe 1 - Évaluer, prévenir les écarts de rémunérations et le déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

- Cet axe vise à garantir une stricte équité salariale et une parfaite neutralité dans les parcours de carrière, en neutralisant l'impact des temps de vie et en corrigeant les écarts de rémunération.

Axe 2 - Consolider, promouvoir la stratégie égalité professionnelle femmes-hommes au sein de la collectivité

- Il s'agit ici d'ancrer durablement la culture de l'égalité au cœur de notre collectivité par la formation des managers, le pilotage d'indicateurs précis et une communication exemplaire.

Axe 3 - Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités

- Cet axe s'attache à briser le plafond de verre et à favoriser la mixité des métiers en garantissant aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités d'accès aux postes à responsabilité.

Axe 4 - Distinguer les temps de vie professionnelle et de vie personnelle

- L'objectif est de déployer des organisations du travail qui permettent à chaque agent de concilier sereinement ses obligations professionnelles et sa vie personnelle.

Axe 5 - Prévenir les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes sur le lieu de travail

- Cet axe réaffirme une politique de tolérance zéro en renforçant nos dispositifs de prévention et d'écoute face à toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste.

focus Travailler avec les organisations syndicales

En 2025, les réunions semestrielles avec les organisations syndicales ont permis d'**enrichir la mise en œuvre de la stratégie d'égalité professionnelle** au sein de la collectivité. Lors des échanges, le dialogue s'est notamment concentré sur l'optimisation de la communication interne afin de mieux valoriser les actions menées en faveur de l'égalité. Une réflexion commune a été engagée pour ajuster le format des espaces d'information numériques et ainsi offrir aux agents un accès simplifié et centralisé aux différents dispositifs d'accompagnement et d'alerte. Par ailleurs, le besoin de développer de nouveaux supports d'information ciblant des thématiques clés, comme la parentalité et le temps partiel, a été acté lors de ces rencontres, qui sont également l'occasion d'aborder des problématiques émergentes.
Cette dynamique d'échange et de collaboration se poursuivra activement en 2026.

focus Agir pour la mixité et le droit des femmes

Le 8 mars 2025 a été l'occasion de **valoriser la mixité professionnelle** à travers des publications sur l'intranet des agents départementaux et sur LinkedIn. Ces publications mettaient notamment en avant des femmes exerçant des métiers traditionnellement catégorisés comme étant « masculins ».

Dimanche 14 septembre 2025, 120 agentes du Département se sont élancées en courant ou en marchant pour participer à la **course solidaire La Pradétane**, ce qui a permis au Département de remporter le trophée de la plus grande équipe représentée. Les 120 dossards des participantes ont été offerts par la collectivité. Il est à noter qu'une partie des fonds récoltés dans le cadre des inscriptions à cette course sont reversés à l'association « CIDFF du Var » (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) qui agit au quotidien pour les droits des femmes.



focus Sensibiliser, former et valoriser en interne

Une **formation de « sensibilisation sexisme au travail »** a été organisée, avec deux thématiques :

- « Propos et comportements sexistes et sexuels au travail : repérer, réagir et prévenir »
- « Sensibilisation à la prévention des comportements sexistes »

6 sessions de formation - 42 jours de formation - 80 agents formés

Promotion de l'équité et de l'égalité professionnelle pour les agents de la collectivité

I. État des lieux chiffré de l'égalité professionnelle

La volonté d'équité dans les parcours professionnels est portée au plus haut niveau et par l'ensemble de la collectivité. Cette orientation se reflète dans l'accès aux formations, les recrutements, la rémunération, le plan managérial, ou encore la communication et la promotion de l'attractivité de nos emplois. Les parcours de formation s'enrichissent de sorte à ce que les dispositifs offrent aux agents qui le souhaitent, quel que soit leur sexe, la possibilité de progresser dans leurs compétences et leurs carrières.

Le sujet est pris en considération dans les réflexions sur le régime indemnitaire, ou encore dans la vigilance portée aux recrutements non genrés, avec une attention particulière à ce qu'à niveaux de compétence et motivations équivalents, **les agents bénéficient des mêmes opportunités de progression**. Les efforts portent également sur la qualité de vie au travail et l'égalité de traitement au quotidien, avec un investissement conséquent dans la communication interne ainsi que dans la sensibilisation à la prévention du sexisme et du harcèlement sexuel.

Bornage des données et agents comptabilisés

La période de référence est basée sur l'année civile N-1, et couvre donc pour cette édition la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. La première édition de ce rapport ayant été publiée en 2015, un taux d'évolution sur dix ans sera proposé pour certaines données.

Les données comptabilisent les agents du Département du Var, de l'établissement du centre départemental de l'enfance (CDE), du laboratoire départemental d'analyse et d'ingénierie, et les personnels mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Effectifs globaux

En 2015, le Département comptait 5 037 agents, contre **5 071 agents en 2025**. Au même titre que l'effectif global, le taux de féminisation n'a pas évolué de façon significative : en 2025, **67% des agents sont des femmes**, contre 64% en 2015. Le taux de féminisation du Département du Var est ainsi supérieur à celui de la fonction publique territoriale et de celui de la fonction publique, estimés pour 2023 à respectivement 62% et 64%.[1]

En 2025, le Département du Var compte 553 agents contractuels, parmi lesquels 68% sont des femmes et 32% des hommes. En 2023, pour la fonction publique territoriale, le taux de féminisation est lui de 70%, tandis que pour la fonction publique, ce taux est de 64%.[2]

	2025				
Statut	**Femmes**	**Hommes**	**Total**	**Femmes**	**Hommes**
Fonctionnaires	3 022	1496	**4 518**	66,89%	33,11%
Contractuels	377	176	**553**	68,17%	31,83%
Total	**3 399**	**1 672**	**5 071**	**67,03%**	**32,97%**

Répartition femmes-hommes

Filières, statuts, grades, catégories

Filières

Alors que les filières administrative et sociale sont très majoritairement féminines, la filière technique est caractérisée par un plus faible taux de féminisation, tandis que la filière sportive est exclusivement masculine.



2025		
Femmes	**Filières**	**Hommes**
87,42%	Administrative	12,58%
41,25%	Technique	58,75%
50,00%	Animation	50,00%
93,48%	Sociale	6,52%
93,26%	Médico-sociale	6,74%
85,71%	Médico-technique	14,29%
69,23%	Culturelle	30,77%
	Sportive	100%

Répartition par sexe par filière

Assistants familiaux

En particulier, la profession d'assistant familial est très fortement féminisée, avec une proportion de femmes dépassant les 82% en 2025.

	2025				
Statut	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Assistants familiaux	207	44	251	82,47%	17,53%

Répartition par sexe des assitants familiaux

Catégories

Chaque catégorie est marquée par un fort taux de féminisation : 82% des agents de catégorie A sont des femmes, 65% des agents de catégorie B sont des femmes et 58% des agents de catégorie C sont des femmes. Par rapport au taux de féminisation de l'effectif global du Département du Var, les femmes sont surreprésentées dans la catégorie A et sous-représentées dans la catégorie C. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, où, en 2023, les taux de féminisation sont, respectivement, de 70%, 64% et 59%.

	2025							
	A		B		C		H	
Femmes	1 280	82,26%	470	66,48%	1 579	58,24%	70	72,16%
Hommes	276	17,74%	237	33,52%	1 132	41,75%	27	27,84%
Total général	1 556		707		2 711		97	

Répartition par sexe par catégorie

Périmètres de compétences

La DGA Solidarité Humaines (SH) est la mission la plus féminisée, avec une proportion de femmes supérieure à 87%, tandis que la DGA Structuration Territoriale (ST) est très largement masculine, avec un taux de féminisation 28%. Cela s'explique par le fait que, généralement, les femmes sont surreprésentées dans les métiers du soin, alors qu'elles sont au contraire sous-représentées dans les métiers plutôt manuels et techniques. La lecture par périmètres de compétences met en lumière la nécessité d'agir pour lutter contre les stéréotypes de genre dans la vie professionnelle.
Le tableau suivant ne prend pas en compte les agents de la DSGAT, de la DME et du Cabinet qui sont des directions et services hors périmètre DGA.

	2025				
DGA	Femmes	%	Hommes	%	Total
Mission CDT	837	61,73%	519	38,27%	1 356
Mission MPA	456	62,72%	271	37,28%	727
Mission SH	1 792	87,03%	267	12,97%	2 059
Mission ST	226	28,68%	562	71,32%	788
Total	3 311	67,16%	1 619	32,84%	4 930

Répartition par sexe par périmètre de compétences (hors Cabinet, DSGAT et DME)

Agents bénéficiaires de l'OETH

En 2025, sur les 615 agents du Département bénéficiant de l'OETH (obligation d'emploi des travailleurs handicapés), 75% sont des femmes et 25% sont des hommes.

On pourrait penser que les femmes sont plus nombreuses à bénéficier de l'OETH simplement parce qu'elles sont plus nombreuses dans l'effectif global, or, même proportionnellement, une femme a plus de chances d'être bénéficiaire de l'OETH (13,5%) qu'un homme (9,2%). Cela peut s'expliquer par la nature des métiers : les femmes occupent souvent les postes de la filière médico-sociale (infirmières, aides à domicile, assistantes sociales). Ce sont des métiers où l'usure physique (pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques) et la charge mentale sont très fortes, menant plus fréquemment à une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

	2025				
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Agents BOETH	462	153	615	75,12%	24,88%

Répartition par sexe des agents bénéficiant de l'OETH

Âge

L'âge moyen des femmes en 2025 est de 47,6 ans, celui des hommes est de 48,4 ans. Pour l'ensemble de la fonction publique, en 2023, l'âge moyen des femmes est de 44 ans, tandis que pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, l'âge moyen des femmes est de 46 ans.[4] Ainsi, les femmes du Département du Var sont sensiblement plus âgées par rapport aux moyennes nationales.

Répartition par sexe en fonction de l'âge

Plus en détail, si l'on regarde la répartition par sexe en fonction de l'âge, pour les moins de 30 ans et les plus de 50 ans, on remarque que sur les 2500 agents de la collectivité ayant 50 ans ou plus, 66% sont des femmes. De même, 70% des agents de 30 ans et moins sont des femmes, ce qui est supérieur à la moyenne globale (67%).

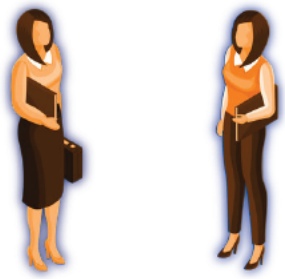
Les agents de 50 ans et plus représentent ainsi une part massive de l'effectif global (49%). Ces chiffres soulèvent un constat important : avec près de la moitié de l'effectif ayant 50 ans ou plus, la collectivité va faire face à une vague importante de départs à la retraite dans les 10 à 15 prochaines années. Toutefois, **la part de 70% de femmes chez les moins de 30 ans pourrait indiquer que les filières de recrutement actuelles sont très féminisées.**

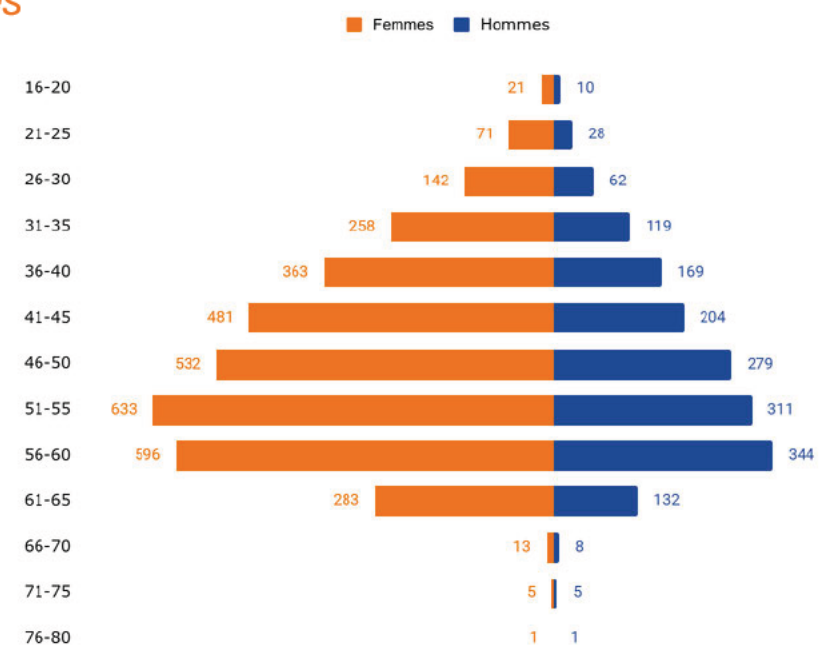
Ces chiffres sont par ailleurs très supérieurs à la moyenne nationale pour la fonction publique territoriale : en 2023, seulement 11% des agents de 30 ans et moins et 44% des agents de 50 ans et plus étaient des femmes.[5]

	2025				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
30 ans et -	234	100	334	70,06%	29,94%
50 ans et +	1641	859	2 500	65,64%	34,36%
Total	1 875	959	2 834	67,03%	32,97%

Répartition par sexe en fonction des catégories d'âges

Pyramide des âges





Pyramide des âges par tranches de 5 ans

La pyramide des âges du Département du Var en 2025 présente une structure dite "en losange", caractéristique des organisations matures. Elle révèle un vieillissement marqué de l'encadrement et des services, avec une **concentration majeure des effectifs entre 46 et 60 ans**. Cette dynamique concerne tant les femmes que les hommes, bien que la surreprésentation féminine soit structurelle sur l'ensemble des segments.

Emplois fonctionnels, postes de direction

Ces chiffres révèlent une organisation globalement féminisée (55,60 % de femmes), mais avec des disparités marquées selon la nature des postes et le niveau hiérarchique. On note qu'il existe une distinction claire entre le management administratif, plutôt féminin, et le management technique, largement masculin. Cette segmentation reflète souvent des filières métiers historiquement genrées.

Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, la part des femmes parmi les emplois fonctionnels et de direction est de 54% en 2023.[6] Ce chiffre diminue à 45% pour l'ensemble de la fonction publique en 2023.[7]

	2025				
Fonction	**Femmes**	**%**	**Hommes**	**%**	**Total général**
DGS	1	100%	0	0%	1
DGA	2	66,67%	1	33,33%	3
Directeur	11	57,89%	8	42,11%	19
Directeur adjoint	10	55,56%	8	44,44%	18
Responsable de pôle	22	53,66%	19	46,34%	41
Responsable adjoint de pôle	16	61,54%	10	38,46%	26
Responsable de service	145	66,82%	72	33,18%	217
Responsable adjoint de service	17	80,95%	4	19,05%	21
Responsable de cellule	66	56,90%	50	43,10%	116
Chef d'équipe	8	15,09%	45	84,91%	53
Responsable de base	0		4	100%	4
Responsable de centre territorial	0		17	100%	17
Total	**298**	**55,60%**	**238**	**44,40%**	**536**

Répartition par sexe sur les emplois fonctionnels, postes de directeurs et d'encadrement

Formation et concours

Agents partis en formation

En 2025, l'accès à la formation révèle un équilibre entre les genres, avec un taux de départ de 51 % pour les femmes contre 52 % pour les hommes. Toutefois, lorsqu'on analyse la part des femmes parmi les agents effectivement formés, leur représentativité varie fortement selon la hiérarchie. Elles sont particulièrement majoritaires en catégorie A, où elles représentent 82 % des agents formés, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la fonction publique (73 %). En revanche, cette part se normalise pour les autres catégories : elle s'établit à 63 % en catégorie B et 54 % en catégorie C, des taux très proches des moyennes nationales qui sont respectivement de 64 % et 55 %.

	2025					
	Femmes			Hommes		
	Agents partis en formation	Effectifs collectivité	Ratios	Agents partis en formation	Effectifs collectivité	Ratios
Catégorie A	812	1 280	63%	174	276	63%
Catégorie B	234	470	50%	137	237	58%
Catégorie C	645	1 579	41%	545	1 132	48%
Statut Part.	46	70	66%	18	27	67%
Total	**1 737**	**3 399**	**51%**	**874**	**1 672**	**52%**

Proportion d'agents partis en formation par catégorie par sexe

Journées de formation

En 2025, le Département a comptabilisé 10 283 journées de formation, dont 7 090 pour les femmes (69%) et 3 193 pour les hommes (31%), soit un ratio moyen de 2.03 jours par agent. Avec 3 941 journées de formation pour les femmes contre seulement 631 pour les hommes, les femmes représentent 86,2 % des journées de formations prises par des agents de catégorie A. Cela témoigne d'une dynamique de maintien des compétences très active chez les cadres féminins. Pour la catégorie C en revanche, les hommes sont majoritaires dans l'accès à la formation (53,7 %, soit 1 824 hommes). Ce chiffre est cohérent avec la concentration des effectifs masculins dans les métiers techniques de catégorie C, souvent soumis à des formations réglementaires obligatoires (sécurité, habilitations). Dans le détail, les femmes ont bénéficié en moyenne de 2,09 journées de formation,

contre 1,91 journée pour les hommes. Cet écart mineur (0,18 jour) démontre que la politique de formation du Département garantit un accès équitable au temps de formation.

	2025	
	Femmes	Hommes
Catégorie A	3 941	631
Catégorie B	1071	494
Catégorie C	1575	1 824
Statut Part.	504	244
TOTAL	**7 090**	**3 193**
soit	**69%**	**31%**

Nombre de journées de formation par sexe par catégorie

Préparation aux concours

En 2025, un total de 47 femmes a bénéficié d'un dispositif de préparation aux concours. Rapporté à l'ensemble des effectifs du Département (5 071 agents), cela représente 0.9% de l'effectif total. La majorité des agents s'inscrivant dans une démarche de préparation aux concours appartient à la catégorie C (36 agents, soit 77% du total). Alors que sur l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, en 2023, les agents de catégorie B sont les plus engagés dans la préparation aux concours (4.2% des femmes)[10], le Département du Var enregistre une participation très marginale sur cette strate pour l'année 2025 (0.02%).

	2025										
	FEMMES					HOMMES					Nombre de jours (femmes et hommes)
	Nombre d'agents ayant suivi une préparation concours	Filière				Nombre d'agents ayant suivi une préparation concours	Filière				
		Adminis-trative	Sociale	Techni-que	Culture		Adminis-trative	Sociale	Techni-que	Culture	
A	10	10	0	2	0	2	2	0	2	0	12
B	1	1	0	4	0	1	0	0	1	0	2
C	36	29	0	7	0	11	4	0	7	0	47

Nombre d'agents ayant suivi une préparation aux concours, par sexe, par catégorie, par filière

Agents partis au moins une fois en formation

En 2025, l'accès à la formation professionnelle au sein du Département du Var témoigne d'une dynamique différenciée selon les filières métiers. Si la filière technique représente le premier vivier d'agents formés (40,5 % des bénéficiaires totaux) avec une prédominance masculine marquée (65,6 %), les filières administrative, sociale et médico-sociale affichent des taux de féminisation des bénéficiaires supérieurs à 88 %.
Cette répartition souligne deux éléments : d'une part, l'importance de la formation continue pour les métiers techniques (catégorie C) où les hommes sont majoritaires, et d'autre part, un investissement constant dans les compétences d'expertise et d'encadrement (catégorie A) au sein des filières sociales et administratives, massivement investies par les femmes.

Globalement, avec 66,5 % de femmes parmi les agents formés, la collectivité maintient un accès à la formation proportionnelle à sa structure démographique globale. Ce chiffre est par ailleurs stable sur 10 ans : en 2015, 679 hommes (34%) et 1295 femmes (66%) étaient partis en formation.

	2025							
	A		B		C		Stat. Part.	
Filière	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**
Administrative	186	42	178	22	350	33	0	0
Animation	0	0	0	1	0	1	0	0
Culturelle	6	8	17	9	10	2	0	0
Hors filière	0	0	0	0	0	0	46	18
Médico-social	128	8	3	0	0	0	0	0
Médico-technique	3	0	1	0	0	0	0	0
Sociale	445	34	0	0	0	0	0	0
Sportive	0	1	0	0	0	0	0	0
Technique	44	81	35	105	285	509	0	0
TOTAL	**812**	**174**	**234**	**137**	**645**	**545**	**46**	**18**

Nombre d'agents partis (au moins une fois) par filière, par catégorie, par sexe





Mouvements

L'analyse des mouvements de personnel révèle une phase de contraction significative des effectifs, caractérisée par un volume de départs (471) plus de deux fois supérieur à celui des arrivées (223). Cette déprise est particulièrement marquée chez les agents titulaires, qui représentent à eux seuls 56 % des sorties totales, alors qu'ils ne constituent que 27 % des recrutements.

	2025			
	Arrivées		Départs	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Titulaires	38	23	175	91
Contractuels	110	52	123	82
Total	**148**	**75**	**298**	**173**

Répartition par sexe et par statut des mouvements

Emplois non permanents

L'année 2025 se caractérise par une prédominance féminine sur les emplois non permanents. Les femmes représentant 58,28 % de l'ensemble de ces emplois. Cette tendance est particulièrement marquée chez les stagiaires, catégorie quasi exclusivement féminine (95,65 % de femmes). L'apprentissage suit une dynamique similaire, bien que moins prononcée, avec près de deux tiers de femmes (63,04 %). À l'inverse, le pôle des emplois saisonniers, qui constitue le premier levier de recrutement en volume (94 personnes), est le seul à présenter une structure paritaire, affichant même une légère majorité masculine (53,19 %).

	2025				
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Stagiaires	22	1	23	95,65%	4,35%
Emplois saisonniers	44	50	94	46,81%	53,19%
Apprentis	29	17	46	63,04%	36,96%
Total	**95**	**68**	**163**	**58,28%**	**41,72%**

Répartition par sexe des stagiaires, emplois saisonniers et apprentis ayant travaillé durant l'année concernée



Absentéisme



Fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année

Au total, **2 412 fonctionnaires ont été absents au moins un jour dans l'année, toutes causes médicales confondues**. Avec 73% % des arrêts pour maladie ordinaire, les femmes présentent une fréquence d'absence supérieure de 5,77 points à leur poids démographique au sein du corps des fonctionnaires (67 %). À l'inverse, **le poste « Accident de travail » révèle une exposition plus marquée des agents masculins** : ces derniers représentent 37 % des accidents, soit une surreprésentation de 3,94 points par rapport à leur part dans l'effectif (33 %). Cette donnée souligne la persistance de risques professionnels physiques spécifiques aux métiers techniques, traditionnellement plus masculinisés.

	2025				
Motif d'absence	**Femmes**	**% Femmes**	**Hommes**	**% Hommes**	**Total**
Maladie ordinaire	1 317	72,68%	495	27,32%	1 812
Longue maladie	227	70,72%	94	29,28%	321
Accident de travail	175	62,95%	103	37,05%	278
Accident de trajet	1	100%	0		1
Maladie professionnelle	0		0		0
Total	**1 720**	**71,31%**	**692**	**28,69%**	**2 412**

Répartition par sexe des fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année

Contractuels absents au moins un jour dans l'année

31,28 % des agents contractuels du Département du Var ont connu au moins une journée d'absence pour raison médicale. Bien que les femmes représentent 68,17 % de l'effectif contractuel global, elles concentrent 73,99 % des absences totales, avec une prévalence marquée pour la maladie ordinaire (76,16 % des cas). À l'inverse, l'analyse des risques professionnels souligne une exposition masculine proportionnellement plus importante. Si les hommes ne constituent que 33 % de l'effectif contractuel total, ils sont impliqués dans 40 % des accidents de travail et 50 % des accidents de trajet. Rapportés à leur population, 3,41 % des hommes contractuels ont été victimes d'un accident de service en 2025, contre 2,38 % des femmes.





	2025				
Motif d'absence	**Femmes**	**% Femmes**	**Hommes**	**% Hommes**	**Total**
Maladie ordinaire	115	76,16%	36	23,84%	151
Longue maladie	1	100%	0		1
Accident de travail	9	60%	6	40%	15
Accident de trajet	3	50%	3	50%	6
Total	**128**	**73,99%**	**45**	**26,01%**	**2 412**

Répartition par sexe des contractuels absents au moins un jour dans l'année

Parentalité

Agents ayant bénéficié de congés parentaux

Le recours au congé parental au sein du Département du Var reste exclusivement féminin en 2025. Cette situation souligne la persistance des schémas traditionnels de répartition des rôles familiaux, où l'interruption d'activité pour l'éducation des enfants est portée par les femmes. Pour rappel, le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration, service ou établissement d'origine pour élever son enfant. Ce dernier est accordé par périodes de 2 à 6 mois renouvelables.

	2025	
	Femmes	**% Femmes**
A	6	42,86%
B	0	
C	8	57,14%
Total	**14**	**100%**

Répartition par sexe par catégorie des agents ayant bénéficié d'un congé parental

Agents ayant bénéficié de congés de maternité

	2025	
	Femmes	**% Femmes**
A	24	39,34%
B	9	14,75%
C	28	45,90%
Total	**61**	**100%**

Répartition par sexe par catégorie des agents ayant bénéficié d'un congé de maternité

En 2025, 61 agents ont fait valoir leurs droits à un congé de maternité. La répartition par catégorie montre une concentration importante sur la catégorie C (45,90 %) et la catégorie A (39,34 %). Près de la moitié des maternités concernent des agents de catégorie C, ce qui s'explique pour partie par le fait que la catégorie C est celle où la majeure partie des agents de la collectivité se situent.

Sur ces 61 demandes, 36 agents féminins ont demandé une prime naissance auprès de l'Assovar, association qui accompagne les agents du Département du Var dans tous les événements de leur vie par le biais de prestations sociales

Agents ayant bénéficié de congés de paternité

L'analyse des congés de paternité révèle un usage majoritairement porté par les agents de catégorie C (75 %). Avec seulement 16 agents concernés sur l'ensemble de la collectivité, le recours à ce droit reste limité au regard de l'effectif masculin global (1 672 agents). Encourager la prise de ce congé pourrait normaliser et équilibrer les responsabilités familiales entre les sexes.

Sur ces 16 demandes, 8 agents masculins ont demandé une prime naissance auprès de l'Assovar, association qui accompagne les agents du Département du Var dans tous les événements de leur vie par le biais de prestations sociales

	2025	
	Hommes	% Hommes
A	2	12,50%
B	2	12,50%
C	12	75,00%
Total	**16**	**100%**

Répartition par sexe par catégorie des agents ayant bénéficié d'un congé de paternité

Agents ayant bénéficié de congés pour enfants malades

Les données relatives aux autorisations spéciales d'absence pour enfant malade mettent en évidence une forte disparité de genre. **Les agents, quel que soit leur statut, consomment près de 80 % de ces congés** avec un différentiel de 11 points par rapport à leur poids réel dans l'effectif total (67 %).

	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Fonctionnaires	647	77,76%	185	22,24%	832
Contractuels	74	79,57%	19	20,43%	93
Total	**721**	**78%**	**204**	**22%**	**925**

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés pour enfant malade par statut par sexe

L'analyse par catégorie hiérarchique du recours aux congés pour enfant malade révèle un paradoxe : **plus la catégorie est élevée, plus l'écart entre les femmes et les hommes se creuse**. En catégorie A, 9 agents sur 10 prennent en charge ces absences, contre moins de 7 sur 10 en catégorie C.



	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Catégorie A	327	90,08%	36	9,92%	363
Catégorie B	102	75,00%	34	25,00%	136
Catégorie C	292	68,54%	134	31,46%	426
Total	**721**	**78%**	**204**	**22%**	**925**

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés pour enfant malade par catégorie par sexe

Temps de travail

Agents travaillant à temps partiel

L'analyse des modalités de travail au sein du Département du Var pour l'année 2025 révèle que **le recours au temps partiel demeure une pratique quasi exclusivement féminine, concernant 602 femmes pour seulement 84 hommes**.

Le faible recours des hommes de catégorie A et B à ces dispositifs (respectivement 4% et 6%) confirme un déséquilibre structurel dans le partage des temps. Avec 18% de ses agents à temps partiel, la collectivité se situe en deçà du taux national de 25% pour l'ensemble de la fonction publique. Ce constat est également valable pour la population masculine : seuls 5% des agents varois ont opté pour ce mode d'organisation, contre 9% au niveau national[11]. Par rapport à 2015, pour le Département du Var, le recours au temps partiel a augmenté, pour les femmes (+ 5 points de pourcentage) comme pour les hommes (+ 2 points de pourcentage).[12]

	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Catégorie A	280	96,22%	11	3,78%	291
Catégorie B	91	93,81%	6	6,19%	97
Catégorie C	231	77,52%	67	22,48%	298
Total	**602**	**88%**	**84**	**12%**	**686**

Répartition par sexe par catégorie des agents travaillant à temps partiel, dont temps partiel thérapeutique

Promotions et avancements

Agents promus

En 2025, le flux des promotions (incluant les avancements de grade et la promotion interne) a concerné 211 agents. **La répartition globale respecte l'équilibre démographique du Département du Var, avec 65,88 % de bénéficiaires femmes.** Toutefois, l'analyse par catégorie hiérarchique révèle des disparités : si la catégorie A présente une parité proportionnelle satisfaisante, la catégorie B se distingue par une quasi-exclusivité féminine des promotions. À l'inverse, en catégorie C, le taux de promotion des hommes s'élève à 43,41 %, signalant une dynamique d'avancement masculine soutenue sur les premiers niveaux de carrière.

	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Catégorie A	31	67,39%	15	32,21%	46
Catégorie B	35	97,22%	1	2,78%	36
Catégorie C	73	56,59%	56	43,41%	129
Total	**139**	**66%**	**72**	**34%**	**211**

Répartition des agents promus par catégorie par sexe

Promotions internes

Le dispositif de promotion interne (correspondant à un changement de cadre d'emploi, autrement dit à un passage à la catégorie supérieure) affiche en 2025 un **équilibre numérique parfait entre les sexes (30 promotions de chaque côté)**. Néanmoins, une analyse qualitative montre que les ressorts de cette promotion diffèrent selon le sexe. **Les femmes accèdent majoritairement aux catégories A (70,59 %) et B (60,87 %) par ce biais. Le constat est inverse pour l'accès à la catégorie C, où les hommes représentent 80 % des promotions internes.** Ce constat souligne une segmentation persistante des métiers : les filières techniques, souvent plus masculines en catégorie C, semblent offrir des opportunités de promotion interne plus fréquentes que les filières administratives ou sociales à ce niveau.

Comparé à l'ensemble des promotions internes de la fonction publique territoriale 2023, où la part des femmes au sein de l'ensemble des bénéficiaires de promotions internes est de 51,8 %, le taux de féminisation des promotions internes du Département du Var est sensiblement plus bas. Par ailleurs, il faut noter que **le taux de féminisation des promotions internes a diminué de 12,9 points de pourcentage entre 2015 et 2025 pour le Département du Var.**

	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
Catégorie A	12	70,59%	5	29,41%	17
Catégorie B	14	60,87%	9	39,13%	23
Catégorie C	4	20,00%	16	80,00%	20
Total	**30**	**50,00%**	**30**	**50,00%**	**60**

Détail des promotions internes par catégorie par sexe

Agents inscrits au tableau d'avancement

L'examen des agents remplissant les conditions statutaires d'avancement (promouvables) met en lumière un **potentiel de promotion féminin très important, particulièrement en catégorie A où les femmes constituent plus de 80 % du vivier**. Il est cependant à noter un décalage entre ce vivier et les promotions effectives : en catégorie A, la part des femmes promues (67,39 %) reste inférieure de 13 points à la part des femmes éligibles (80,66 %).

	2025								
	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Promouvables	830	199	1 029	868	648	1 516	507	431	938

Répartition par sexe des agents inscrits au tableau d'avancement

Rémunération

Salaire brut moyen mensuel en EQTP

L'examen des rémunérations par statut révèle des dynamiques contrastées au sein de la collectivité. Chez les fonctionnaires, qui représentent la majorité des effectifs (89 %), la rémunération moyenne des femmes est supérieure de 5,5 % à celle des hommes. À l'inverse, le segment des contractuels affiche une disparité de -9,7 % au détriment des femmes.

2025					
Fonctionnaires			Contractuels		
Femmes	Hommes	Écart F/H	Femmes	Hommes	Écart F/H
3 332€	3 158€	174€	2 279€	2 524€	-245€

Salaire brut moyen mensuel en EQTP par statut par sexe

femmes est supérieure de 5,5 % à celle des hommes. À l'inverse, le segment des contractuels affiche une disparité de -9,7 % au détriment des femmes.

L'analyse des rémunérations moyennes par catégorie hiérarchique révèle une constante : les agents masculins perçoivent une rémunération supérieure à celle de leurs homologues féminines sur l'ensemble des segments, avec une acuité particulière pour la catégorie A.

En catégorie A, un différentiel de 528 € (soit 11,3 %) sépare les femmes des hommes. C'est l'écart le plus important en valeur absolue et relative. Pour les catégories B et C, bien que les écarts soient plus resserrés (respectivement 3,2 % et 5,9 %), la tendance reste défavorable aux femmes.

Les filières techniques ou d'ingénierie, très majoritairement masculines, sont souvent plus valorisées par les éléments variables de paie (astreintes, heures supplémentaires) que les filières administratives ou sociales.

2025								
Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
Femmes	Hommes	Écart F/H	Femmes	Hommes	Écart F/H	Femmes	Hommes	Écart F/H
4 130€	4 658€	-528€	3 084€	3 186€	-102€	2 524€	2 684€	-160€

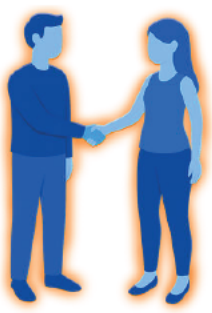
Salaire brut moyen mensuel en EQTP par catégorie par sexe

Part des femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations

L'analyse des dix plus hautes rémunérations révèle une situation encourageante en matière d'équilibre aux postes de direction. Bien que les femmes représentent 67 % de l'effectif total de la collectivité, leur part parmi les dix rémunérations les plus élevées s'établit à 40 %. Si ce chiffre n'est pas encore le reflet exact de la démographie globale du Département, il démontre une réelle dynamique de parité : avec un rapport de 4 femmes pour 6 hommes, **la collectivité tend vers une égalité quasi-parfaite au sommet de sa pyramide salariale.**

	2025				
	Femmes	% Femmes	Hommes	% Hommes	Total
10 plus hautes rémunérations	4	40%	6	60%	10

Part des femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations



Sources

[1] Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2025, DGAFP-SDessi (2025), p.12.
[2] Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023, Siasp-Insee. Traitement DGAFP-SDessi (2023), p. 1.
[3] Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023, Siasp-Insee. Traitement DGAFP-SDessi (2023), p. 2.
[4] Chiffres clés de la fonction publique – édition 2025, DGAFP-SDessi (2025), p. 12.
[5] Chiffres clés de la fonction publique – édition 2025, DGAFP-SDessi (2025), p. 12.
[6] Synthèse nationale du RSU 2023, DGCL-DESL (octobre 2025), p. 53.
[7] Synthèse nationale du RSU 2023, DGCL-DESL (octobre 2025), p.53.
[8] Synthèse nationale du RSU 2023, DGCL-DESL (octobre 2025), p. 55.
[9] Chiffres clés de la fonction publique – édition 2025, DGAFP-SDessi (2025), p. 13.
[10] Chiffres clés de la fonction publique – édition 2025, DGAFP-SDessi (2025), p. 13.
[11] Synthèse nationale du RSU 2023, DGCL-DESL (octobre 2025), p. 34.

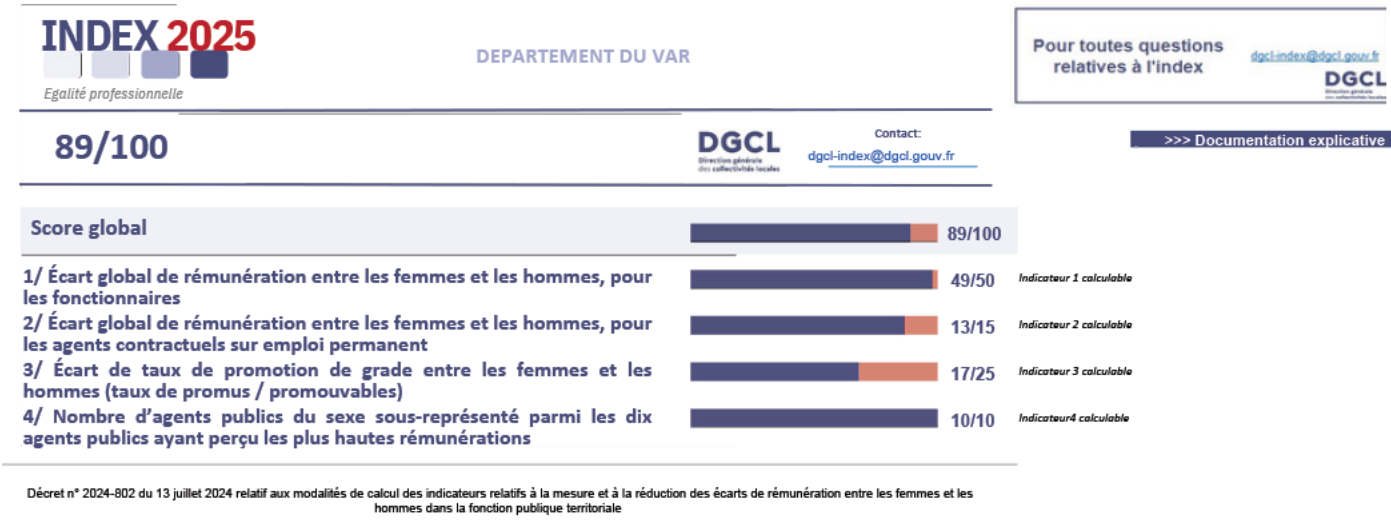
II. Index d'égalité professionnelle 2026

En application de l'article L132-9-3 du Code général de la fonction publique, les régions, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 40 000 habitants gérant au moins cinquante agents permanents ainsi que le Centre national de la fonction publique territoriale publient désormais annuellement leur résultat en termes d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, sous la forme d'un index de l'égalité professionnelle ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer, le cas échéant, les écarts constatés.

Cet index est calculé sur une base de cent points répartis sur **quatre indicateurs**, assortis d'une pondération et d'un barème. Il est destiné à mesurer l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires et pour les contractuels, mais également l'écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes, ainsi que le nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Le calcul de cet index est réalisé sur la base des ressources suivantes :

- **Le décret n° 2024-801 du 13 juillet 2024** relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale ;
- **Le décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024** relatif aux modalités de calcul des indicateurs de mesure et réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.





Égalité Professionnelle

RAPPORT 2025

LE DÉPARTEMENT

var.fr

Conception - réalisation : DSGAT - Service Communication interne / Impression : DME - Imprimerie départementale / 2026

MPA/DRH/
ST

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A6

OBJET : COMPOSITION DU CABINET DU PRESIDENT

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié et relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n° 4 du 26 mars 2003 relative au Personnel-Composition du cabinet de M. Le Président du Conseil Général,
Vu le tableau des effectifs,
Vu les crédits inscrits au budget départemental,
Vu le rapport du Président,
Considérant qu'au 1er janvier 2026, la population de référence du Département du Var est de 1 119 307 habitants,
Considérant que l'effectif maximum des collaborateurs de cabinet du Président du Département du Var est fixé à neuf, lorsque la population du Département est comprise entre 850 001 et 1 000 000 d'habitants, et à un collaborateur de plus pour chaque tranche supplémentaire de 500 000 habitants,
Considérant ainsi que l'effectif maximum des collaborateurs de cabinet du Président du Département du Var est fixé à dix,
Considérant la décision prise par le Président du Conseil départemental portant sur le nombre et la nature des emplois de collaborateurs affectés auprès de son cabinet,
Considérant le besoin de disposer de dix emplois de collaborateurs de cabinet afin d'assister l'autorité territoriale dans la conduite de ses politiques et l'administration dans leur mise en œuvre, dont un directeur de cabinet, un chef de cabinet, un secrétaire général de cabinet et un conseiller spécial du président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 novembre 2026
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'abroger la délibération n° 4 du 26 mars 2003 relative à la composition du cabinet du Président du Conseil général du Var,

- de prendre acte de la décision du Président du Conseil départemental de fixer à dix le nombre total de collaborateurs de cabinet susceptibles d'être recrutés auprès de lui, dans la limite du plafond réglementaire de dix collaborateurs applicable au Département du Var,

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours et que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices suivants, sous réserve de leur adoption par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1132248-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

SH/DA/
PG

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A7

OBJET : FIXATION DU TAUX D'EVOLUTION 2027 DES DEPENSES POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SOUS COMPETENCE TARIFAIRE DU DEPARTEMENT DU VAR

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R 314 et suivants,
Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission autonomie et handicap du 29 octobre 2026
Considérant l'avis de la commission enfance et centre départemental de l'enfance du 28 octobre 2026
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer pour l'année 2027 le taux d'évolution des dépenses à + 1,10 % pour l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1132224-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

SST/DENFA/
jm

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A8

OBJET : DECLINAISON DE LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT RELATIVE A LA MODERNISATION ET L'ADAPTATION DES ECONOMIES AGRICOLES, FORESTIERES, PECHE ET AQUACOLES DU VAR - APPROBATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE DU DEPARTEMENT A LA TRESORERIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES IMPACTES PAR LES INCENDIES 2026

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3232-1-2,
Vu le règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
Vu la délibération du Conseil départemental n° A24 du 6 novembre 2023 relative à l'approbation d'une nouvelle stratégie du Département du Var intitulée « politique de soutien à l'adaptation et la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var »,
Vu la convention n° CO 2023-1446 approuvée par la délibération du Conseil départemental n°A24 du 6 novembre 2023 entre le Département du Var et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au soutien à l'adaptation et à la modernisation de l'agriculture, de la gestion forestière, de la pêche et de l'aquaculture,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission préservation des espaces forestiers et agricoles et des risques sanitaires du 29 octobre 2026
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le dispositif départemental d'aide forfaitaire à la trésorerie pour le soutien des exploitants agricoles impactés par les incendies de l'été 2026, tel que détaillé en annexe, en complément du fond de calamité agricole sécheresse incendie (CASI) déployé par l'État et cofinancé par la Région Sud PACA.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental en section de fonctionnement à l'opération budgétaire 21100118.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1132382C-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

DIRECTION DES ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AGRICOLES

LE DÉPARTEMENT

AIDE FORFAITAIRE DU DÉPARTEMENT A LA TRESORERIE DES EXPLOITANTS AGRICOLES IMPACTÉS PAR LES INCENDIES

OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie en faveur de l'adaptation et la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le Département s'engage à soutenir les exploitants agricoles impactés par les incendies.

Les incendies de l'été 2026 ont durement impacté les exploitations agricoles de diffférents territoires varois, soit directement : perte d'infrastructures, de récolte, de parcours, soit indirectement : tarissement, avortement, perte de vente directe à la ferme ou sur les marchés en raison des routes fermées.

L'impact financier pour ces exploitations agricoles va se ressentir sur de longs mois.
Aussi, le Département abonde les fonds de Calamité Agricole Sécheresse Incendie (CASI), déployés par l'Etat et cofinancé par la Région Sud PACA.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n°1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.
Tout régime utilisable en vigueur au moment du vote.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires éligibles comprennent l'ensemble des exploitations agricoles, ainsi que les structures collectives de regroupement d'agriculteurs opérant à titre professionnel immatriculées et situées dans la zone géographique couverte par le dispositif.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Il s'agit d'une aide forfaitaire à la trésorerie.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être éligible au dispositif d'urgence « Calamités Agricoles Sécheresse Incendie » (CASI)-volet incendies.
- Sont inéligibles les agriculteurs dont les dommages déclarés sont intégralement compensés par l'Etat et/ou la Région SUD PACA.

DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

Tout projet qui pourrait être éligible au titre de l'une des mesures du Plan Stratégique National ouverte en région PACA, devient de fait inéligible au présent dispositif.

MONTANTS D'INTERVENTION

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds disponibles pour chaque exploitation au titre des De Minimis agricole, l'aide est calculée comme suit :

- forfait de base : 1275€
- Bonification Jeune Agriculteur ou nouvel installé : 2500€
- Bonification filière Élevage (OTEX) : 1500€
- Bonification filière Apiculture (OTEX) : 1500€
- Bonification filière Maraîchage, PAPAM (OTEX) : 1500€

Les bonifications sont cumulables avec le forfait de base et entre elles.

Le montant cumulé des aides de l'Etat, de la Région SUD PACA et du Département du Var ne pourra pas dépasser le montant global des dommages déclarés.

Pour les structures collectives affichant une perte d'au moins 50 000€, l'aide est forfaitaire d'un montant de 5 000€ .

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de la structure d'exploitation agricole
- Fiche ou avis de situation SIRENE (INSEE) datant de moins de 3 mois attestant de l'inscription au registre des entreprises

Le Département se réserve le droit de demander des éléments complémentaires le cas échéant.
Seuls les projets complets administrativement et techniquement seront instruits.

CONTACT

Pour toute demande d'information complémentaire, question relative au suivi d'instruction ou transmission de documents administratifs, vous pouvez contacter le service instructeur par voie électronique : gro-service-projets-forest-agri@var.fr. Veillez à bien préciser le nom de l'exploitation et votre numéro SIRET dans l'objet du courriel.

PAIEMENT DE L'AIDE

L'aide départementale sera versée au bénéficiaire après approbation de l'attribution de la subvention par délibération de la commission permanente, sous réserve d'un dossier complet.

SST/DENFA/
jm

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A9

OBJET : DECLINAISON DE LA STRATEGIE DU DEPARTEMENT RELATIVE A LA MODERNISATION ET L'ADAPTATION DES ECONOMIES AGRICOLES, FORESTIERES, PECHES ET AQUACOLES DU VAR - AIDE DU DEPARTEMENT A LA TRESORERIE DE 4 EXPLOITANTS AGRICOLES IMPACTES PAR LES INCENDIES 2026 - PREMIERE TRANCHE

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3232-1-2,
Vu le Règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
Vu la délibération du Conseil départemental n° A24 du 6 novembre 2023 relative à l'approbation d'une nouvelle stratégie du Département du Var intitulée « politique de soutien à l'adaptation et la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var »,
Vu la convention n° CO 2023-1446 approuvée par la délibération n°A24 du 6 novembre 2023 entre le Département du Var et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au soutien à l'adaptation et à la modernisation de l'agriculture, de la gestion forestière, de la pêche et de l'aquaculture,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission préservation des espaces forestiers et agricoles et des risques sanitaires du 29 octobre 2026
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder, au titre du dispositif départemental d'aide d'urgence à la trésorerie pour les exploitations agricoles touchées par les incendies de l'été 2026, une subvention globale de fonctionnement d'un montant total de 12 100 €.

Cette aide financière directe est attribuée à 4 exploitations et structures collectives agricoles désignées ci-après :

- 2 775 € [redacted]

- 2 775 € [redacted]

- 1 275 € à EARL Les hautes Canebières, 83570 Correns (26SUB02017),

- 5 275 € à GAEC SAM et JU, 16 place Martin Ferdinand, 83670 Barjols (25SUB02016).

La subvention est mandatée et payée dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique des collectivités territoriales. Son montant est crédité sur le compte ouvert, au nom de la structure/association, en un seul versement, après entrée en vigueur de la présente délibération.
La dépense est prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental.

En vertu du règlement financier de la collectivité, la durée de validité de la subvention de fonctionnement est fixée à l'année de référence de l'action subventionnée.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental en section de fonctionnement à l'opération budgétaire 21100118.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1132442-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 novembre 2026

N° : A10

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

La séance du 16 novembre 2026 s'est tenue à 11h15 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, M. Laurent BONNET, M. Fernand BRUN, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Françoise DUMONT, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, M. Marc LAURIOL, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Philippe LEONELLI, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Séverine MATHIVET, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT, M. Christian SIMON.

Procurations : Mme Valérie MONDONE à M. Christophe MORENO, M. Didier BREMOND à Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports :

Absents/Excusés : M. Michel BONNUS, Mme Manon FORTIAS, M. Grégory LOEW.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-26 qui dispose que le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 2 novembre 2026
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027, tel que joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 20 novembre 2026
Référence technique : 083-228300018-20261116-lmc1133078-DE-1-1

Acte exécutoire le 23/11/2026

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 23/11/2026

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du lundi 16 novembre 2026

RAPPORT

N° : A10

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

Résumé synthétique du rapport :

Ce rapport propose, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027 joint en annexe.

Corps du rapport :

Le code général des collectivités territoriales dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Ce rapport fait l'objet d'un débat en Conseil départemental dont il est pris acte par une délibération spécifique soumise au vote de l'assemblée délibérante. Aussi, conformément à la loi, les orientations budgétaires pour l'année 2027 vous sont présentées sur la base du rapport ci-joint.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 2 novembre 2026

En conclusion, il est proposé :

- de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027, tel que joint en annexe.

LE DÉPARTEMENT

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2027

LE VAR, AVEC VOUS, PRÈS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

Propos liminaires

L'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2027 s'inscrit dans un contexte macroéconomique et institutionnel particulièrement contraint pour les collectivités territoriales.

Au-delà de l'**effet de ciseaux** lié à l'évolution croisée de dépenses obligatoires en hausse et de recettes en baisse, le Département doit intégrer les mesures prévues par le **projet de loi de finances (PLF)** et le **projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS)** pour 2027 dont l'impact financier est estimé à 16 millions d'euros (y compris la hausse des cotisations de CNRACL) pour le budget départemental.

À ces contraintes nationales s'ajoute la contraction du marché immobilier constatée en 2026, qui impacte fortement les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**.

Ce rapport sur les orientations budgétaires présente la stratégie mise en œuvre pour s'adapter à ce cadre restrictif. Grâce à une gestion interne optimisée, le Département prévoit en 2027 un programme d'investissements estimé à près de 200 millions d'euros. Cette capacité d'agir s'articule autour de **quatre grands axes politiques au service du territoire**.

Le premier de ces axes repose sur l'équité territoriale. La collectivité se positionne comme un partenaire institutionnel des communes afin de concourir à un développement équilibré de l'ensemble du département, de la frange littorale jusqu'au haut-pays.

Cette orientation se matérialise par un soutien technique et financier aux projets locaux, au moyen des fonds d'initiative cantonaux (FIC) et de l'aide aux équipements. L'équité se traduit également par de nombreuses opérations concernant les infrastructures, qu'il s'agisse de l'entretien et de la sécurisation du réseau routier ou de l'achèvement du plan de raccordement à la fibre optique pour favoriser l'inclusion numérique.

La solidarité, compétence centrale de l'institution, structure le deuxième grand axe budgétaire. Face à l'évolution démographique et à l'augmentation des fragilités sociales, l'action départementale s'ajuste. Elle se manifeste par une adaptation de l'offre en matière d'aide sociale à l'enfance, un appui au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi que par un accompagnement renforcé vers l'insertion pour les bénéficiaires du RSA. Cette solidarité s'exerce par ailleurs dans le domaine du cadre de vie, à travers le soutien au logement social et l'accompagnement des ménages face à la précarité énergétique.

Le troisième axe s'attache à valoriser l'identité varoise. Celle-ci se construisant dès le plus jeune âge, le Département mène un plan de rénovation d'envergure de ses collèges, complété par un soutien régulier à la jeunesse et aux associations sportives. La préservation de cette identité passe également par la gestion des espaces naturels sensibles et la mise en valeur du patrimoine historique et mémoriel.

Enfin, le rayonnement du Var constitue le quatrième pilier de cette stratégie. Le département veille à conforter sa position de destination touristique et culturelle. La collectivité engage des moyens pour soutenir ce secteur économique, à travers l'aide à l'ingénierie touristique, l'émergence de nouvelles offres comme le tourisme cultuel, et la préparation de la candidature au label « Géoparc ». Ce rayonnement s'appuie également sur une offre culturelle répartie de manière homogène et sur l'accompagnement des acteurs de l'enseignement supérieur, vecteurs d'innovation.

Dans un environnement financier limité par les orientations nationales, ces quatre axes définissent le cap stratégique pour l'année 2027 : **un budget axé sur l'efficacité de l'action publique, la cohésion sociale et le développement mesuré du territoire**.

Première partie : Les orientations budgétaires

1. Un contexte national et international incertain

L'élaboration des orientations budgétaires pour l'exercice 2027 s'inscrit dans un environnement complexe.

Sur le plan macroéconomique et géopolitique, l'instabilité internationale pèse durablement sur la conjoncture. De plus, le projet de loi de finances (PLF 2027) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2027) font peser de fortes contraintes sur notre collectivité, avec un impact négatif, estimé à la date de rédaction du présent rapport à 16 millions d'euros.

Les indicateurs de cadrage nationaux reposent sur une hypothèse de croissance modérée, évaluée à 1%, assortie d'une inflation de 1,8 %.

La situation des finances publiques s'illustre également par un déficit prévisionnel s'élevant à 5 % du produit intérieur brut et par une dette excédant 3 132 milliards d'euros.

Cette dégradation des comptes nationaux s'accompagne d'une nouvelle mesure dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027 : une contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) exigée des collectivités territoriales.

À ce contexte s'ajoute l'évolution des taux directeurs fixés par la Banque centrale européenne, établis à 2,65 % en septembre 2026 (2,15 % en juin 2025), qui se répercutent directement sur les taux de crédit.

Dans le même temps, l'indice de confiance des ménages se maintient à un niveau dégradé, s'établissant à 86 en septembre 2026.

La conjonction de ce renchérissement du crédit et de la morosité des ménages exerce ainsi un impact à la baisse sur le dynamisme du marché immobilier.

La contraction de ce dernier en 2026 engendre une baisse prévisible (par rapport à la prospective) des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) d'environ 40 millions d'euros pour l'année 2027.

Au niveau départemental, plusieurs phénomènes sociétaux et environnementaux viennent accroître les dépenses. La démographie varoise se caractérise par un vieillissement de la population, avec plus d'un quart des habitants âgés d'au moins 65 ans au 1er janvier 2025. Cette évolution structurelle entraîne une augmentation continue des besoins liés à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Par ailleurs, le territoire observe une hausse préoccupante des violences intrafamiliales, dont le nombre a doublé en deux ans, sollicitant davantage les dispositifs de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Enfin, le Var fait face à des épisodes climatiques majeurs, tels que les inondations, les incendies et les périodes de sécheresse, imposant des adaptations régulières et coûteuses de ses infrastructures.

2. La trajectoire financière du Département : un déséquilibre structurel

La situation financière du département du Var est marquée par un effet de ciseaux structurel entre les recettes et les dépenses de gestion : entre 2015 et 2025, la dynamique des dépenses de gestion (+3,8 % par an) s'est révélée durablement supérieure à la progression des recettes (+3,5 % par an) ce qui crée un **déséquilibre structurel**.

D'une part, la collectivité subit une **érosion continue de son autonomie fiscale** à la suite des réformes successives, la privant d'un véritable pouvoir de taux sur ses ressources. Le budget dépend désormais majoritairement de transferts nationaux (comme la TVA) et de recettes très sensibles à la conjoncture, telles que les DMTO.

D'autre part, les **dépenses de fonctionnement suivent une trajectoire haussière sous l'effet de facteurs exogènes** et d'une grande rigidité structurelle. Les dépenses contraintes, incluant les solidarités, les charges de personnel et la péréquation, représentent plus de 77 % des dépenses de gestion. Le reste à charge (RAC) de la collectivité sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) s'accentue d'année en année, obligeant le Département à financer une part croissante de la solidarité nationale sur ses fonds propres.

Cette dynamique divergente altère notre capacité à dégager de l'épargne brute et limite l'autofinancement.

À ce jour, le maintien des grands équilibres budgétaires repose en partie sur des reprises régulières sur les provisions historiques, une gestion prudente mais dont les limites seront atteintes à moyen terme.

Par ailleurs, la gestion antérieure de la dette, dont l'encours s'établit à 207 millions d'euros pour un ratio de désendettement de 1,1 année, permet d'envisager un recours maîtrisé à l'emprunt.

3. Les priorités d'action et les grands équilibres budgétaires pour 2027

Prenant en compte ce cadre restrictif, le Département maintient le cap fixé par l'exécutif autour de cinq priorités essentielles :

- **La simplification et la fluidité** : optimiser l'organisation interne et faciliter les relations avec l'ensemble des usagers et partenaires ;
- **La transition numérique et le développement de l'intelligence artificielle** : intégrer l'IA pour moderniser les processus administratifs, tout en garantissant la souveraineté numérique de la collectivité ;
- **Le plan de rénovation des collèges (PRC)** : mener un programme d'envergure doté d'un budget pluriannuel de 450 millions d'euros, incluant un plan de solarisation en faveur de la transition énergétique déployé également sur les bâtiments départementaux ;
- **L'aide sociale à l'enfance (ASE)** : diversifier l'offre de prise en charge en privilégiant les placements à domicile (tiers de confiance, assistants familiaux) et poursuivre la modernisation du centre départemental de l'enfance (CDE) ;
- **Le soutien aux territoires** : conforter le développement des territoires par le biais des dispositifs "projet d'initiative territoriale" (PIT) et "aide aux communes" (fonds d'initiative communale - FIC).

  L'enveloppe globale d'aide aux communes augmente de 56 à 60 millions d'euros par an (hausse de l'autorisation de programme de 120 M€).

Pour assurer la soutenabilité de ces politiques publiques, l'exercice 2027 retiendra le maintien à 5 % du taux des DMTO (4,5 % pour les primo-accédants) et fixera le taux d'évolution des dépenses pour les établissements sociaux et médico-sociaux sous compétence tarifaire du Département à 1,1 %.

Le projet de budget primitif anticipe ainsi des recettes de fonctionnement de 1 520 millions d'euros, incluant 30 millions d'euros de reprise sur provisions.

Les dépenses de fonctionnement seront quant à elles maîtrisées à 1 400 millions d'euros.

L'épargne brute dégagée s'élève à 120 millions d'euros, soit un taux d'environ 8 %. Après la couverture du remboursement de la dette à hauteur de 30 millions d'euros, l'épargne nette s'établit à 90 millions d'euros. En y ajoutant les 30 millions d'euros de recettes d'investissement, la capacité d'autofinancement ressort à 120 millions d'euros. Pour finaliser la couverture des besoins d'investissement estimés à 200 millions d'euros, **le budget mobilisera un emprunt d'équilibre de 80 millions d'euros**.

Pour autant, ce contexte économique contraint met en lumière la résilience du département du Var, qui parvient, en dépit de ces tensions, à maintenir un haut niveau d'investissement porté à près de 200 millions d'euros pour l'exercice, en axant ses orientations stratégiques sur l'accompagnement au plus près des publics vulnérables, la rénovation des collèges, le soutien aux territoires et la modernisation des services.

Le financement de cette ambition repose sur un **recours mesuré à l'emprunt** et une **gestion interne rigoureuse** et s'appuie sur une programmation en **autorisations de programme** et en **autorisations d'engagement** (annexe 1).

Deuxième partie : Les orientations politiques

1. Territoire : un soutien accru aux communes et aux projets locaux

Afin d'accompagner le développement équilibré de l'ensemble du territoire varois, **l'enveloppe globale consacrée à l'aide aux communes sera portée de 56 millions d'euros à 60 millions d'euros par an**. Cette aide sera consolidée sur la durée grâce à une hausse de 120 millions d'euros de l'autorisation de programme dédiée. Parallèlement, l'agence technique départementale Var ingénierie renforce son appui technique aux communes du territoire, réaffirmant l'engagement prioritaire du Département pour la proximité et la réactivité autour des équipements communaux essentiels.

Au sein de ce dispositif, **le fonds d'initiative territoriale passe de 160 000 euros par canton à 180 000 euros**.

Par ailleurs, la vitalité de l'action de proximité s'illustrera par **l'augmentation des projets d'initiative territoriale (PIT)**, subventions de fonctionnement accordées tout au long de l'année, sur avis favorable des conseillers départementaux, pour soutenir financièrement les actions et manifestations d'intérêt local ou départemental organisées par les associations, les communes ou les structures d'animation locale. À titre de référence, le budget alloué aux PIT s'établissait en 2026 à 648 000 euros pour les 23 cantons. Pour 2027, cette enveloppe franchira le seuil des 740 000 euros, consolidant ainsi la capacité d'intervention directe et réactive de la collectivité sur le terrain.

En matière de préservation des ressources, la politique « Var Eau Solidaire » se poursuit et s'amplifie avec une enveloppe d'aide exceptionnelle à l'investissement de 20 M€ sur la période 2026-2028. Ce plan vise à accompagner massivement les territoires dans la préservation stratégique de la ressource en eau.

2. Collèges, enseignement supérieur et sport : une accélération de la rénovation des collèges et de la création des gymnases varois

Le plan de rénovation des Collèges (PRC) se poursuit dans sa deuxième phase .

Après une première étape initiée entre 2020 et 2025, dans laquelle 22 collèges ont fait l'objet de travaux d'envergure, cette seconde phase qui se poursuivra jusqu'en 2034, concerne 50 collèges. Afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales sur tout le territoire, le Département a engagé cette nouvelle phase de travaux qui touchera les structures, le clos et le couvert (toiture, étanchéité, menuiseries extérieures), la modernisation des systèmes de chauffage et le rafraîchissement des locaux.

Plusieurs établissements feront l'objet d'une livraison des travaux de rénovation en 2027 : les collèges Jean Giono au Beausset, Paul Cézanne à Brignoles, Jean Bosco à La Valette-du-Var, Vallée du Gapeau à Solliès-Pont, Le Fenouillet à La Crau et Henri Matisse à Saint-Maximin.

L'année 2027 sera également marquée par le lancement des études du nouveau collège au Luc-en-provence baptisé "collège Dominique Lain" en hommage à notre conseiller départemental disparu prématurément cette année, et le lancement des études de la rénovation du collège Nicolas- Claude Fabri de Peiresc à Toulon.

L'année 2028 verra l'achèvement des travaux pour les collèges Emile Thomas à Draguignan et Georges Sand à Toulon. Parallèlement, la construction du nouveau collège Pin d'Alep à Toulon connaîtra son démarrage effectif avec la pose de la première pierre prévue au premier trimestre 2028, dans la perspective d'une livraison attendue pour l'année 2030.

Le Département poursuit son engagement en faveur de la transition écologique de son patrimoine. Dans le cadre du plan de solarisation "Plan Var Économe" présenté en assemblée plénière le 22 septembre 2026 qui concerne 75 sites (soit 88 installations photovoltaïques), les travaux de la première vague débuteront en janvier 2028 pour quatre collèges : Django Reinhardt à Toulon, François de Leusse à La Londe-les-Maures, Gustave Roux à Hyères et Jacques-Yves Cousteau à La Garde.

Par ailleurs, la démarche de désimperméabilisation des cours d'établissements engagée en 2023 se concrétisera par l'achèvement de nouveaux aménagements, prévu à la fin de l'année 2027, au sein des collèges Jacques-Yves Cousteau à La Garde, Jean Moulin à Brignoles et La Guicharde à Sanary-sur-Mer.

Au-delà des infrastructures, le Département, fort de sa responsabilité environnementale et de son ambition pour la santé des collégiens, poursuit la stratégie de restauration scolaire 2024-2028. L'objectif est de promouvoir une restauration équilibrée, cuisinée sur place avec des produits frais et locaux. L'engagement est double : maintenir un prix du repas pour les familles à 3,1 € tout en soutenant financièrement les établissements pour l'achat de denrées de qualité et des équipements adaptés pour les cuisines.

En soutenant activement les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (parmi lesquels l'Université de Toulon, l'ISEN, TVT, l'école Camondo, ou encore l'École des Mines), la collectivité participe pleinement au dynamisme du Var, territoire d'innovation.

Dans le domaine sportif, le soutien à la pratique locale se concrétise par la livraison du nouveau gymnase du collège Jacques Prévert aux Arcs inauguré samedi 26 septembre 2026, et bientôt l'achèvement des travaux du gymnase du collège Pierre de Coubertin au Luc-en-Provence au premier trimestre 2027.

Plus globalement, la politique sportive 2024-2028 s'intensifie pour faire du Var une véritable terre de sport, à travers plusieurs axes majeurs.

Le Département consolide son engagement en faveur de la pratique de plein air. Cela se traduit par le financement de l'entretien, de la sécurisation (notamment des voies d'escalade) et de la signalétique des sites inscrits au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

La collectivité réaffirme son appui au tissu associatif local. Cette ambition se matérialise par l'accompagnement direct des comités et associations sportives, le cofinancement de l'amélioration de leurs équipements, ainsi que par un soutien aux manifestations organisées par les communes. L'animation territoriale s'illustre également par la reconduction de la tournée événementielle départementale « Var en sport ».

Le soutien au sport de haut niveau se poursuit à travers l'aide directe aux athlètes, le versement de primes à la performance et la valorisation de nos talents lors de la soirée des champions.

La construction d'une identité varoise forte s'incarne également à travers la Jeunesse. Le Département finance ainsi les aides individuelles à la jeunesse et prend en charge le transport des publics vers les établissements ou actions départementales. Le Conseil départemental des jeunes (CDJ), continue de promouvoir activement la citoyenneté.

3. Routes et mobilité : sécurité, aménagement et maillage territorial

L'entretien et la modernisation du réseau routier départemental répondent à un impératif de sécurité et d'accessibilité, décliné dans l'ensemble des cantons. L'année 2027 sera marquée par la livraison de nombreuses opérations de mise en sécurité et d'aménagement.

À l'Ouest et sur le littoral, des travaux de sécurisation s'achèveront en 2027, notamment la création du giratoire de la Cordeille et la continuité de la voie verte à Ollioules, ainsi que la mise en sécurité des virages Pascal à Bandol.

En Centre-Var, les aménagements de la RD33 et la création d'un giratoire sur la RDN7 au Luc-en-Provence seront finalisés, tout comme le recalibrage de la RD28 à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et l'aménagement de la RD58 à Solliès-Pont, incluant la création d'accotements revêtus. Les infrastructures de franchissement seront également consolidées, avec la réparation en 2027 du pont sur l'eau salée à Barjols (RD560), du pont Saint-Nicolas à La Londe-les-Maures (RD559), et de l'ouvrage sur le Bourrian à Cogolin (RD98).

À l'est du département, un effort financier majeur sera consacré à la rénovation du pont de la Galiote, reliant Fréjus à Saint-Raphaël. Cette opération structurante qui devrait démarrer fin 2028, permettra de conforter l'ouvrage et de rétablir de manière pérenne la circulation pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Enfin, le Département confirme son engagement en faveur de l'intermodalité dans le cadre du grand projet de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA). L'année sera ainsi marquée par le démarrage des travaux du parking de covoiturage au niveau du pôle d'échanges multimodal de La Pauline. Ce projet stratégique s'inscrit pleinement dans la démarche de labellisation du Service Express Régional Métropolitain (SERM), portée en partenariat avec la Région.

4. Social : soutien et solidarité aux populations fragiles

Le soutien aux populations vulnérables demeure au cœur de l'action départementale. Face à l'évolution des publics et des fragilités, la collectivité déploie des réponses diversifiées et de proximité.

- ➔ Concernant l'aide sociale à l'enfance (ASE), le Département s'adapte à la hausse des besoins et à la complexité des situations en expérimentant une transition de l'offre avec un renforcement des mesures d'accompagnement pour les enfants et les familles et la poursuite de la création de

places pour répondre aux besoins.

L'année 2027 verra ainsi un accroissement des capacités d'accueil avec la création de deux nouveaux lieux de vie, l'ouverture de deux maisons d'enfants, l'implantation d'une structure expérimentale thérapeutique et éducative, et l'extension de deux établissements existants.

Les travaux des centres départementaux de l'enfance de Brignoles et de Draguignan débuteront en 2027, tandis que le chantier d'aménagement du pôle médico-social de Brignoles se poursuivra pour une livraison prévue au premier trimestre 2028.

En complément de l'accueil en établissement, l'accompagnement à domicile sera intensifié, tout comme le soutien aux tiers dignes de confiance.

Sur le plan médical, la santé des 5 000 enfants protégés sera mieux coordonnée grâce à la création d'une unité de santé pour les enfants protégés (USEP). Par ailleurs, les actions de prévention se poursuivront avec l'organisation de campagnes de vaccination (papillomavirus et méningocoque) au sein des collèges.

➔ Dans le domaine de l'insertion, la stratégie « Var Insertion Travail » (VIT) sera renforcée dans le cadre de la loi pour le plein emploi, qui généralise l'accompagnement intensif et obligatoire des allocataires du RSA.

Cet accompagnement renforcé se traduira par une exigence accrue en matière de contrôles, conçus comme un levier de remobilisation vers l'emploi.

➔ La solidarité s'exprime également à travers le cadre de vie et l’habitat.

Acteur central des politiques d'habitat en faveur des plus vulnérables, le Département met en œuvre ses orientations stratégiques 2025-2028. En 2027, ce budget est renforcé pour accompagner les bailleurs sociaux et les propriétaires occupants face à la précarité énergétique, ainsi que pour la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain.

Parallèlement, dans un contexte de tension sur le marché locatif et d'inflation énergétique, le budget du fonds de solidarité au logement (FSL) sera maintenu pour soutenir les familles fragilisées.

➔ En matière d'autonomie, le Département poursuivra en 2027 sa politique volontariste dédiée au maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'accueil en établissement.

Cette ambition répond directement aux projections démographiques, qui anticipent une augmentation continue des besoins estimée à 400 bénéficiaires supplémentaires (en moyenne mensuelle 2027 par rapport à la moyenne 2026) pour l'APA et 250 pour la PCH.

Pour accompagner cette dynamique, l'appui aux services autonomie à domicile (SAD) sera consolidé, notamment par l'octroi d'une dotation complémentaire à 21 nouvelles structures dès janvier 2027 et par le maintien d'une aide à la mobilité favorisant l'acquisition de véhicules à faibles émissions.

Parallèlement, l'action en faveur des proches aidants sera intensifiée à travers des dispositifs de prévention, de formation et des solutions de répit.

Le développement de l'habitat inclusif sera également conforté grâce au déploiement de l'aide à la vie partagée (AVP).

Sur le volet des infrastructures, le Département maintiendra son soutien financier aux travaux de modernisation des EHPAD et encouragera la création de nouvelles places d'hébergement dédiées au handicap.

➔ Enfin, au titre de l'action sociale de proximité et de l'hébergement d'urgence, le Département poursuivra en 2027 l'intervention de l'équipe mobile pluridisciplinaire.

Ce dispositif fondé sur la démarche de l'« aller-vers » permet d'offrir un accompagnement global (santé, accès aux droits, parentalité, emploi) aux familles avec enfant de moins de 4 ans mises à l'abri, afin de sécuriser leur accès vers un logement stable et durable. Composée notamment d'un travailleur social, d'un conseiller en insertion professionnelle et d'un moniteur éducateur, cette équipe mobilise également des ressources expertes (juriste, psychologue, éducateur de jeunes enfants) pour s'adapter aux besoins spécifiques de chaque foyer.

Par ailleurs, l'action du Département ne s'arrête pas à l'obtention d'un toit : un accompagnement complémentaire de six mois est systématiquement déployé à l'issue de la mise à l'abri pour stabiliser durablement la situation des familles. Démarche de coordination exemplaire, ce dispositif a été retenu par l'État comme une action "phare" du contrat départemental des solidarités et bénéficie, à ce titre, de financements dédiés.

➔ Parallèlement, l'aménagement numérique du territoire franchit une étape décisive avec l'achèvement du plan de raccordement des prises en fibre optique, complété par le déploiement du dispositif "Var numérique ensemble", destiné à renforcer l'inclusion numérique de tous les publics.

5. Environnement et culture : valorisation du patrimoine et rayonnement du Var

L'attractivité du Var repose sur la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

➔ Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département poursuit la mise en valeur de ses Espaces Naturels Sensibles (ENS) à travers des investissements concrets, alliant préservation de la biodiversité et ouverture au public.

L'année 2027 sera ainsi marquée par la livraison, en début d'année, d'un sentier thématique sur l'ENS du Claou à Régusse, suivie à l'été par l'achèvement des aménagements de l'ENS de Sillans-la-Cascade (passerelles piétonnes, belvédère et nouveaux cheminements).

Parallèlement, de nouvelles opérations d'envergure seront engagées en 2027, avec le démarrage des travaux de l'ENS Les Pradels et le lancement, au second semestre, de la réhabilitation du Jardin du Las à Toulon (pour une livraison fin 2028). Enfin, le chantier de valorisation du circuit des métiers d'antan se poursuivra en vue d'un achèvement programmé en 2028.

Par ailleurs, en réponse aux incendies survenus à l'été 2026, le Département déploie une nouvelle stratégie partagée avec l'État et la région, intitulée « forêt varoise résiliente 2027-2030 »: il s'agit de définir un nouveau modèle de gestion durable et responsable de la forêt tourné vers la prévention, la reconquête humaine, agricole, économique et touristique des espaces boisés.

Cette politique publique se déploiera en particulier sur le massif du Bessillon et le massif des Maures. Les priorités d'action ciblent la mise en conformité des obligations légales de débroussaillement, le renforcement des moyens du Département pour l'entretien et la surveillance des massifs et la structuration des filières sylvo pastorales.

Enfin, le Département veillera à ce que cette stratégie forestière prenne en compte la fréquentation touristique des massifs et soutienne le retour à l'emploi grâce à des chantiers d'insertion en forêt.

➔ Dans le domaine de la culture, le Département renforce de manière significative sa présence sur tout le territoire.

Des moyens conséquents sont mobilisés, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour assurer l'activité et le développement des équipements majeurs que sont l'Abbaye de La Celle, l'Hôtel du Département, le Muséum départemental, le futur centre culturel du Couvent Royal, les Archives et la Médiathèque départementales.

Le maillage territorial est assuré par le soutien direct aux politiques culturelles locales et par les actions culturelles itinérantes : les "Voies Départementales", "Var Opéra", "Lire en territoire" et le nouveau "Musée virtuel".

Concernant les infrastructures et le rayonnement culturel, l'extension du Muséum d'histoire naturelle de Toulon franchira un cap majeur avec la pose de la première pierre programmée à la mi-2027, en vue d'une livraison attendue au troisième trimestre 2028.

Parallèlement, le Département intensifie la préparation de sa candidature à la labellisation « Géoparc ». Cette démarche d'excellence se traduit d'une part par une coopération active avec le Comité national des Géoparcs de France, et d'autre part par la réalisation d'aménagements concrets sur le terrain pour préserver et valoriser notre patrimoine naturel remarquable.

La politique culturelle déployée intègre la mise en valeur de l'identité varoise via les maisons de la nature , la poursuite du projet "Var 1944" , la concrétisation d'un nouveau projet de mise en valeur des routes varoises de la spiritualité et les projets éducatifs territoriaux menés par les collèges.

6. Tourisme et attractivité

L'attractivité du Var repose également sur une stratégie touristique ambitieuse et diversifiée.

Afin d'accompagner le maillage et la structuration touristique sur l'ensemble du territoire, un appui constant est apporté à l'agence de développement touristique (ADT) ainsi qu'aux partenaires locaux, aux Offices de Tourisme et aux intercommunalités.

De plus, le soutien à l'organisation des manifestations touristiques est maintenu et le Département participe au financement d'infrastructures d'attractivité, telles que le train touristique.

Parallèlement, l'accompagnement des manifestations et des partenaires liés au déploiement du plan vélo départemental est pérennisé.

Le développement des mobilités douces demeure en effet une priorité, avec la livraison au second semestre 2027 de nouveaux tronçons de la piste cyclable EV8 à Tourrettes et de la Piste Cyclable du Littoral (PCL) à Gassin.

7. Administration : la recherche de l'efficacité de l'action publique

La recherche de l'efficacité de l'action publique constitue un axe transversal majeur pour le Département. Elle repose sur une dynamique globale de rationalisation, de modernisation et d'optimisation des moyens, au service de l'usager et de la maîtrise des dépenses.

- ➔ Cette efficacité passe avant tout par une démarche de simplification visant à garantir une plus grande fluidité et une agilité renforcée, tant dans l'organisation interne de nos services que dans les relations avec nos usagers et nos partenaires.

Dans ce contexte, la transition numérique doit se poursuivre. Le Département intègre progressivement l'intelligence artificielle pour moderniser son administration, afin de mieux répondre aux besoins des usagers et des territoires.

Parallèlement, la collectivité se fixe pour objectif de tendre vers une souveraineté numérique, en cherchant, dans la mesure du possible, à privilégier l'hébergement de ses données en France et le recours à des acteurs européens pour en assurer la sécurité.

➔ Dans une logique d'éco-responsabilité et de maîtrise budgétaire, le Département engage une rationalisation globale de son parc automobile.

Cette démarche d'optimisation concerne aussi bien la flotte métier technique (agents d'exploitation des routes et forestiers-sapeurs) que les véhicules de pool utilisés par les agents sociaux et administratifs. L'objectif est double : se mettre en conformité avec la réglementation environnementale (verdissement de la flotte) et générer des économies substantielles sur les coûts de fonctionnement (baisse de la consommation de carburant, rationalisation de l'entretien et de la maintenance).

➔ Afin de garantir une meilleure lisibilité pour les usagers et de rationaliser les coûts de fonctionnement, de faciliter la mutualisation des pools de véhicules, des opérations de regroupement administratif sont planifiées.

À titre d'exemple, plusieurs services seront regroupés au sein d'un même site sur la commune de Brignoles (livraison 2028), et bientôt à Fayence et au Luc-en-Provence.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre plus large d'un nouveau schéma directeur du patrimoine départemental.

Son application doit permettre d'optimiser le parc immobilier (renégociation de baux à la baisse, cessions de bâtiments inadaptés) tout en lançant, dès à présent, les diagnostics techniques indispensables à la préparation du futur plan de rénovation de nos bâtiments administratifs en 2027.

Annexe 1 : engagements pluriannuels

Dans la suite *du rapport, l'effort financier pluriannuel des politiques est illustré par les montants votés en autorisations de programme (AP), qui représentent le montant maximal des crédits d'investissement pouvant être engagés pour un projet portant sur plusieurs années, ou en autorisations d'engagement (AE), qui correspondent au montant maximal des dépenses en fonctionnement pouvant être engagées pour des dispositifs longs sur plusieurs exercices.*

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes doit faire l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire (article D3312-12).

1. Autorisations de Programme (AP) – Section d'Investissement

Ainsi, au titre de l'investissement, le stock des autorisations de programme (AP) atteint **près de 2,3 milliards d'euros** (2 293 106 753 €) avec un **taux d'affectation de près de 72 %** (71,6 %) et un **taux d'engagement de 56 %** (56,2 %) selon la répartition suivante :

Domaine	Voté	Affecté	Engagé	Affecté non engagé
ADMINISTRATION GENERALE	196 177 000 €	173 080 653 €	161 107 732 €	11 972 921 €
COLLEGE	750 850 449 €	398 028 899 €	223 850 795 €	174 178 104 €
CULTURE	77 878 000 €	23 720 507 €	6 611 778 €	17 108 729 €
ENVIRONNEMENT	85 042 305 €	67 611 815 €	58 713 787 €	8 898 028 €
ROUTES ET RESEAUX	329 625 000 €	264 616 402 €	229 660 395 €	34 956 007 €
SOCIAL	183 408 877 €	154 872 813 €	91 781 684 €	63 091 129 €
SPORT ET JEUNESSE	21 920 000 €	17 909 000 €	16 114 821 €	1 794 179 €
STRUCTURATION DU TERRITOIRE	618 108 122 €	519 284 777 €	486 602 540 €	32 682 237 €
TOURISME	30 097 000 €	22 247 626 €	14 629 749 €	7 617 877 €
Total général	**2 293 106 753 €**	**1 641 372 492 €**	**1 289 073 281 €**	**352 299 211 €**

2. Autorisations d'Engagement (AE) – Section de Fonctionnement

S'agissant de la section de fonctionnement, le volume voté des autorisations d'engagement (AE) s'établit à **près de 280 M€** (279 436 214 €) affectés à hauteur de **84 %** (84,3 %) et engagés à hauteur de **74 %** (74,2 %) selon la répartition suivante :

Domaine	Voté	Affecté	Engagé	Affecté non engagé
ADMINISTRATION GENERALE	44 862 753 €	44 805 906 €	38 283 146 €	6 522 760 €
COLLEGE	55 748 777 €	55 748 777 €	53 419 294 €	2 329 483 €
CULTURE	12 555 000 €	8 500 000 €	5 241 070 €	3 258 930 €
ENVIRONNEMENT	2 160 000 €	813 000 €	804 000 €	9 000 €
ROUTES ET RESEAUX	22 871 000 €	5 989 496 €	5 334 850 €	654 646 €
SOCIAL	133 014 184 €	113 377 622 €	98 349 651 €	15 027 971 €
STRUCTURATION DU TERRITOIRE	2 224 500 €	2 224 211 €	1 968 430 €	255 781 €
TOURISME	6 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	0 €
Total général	**279 436 214 €**	**235 459 012 €**	**207 400 441 €**	**28 058 571 €**

Annexe 2 : Evolution des dépenses de personnel

1. Point sur les dépenses de personnel

- Sur le budget principal :

Au titre de l'exercice 2026, 289,4 M€ de crédits ont été inscrits.

Pour 2027, les dépenses de personnel devraient se situer à un niveau de 278 M€ (hors tickets restaurant), soit une baisse de 2,3 %.

Cette prévision intègre notamment les éléments suivants :

- La hausse du taux de la caisse de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : 4 M€ ;
- L'avancement de grade/ promotion interne : 2 M€ ;
- La hausse du SMIC : 1 M€ ;
- La revoyure du RIFSEEP : 1,3 M€.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2025, la masse salariale se décomposait comme suit :

- **Total :**268 809 522€
  - dont régime indemnitaire : 42 595 065 €
  - dont nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 2 528 644 €
  - dont heures supplémentaires : 1 542 929 €
  - dont astreintes : 879 669 €
  - dont titres restaurant : 4 646 727 €

Sur le budget du Centre départemental de l'enfance (CDE) :

Sur le budget du Centre départemental de l'enfance, les crédits inscrits en 2026 étaient de l'ordre de 23 M€.

Une hausse de 5,2 % est prévue pour le BP 2027 pour un total de 23,9 M€. Cette hausse prend en compte :

- La hausse de 3 points du taux de CNRACL : 0,3 M€ ;
- La hausse des effectifs : 0,250 M€ ;
- La hausse du nombre d'apprentis : 0,160 M€ ;
- L'AG/PI : 0,120 M€ ;
- La hausse du SMIC : 0,1 M€.

Pour rappel, au titre de l'exercice 2025, la masse salariale se décomposait comme suit :

- **Total :** 22 319 189 €
  - dont rémunérations annuelles brutes: 14 042 652 €
  - dont primes et indemnités versée : 2 708 967€
  - dont nouvelle bonification indiciaire (NBI) :99 491 €
  - dont heures supplémentaires :82 960 €
  - dont supplément familial de traitement: 99 823 €
  - dont indemnités de résidence 259 177 €

Sur le budget du laboratoire :

Les crédits inscrits en 2026 étaient de 2,52 M€ ; pour 2027, la proposition reste quasi à l'identique à 2,50 M€.

1.1. Durée effective du travail :

L'abrogation des régimes dérogatoires a imposé aux collectivités de redéfinir, par délibération, de nouveaux cycles de travail. Afin de se conformer à cette nouvelle réglementation, le Département du Var a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures et l'organisation du temps de travail par délibération n°G2 du 27 juin 2022, applicable au 1er janvier 2023. Un nouveau règlement du temps de travail, fixant les règles communes en matière d'organisation du temps de travail à l'ensemble des services et des agents du Département, a été adopté.

Le cycle de travail général a été fixé à 36H30 avec 25 jours de congé annuels et 10 jours de RTT. Des cycles spécifiques (exploitation des routes et ateliers métiers, accueil du muséum départemental, bases forestières et écogardes, services des espaces verts, du génie civil et des unités de revêtement et logistique, espace de valorisation du patrimoine, services, entretien industriel, cuisine, halte garderie, visites médiatisées) et des cycles annualisés (collèges, sécurité exerçant au PC sécurité et au CDE, surveillance de l'abbaye de la Celle) ont été également mis également en place pour tenir compte des besoins.

Enfin le décret n°2026-604 du 6 juillet 2026 relatif aux autorisations spéciales d'absence et aux aménagements horaires viennent encadrer les règles applicables et fera l'objet d'une nouvelle délibération avant la fin de l'année 2026.

1.2. Structure des effectifs :

L'effectif global moyen de la collectivité en 2026 est de 5 764 agents répartis comme suit :

- **Budget principal et laboratoire départemental :** 5 352 agents
- **Centre départemental de l'enfance :** 412 agents.

Cet effectif se caractérise par :

- **Une forte féminisation :** 72% pour la fonction publique hospitalière (FPH) et 67% dans la fonction publique territoriale (FPT) ;
- **Un âge moyen élevé :** plus de 49 ans pour les fonctionnaires territoriaux (FPT) et 44 ans pour la fonction publique hospitalière (FPH) ;
- **Une part majoritaire de fonctionnaires :** 85 % des effectifs du budget départemental et 73 %

des effectifs du CDE ;

- **La répartition par catégories :** pour le budget départemental, une majorité d'agents de catégorie C (50 %) et de catégorie A (29 %) ; pour le Centre de l'enfance, une répartition quasi équilibrée entre les trois catégories ;
- **La répartition des temps plein/temps partiel:** sur le budget principal 21 % de temps partiel pour 10% pour le CDE.
- **Une prédominance filières :** une part prépondérante des filières techniques, administratives et sociales, conformément aux grands domaines de compétences de la collectivité.
- **Taux d'absentéisme:** ce taux atteint 10% (à l'échelle des départements 7,6%)

Compte tenu de la pyramide des âges, la collectivité enregistre annuellement plus d'une centaine de départs à la retraite, avec une stabilité prévue autour de 154 départs en 2026 pour le budget principal et 3 agents au CDE.

1000 agents auront atteint ou atteindront l'âge de départ en retraite d'ici 2030, ce qui représente 20% des effectifs.

En matière de parité, si la répartition par filières demeure genrée (les femmes sont majoritaires dans les filières sociale, médico-sociale et administrative, les hommes dans la filière technique), la part des femmes dans les fonctions d'encadrement est de 55% et les femmes représentent 60% des agents promus.

La collectivité poursuit sa dynamique sur l'accueil des apprentis. En 2025 (du 1er janvier au 31 décembre), le Département a accueilli 43 apprentis (25 femmes et 18 hommes).

Pour le Département les enjeux sont multiples : l'apprentissage constitue un vivier de recrutement des futurs collaborateurs et permet la transmission des savoirs du tuteur à travers une relation intergénérationnelle. C'est un facteur d'attractivité de l'emploi public, un sujet travaillé avec un certain succès depuis maintenant 4 ans, avec plusieurs employeurs des trois fonctions publiques.

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

LE DÉPARTEMENT

390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex